LUNDI 9 MARS 2009

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

(La séance est ouverte à 17 h 05)

1. Reprise de la session

Le Président. - Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 19 février 2009.

2. Déclaration de la Présidence

Le Président. - Mesdames et Messieurs, j'ai choisi de parler dans la langue du pays où ce terrible événement a eu lieu.

Mes chers collègues, vous avez certainement eu connaissance ce week-end de la triste nouvelle de l'attaque contre la base militaire de Massereene, en Irlande du Nord, qui a coûté la vie à deux de ses membres, le soldat Mark Quinsey, originaire de Birmingham, et le soldat Cengiz Azimkar, de Londres, et blessé quatre autres personnes, dont deux civils, l'un d'entre eux, un citoyen polonais, étant dans un état critique. Cette attaque meurtrière à l'encontre des forces de sécurité en Irlande du Nord est un acte tout à fait odieux que je condamne avec la plus grande fermeté.

(Applaudissements)

Nos condoléances vont immédiatement aux familles et aux proches des soldats assassinés, qui ont donné leur vie au service de leur communauté, ainsi qu'aux autres victimes.

Ce premier meurtre de soldats en Irlande du Nord depuis 12 ans constitue une attaque contre ses institutions démocratiques et contre la base même de la société libre et démocratique de son peuple. Lors de ma récente visite en Irlande du Nord, j'ai pu constater personnellement les bénéfices du processus de paix, fruit du travail conjoint des membres des deux communautés désireux de bâtir ensemble une vie meilleure pour les générations à venir et d'oublier à jamais les démons du passé.

Les assassins responsables de cette attaque cherchent à balayer la démocratie et la vie normale des rues de l'Irlande du Nord. Ils sont dépourvus de tout soutien ou appui populaire et leurs actions sont vigoureusement rejetées par la grande majorité de la population. Nous souhaitons manifester toute notre solidarité envers la population et les forces de l'ordre et saluer leurs efforts visant à traduire ces assassins en justice.

Au sein de cette Assemblée, nous avons maintes fois répété notre rejet des actes terroristes, et ce sous toutes leurs formes. Le Parlement européen a toujours fermement soutenu, moralement comme matériellement, ce processus de paix soigneusement élaboré que ces assassins ne parviendront pas à annihiler. Le peuple de l'Irlande du Nord a choisi un avenir différent: celui de la paix, du respect mutuel et de la dignité de tout un chacun. Nous les appuyons dans leur décision de prôner la paix, la démocratie et l'État de droit et leur réitérons notre solidarité en ces circonstances.

Mes chers collègues, je vous prie de vous joindre à moi et de nous lever afin d'observer une minute de silence en hommage à la mémoire de ces soldats assassinés.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

James Nicholson (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, le drame survenu samedi soir en Irlande du Nord nous a tous profondément choqués: l'assassinat brutal et de sang froid de deux jeunes soldats. Il s'agit du pire cauchemar de l'Irlande du Nord.

En tant que député européen depuis presque 20 ans, j'avais espéré ne plus jamais avoir à prendre la parole en ce Parlement pour présenter mes condoléances aux familles de personnes ayant perdu la vie en Irlande du Nord. Devoir le faire à nouveau aujourd'hui m'attriste profondément.

Ces jeunes ont fait ce que d'autres auraient fait à leur place: commander une pizza au restaurant italien local trois heures avant de s'envoler pour l'Afghanistan. Mais tout s'est arrêté brusquement. Nos pensées vont aujourd'hui à ces hommes fauchés à la fleur de l'âge. L'heure est au recueillement et nous ne pouvons qu'adresser toutes nos condoléances aux familles des victimes, qui ont besoin de notre soutien.

Les auteurs de ces actes n'écouteront certainement pas les condamnations que je prononce en ce moment. Mais je tiens cependant à leur rappeler une chose: ils ne pourront jamais atteindre leur but, ils ne pourront pas gagner, car c'est le processus démocratique qui a parlé et c'est lui qui doit vaincre. Malgré ses défaillances par moments, il a offert une vie différente à mon peuple d'Irlande du Nord, qui a pu découvrir et connaître une vie meilleure, et je veux m'assurer qu'ils pourront continuer d'en profiter. Monsieur le Président, comme vous, j'adresse mes condoléances aux familles des victimes.

(Applaudissements)

Liam Aylward (UEN). – (EN) Monsieur le Président, je condamne également vigoureusement l'assassinat de ces deux soldats britanniques, ainsi que les blessures affligées aux quatre autres victimes aux portes de la caserne de Massereene, à Antrim, samedi dernier. L'IRA Véritable, un groupe républicain dissident d'Irlande du Nord, a revendiqué cet ignoble attentat, qui représente la première attaque mortelle perpétrée contre les forces de la sécurité en Irlande du Nord depuis 12 ans. Les responsables de ces actes terroristes doivent être traînés devant la justice afin qu'ils payent pour leurs horribles crimes. Leurs attaques ne bénéficient d'aucun soutien politique de la part de la population d'Irlande du Nord.

L'accord de paix du Vendredi saint de 1998 jette les bases du développement politique et économique en Irlande du Nord. Les structures mises en place par cet accord œuvrent en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme, de la paix et de la réconciliation. Nous ne pouvons et ne saurons tolérer que de tels individus détruisent la paix pour laquelle nous avons tant lutté et qui a été si difficile à instaurer en Irlande du Nord.

Jim Allister (NI). – (EN) Monsieur le Président, au nom des soldats britanniques qui ont perdu la vie samedi soir, je tiens à vous remercier pour vos condoléances. Nous apprécions beaucoup en Irlande du Nord que vous accompagniez en ce moment tous ceux qui pleurent leurs disparus.

Les assassins de ces deux soldats recherchent une avancée politique par l'usage de la violence. J'aimerais pouvoir dire qu'ils n'y arriveront pas, mais, en Irlande du Nord, il semble malheureusement que la violence paie. À tel point qu'à l'heure actuelle, trois ministres de notre gouvernement ont été reconnus coupables d'actes terroristes au nom de l'IRA et que McGuinness, notre Premier ministre conjoint, est une personne qui, selon les dires de Peter Robinson au moment où il s'opposait à la présence de terroristes au sein du gouvernement, aurait personnellement abattu 12 soldats au moins. Il n'est en rien meilleur ou différent de ces terroristes d'Antrim, qui se sont tenus au-dessus des soldats mourants pour vider leurs chargeurs sur leurs victimes.

Je ne suis pas fier de dire que McGuinness, ce fou de la gâchette, décrit par M. Robinson comme le «boucher du Bogside», partage aujourd'hui les plus hautes fonctions à l'échelle nationale dans mon pays. Voilà ce qui arrive lorsque vous traitez avec des terroristes. J'espère que nous ne traiterons jamais avec ces terroristes qui sont revenus hanter nos rues et que nous tirerons les enseignements des erreurs du passé afin de ne pas les répéter.

Le Président. – Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas inviter tous les députés irlandais à prendre la parole. J'ai parlé en notre nom à tous, et cela devrait suffire. Convenez-vous que c'était là un digne hommage à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie? Merci.

J'ai également une brève déclaration à faire concernant la Journée internationale des droits de la femme d'hier. Pour marquer l'occasion, je souhaite aujourd'hui saluer en particulier toutes les députées de ce Parlement, que je remercie sincèrement de leur engagement. Je voudrais également demander que nous fassions de notre mieux pour faire du principe d'égalité des sexes une réalité à l'échelle tant européenne qu'internationale.

Il y a 100 ans, 15 000 femmes ont manifesté à New York pour que leur dignité et leurs droits soient reconnus. Nous rendons hommage à leur héritage aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que de nombreuses choses ont été accomplies depuis lors en termes de reconnaissance et de protection des droits de la femme et de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la société. Nous ne devons pas relâcher nos efforts; il reste encore fort à faire pour que l'égalité des sexes devienne une réalité sur le territoire de l'Union européenne et pour renforcer la participation des femmes à la vie professionnelle, à la

société civile et à la politique. Le Parlement européen estime qu'il est possible de renforcer davantage le niveau actuel de participation des femmes aux processus décisionnels locaux, nationaux et européens. Les États membres doivent trouver des manières d'encourager et de soutenir la participation des femmes au processus décisionnel et à la politique à l'échelle nationale et internationale.

Quelques mois seulement nous séparent des élections européennes. Je voudrais aujourd'hui souligner que la participation des femmes à ces élections et une représentation équilibrée des sexes au Parlement européen revêtent une importance particulière pour le développement démocratique de l'Union européenne et pour notre société dans son ensemble. En conclusion, je voudrais rappeler à cette Assemblée que de nombreuses guerres dans ce monde frappent très durement de nombreuses femmes, et nous nous efforçons d'empêcher que le harcèlement et le viol des femmes soient utilisés comme armes de guerre. Nous devons défendre la dignité de tous les citoyens de ce monde et ne jamais renoncer à notre engagement.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 4. Composition du Parlement: voir procès-verbal
- 5. Demande de défense de l'immunité parlementaire: voir procès-verbal
- 6. Suite donnée à une demande de défense d'immunité: voir procès-verbal
- 7. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 8. Signature d'actes adoptés en codécision: voir procès-verbal
- 9. Demande d'urgence: voir procès-verbal
- 10. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 11. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 12. Pétitions: voir procès-verbal
- 13. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 14. Virements de crédits: voir procès-verbal

15. Ordre des travaux

Le Président. – Le projet définitif d'ordre du jour de cette période de session tel qu'il a été établi par la Conférence des présidents lors de sa réunion du jeudi 5 février conformément aux articles 130 et 131 du règlement, a été distribué.

En ce qui concerne le lundi:

Tout d'abord, le groupe socialiste au Parlement européen a demandé que le vote sur le rapport de M^{me} Kósáné Kovács sur la situation sociale des Roms ait lieu demain au lieu de jeudi comme prévu.

Ensuite, le groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens a également demandé que le vote sur le rapport de M. Reul sur des solutions pour relever les défis de l'approvisionnement en pétrole ait lieu demain.

Dans les deux cas, le délai de dépôt de propositions de résolution commune de remplacement est fixé à ce soir, ce qui signifie qu'il n'est techniquement pas possible de mettre ces textes aux voix demain. Toutefois, les votes pourraient avoir lieu mercredi au lieu de demain. Y a-t-il des objections à cette proposition?

Hannes Swoboda, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, je regrette qu'il ne soit pas possible de voter demain, étant donné que plusieurs représentants roms avaient prévu d'assister à la séance plénière, en pensant que le vote aurait lieu à ce moment-là. Si ce n'est vraiment pas possible, le vote doit évidemment avoir lieu mercredi, mais je tiens à souligner que, eu égard à la visite des représentants roms, et avec l'accord des groupes politiques, il doit certainement être possible de faire une exception.

Le Président. - Nous prenons acte de cette volonté politique. J'ai appris que, conformément à notre règlement, le vote ne peut avoir lieu que mercredi. Toutefois, nous pouvons faire savoir aux représentants roms que c'est le cas, afin d'exprimer notre volonté politique. Nous serions alors en mesure de voter sur les deux textes mercredi.

(Le Parlement approuve la demande)

En ce qui concerne le mardi:

Le groupe des Verts/Alliance libre européenne a demandé qu'une déclaration de la Commission sur le maïs transgénique MON810 soit inscrite à l'ordre du jour et que le débat soit conclu par le dépôt d'une proposition de résolution. Qui souhaite motiver la demande? Monsieur Cohn-Bendit?

Daniel Cohn-Bendit, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, une nette majorité qualifiée s'est opposée à la demande de la Commission lors de la dernière réunion du Conseil «Environnement».

La Commission a présenté cette demande en 2006 et en 2007, et le Conseil s'y est à chaque fois opposé. Cette demande sera certainement présentée à nouveau lors du prochain Conseil «Environnement», cette fois à l'encontre de la France et de la Grèce. Le Parlement devrait simplement adopter une position claire, mettre un terme à ce débat une fois pour toutes. Il n'appartient pas à la Commission de tenter constamment de convaincre les pays parce qu'une initiative a été rejetée par différents camps politiques. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir – enfin! – un débat avec le Conseil et la Commission ainsi qu'une proposition de résolution, afin de mettre un terme à cette question une fois pour toutes –, et ce avant les élections, afin que les électeurs connaissent la position de chacun. N'est-ce pas, Monsieur Ferber?

Le Président. – Merci beaucoup. Voilà pour la motivation. Quelqu'un s'oppose-t-il à la demande?

Martin Schulz, *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Monsieur le Président, comme M. Swoboda vient de le dire, je soutiens une partie de la demande de M. Cohn-Bendit et m'oppose à l'autre. Je pense qu'il a raison: l'attitude de la Commission est certainement remarquable, pour le dire poliment. Par ailleurs, la situation au Conseil prête certes à confusion: certains États membres partagent l'avis de la Commission et d'autres, non.

Cette Assemblée connaît une situation similaire. Il est vrai que nous avons besoin d'une discussion avec la Commission - même si elle a déjà présenté cette question à maintes reprises auparavant, à l'encontre des recommandations du Parlement et même de certains membres du Conseil -, et nous sommes favorables à l'appel en faveur d'une déclaration de la Commission à cet effet. La deuxième partie est la résolution. J'ai lu très attentivement la demande du groupe des Verts/Alliance libre européenne, et la motivation de M. Cohn-Bendit était davantage liée à la campagne électorale qu'au maïs transgénique, ce qui était très intéressant. Le groupe des Verts/Alliance libre européenne demande également une procédure de rejet de la Commission - un vote de non-confiance à la Commission. Cette mesure a des conséquences telles que, selon nous, la question doit d'abord être examinée soigneusement, raison pour laquelle nous sommes en faveur du débat - bien sûr! Par ailleurs, il existe une commission spécialisée qui devrait travailler à la résolution; elle devrait présenter, lors d'une séance plénière future, une proposition de résolution qui soit correctement préparée, et non concoctée à la va-vite cette semaine.

Le Président. – Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à M. Fjellner, qui va peut-être exprimer à nouveau une position différente.

Christofer Fjellner, *au nom du groupe PPE-DE.* – (EN) Monsieur le Président, je m'oppose aux deux parties de la proposition de M. Cohn-Bendit. En effet, nous avons déjà débattu sur ce sujet et l'avons soumis au vote il y a moins d'un mois au sein de la commission de l'environnement, comme cela a été précisé auparavant. Je considérerais donc ce sujet comme traité et plus encore à l'heure actuelle, au terme de la période législative,

où nous avons à peine le temps de débattre des questions législatives clé. Je pense donc que donner la priorité à ce sujet précis serait une erreur.

Nous ne pouvons donner la priorité à des débats qui ont déjà été traités. En outre, se pencher sur des sujets à la veille des élections pour le simple fait que les Verts considèrent qu'ils ne reçoivent pas l'attention qui leur est due serait totalement irresponsable.

Le Président. – D'une part, une demande a été déposée tendant à inscrire une résolution à l'ordre du jour; de l'autre, M. Fjellner déclare qu'il ne faudrait inscrire à l'ordre du jour ni une déclaration ni une résolution. Je proposerais tout d'abord de voter sur la procédure, ce qui nous permettrait ensuite de discuter sur le point de savoir si nous nous contentons de la déclaration.

Par ailleurs, j'ai reçu une demande de vote par appel nominal, visant à déterminer qui est en faveur de la demande de M. Cohn-Bendit et du groupe des Verts/Alliance libre européenne. Le vote est ouvert.

Martin Schulz (PSE). – (DE) Monsieur le Président, cette question ne devrait pas être rendue plus complexe qu'elle ne l'est. Je suis sûr quand vous avez raison à un niveau officiel; en tant que président, vous avez une telle maîtrise des choses que je n'en doute pas. J'ai pourtant l'impression que M^{me} Frassoni est d'accord avec notre proposition.

Nous aurons une discussion avec la Commission cette semaine, et je voudrais également que cette question soit inscrite à l'ordre du jour. Dans le même temps, je voudrais que nous demandions à la commission spécialisée compétente de préparer une résolution. Je pense que ce serait une demande ayant une plus grande portée et sur laquelle nous pourrions organiser un premier vote.

Le Président. – Nous pourrions en discuter une demi-heure de plus. La procédure correcte veut que nous votions pour déterminer si nous accédons ou non à la demande du groupe des Verts/Alliance libre européenne. J'ai voulu contribuer à résoudre la question avec ma proposition visant à ce que nous tenions par la suite une autre discussion pour déterminer si nous voulons une déclaration de la Commission, mais les choses ne peuvent être réalisées dans un autre ordre.

(Le Parlement rejette la demande)

En ce qui concerne le mercredi:

Je souhaiterais vous informer que 113 amendements ont été déposés sur le rapport de M^{me} Ferreira sur le plan européen de relance économique, ce qui est supérieur au plafond de 50 amendements établi par l'article 156 du règlement. J'ai donc renvoyé ces textes pour examen par la commission compétente, laquelle se réunira ce soir. Le débat sur le rapport reste inscrit à l'ordre du jour du mercredi.

Le groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens a demandé que les questions orales au Conseil et à la Commission relatives au projet SIS II soient abordées à 15 heures, comme premier point de la séance de l'après-midi. Tous les groupes politiques ayant marqué leur accord, l'ordre du jour sera modifié en conséquence.

Je viens d'être informé que j'ai oublié une chose en ce qui concerne le mardi: le groupe socialiste au Parlement européen a demandé que les débats de l'après-midi soient prolongés d'une demi-heure et, partant, que l'heure des questions à la Commission ait lieu de 18h30 à 20 heures. Cela vous convient-il?

(Le Parlement approuve la demande)

En ce qui concerne le jeudi:

Le groupe des Verts/Alliance libre européenne et le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe ont demandé que la question orale à la Commission relative au 50^e anniversaire du soulèvement tibétain soit conclue par le dépôt d'une proposition de résolution.

Monica Frassoni, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, nous estimons qu'en cette occasion éminemment importante - le 50^e anniversaire du soulèvement tibétain et l'exil du Dalaï Lama -, il est essentiel que notre Parlement exprime sa position dans une résolution et pas seulement dans un débat.

Ce n'est pas une première: ce Parlement a toujours soutenu le Dalaï Lama et la cause de la liberté du peuple tibétain, et nous ne pouvons faire marche arrière maintenant, notamment parce que la situation ne s'améliore pas. Au contraire, elle se dégrade constamment et, tout dernièrement, nous avons fait l'objet d'intimidations de la part du gouvernement chinois concernant la liberté du Tibet. J'ai dès lors l'impression qu'il est essentiel non seulement que nous parlions, mais aussi que nous prenions des décisions.

Marco Cappato, *au nom du groupe ALDE.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, il y a un an, nous avons adopté une résolution soutenant la position adoptée par le Dalaï Lama dans les négociations avec la Chine, à savoir la non-violence et l'autonomie - et non l'indépendance - du Tibet.

La Chine a mis un terme à ces négociations, accusant le Dalaï Lama d'être violent, de provoquer la violence et de rechercher l'indépendance plutôt que l'autonomie. Ainsi, aujourd'hui, à l'occasion du 50^e anniversaire du soulèvement de Lhassa, il serait totalement incompréhensible que ce Parlement n'intervienne pas, pour défendre non seulement le Dalaï Lama et la non-violence mais également la position et la réputation du Parlement. Nous ne demandons pas que d'autres éléments soient supprimés de l'ordre du jour, nous demandons simplement au Parlement d'avoir le courage d'exprimer une opinion.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, en plus d'un débat, qu'une résolution soit mise aux voix.

Nirj Deva (PPE-DE). – (*EN*) Monsieur le Président, je ne pensais pas prendre la parole, mais étant donné l'importance de cette session, que nous sommes plongés dans une situation de crise de crédit à l'échelle planétaire et que nous devons veiller à ce que nos interlocuteurs des quatre coins du monde nous prennent au sérieux, je pense que nous ne devrions pas nous concentrer sur de telles questions alors que l'heure est à la construction de liens et de partenariats pour nos activités commerciales et économiques.

Le Président. – J'apprécie ce que vous dites, mais ce n'était pas conforme à notre règlement.

(Le Parlement approuve la demande)

Concernant le débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, le groupe socialiste au Parlement européen a demandé que le point sur la Sierra Leone soit remplacé par un point «Expulsion des agences d'aide du Darfour».

Hannes Swoboda, *au nom du groupe PSE.* – (*DE*) Monsieur le Président, je serai bref. La situation au Darfour est devenue extrêmement critique et l'expulsion des différentes agences d'aide la rend encore plus désespérée. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons accorder la priorité à cette question aujourd'hui. Je vous demande votre soutien. Merci.

Le Président. – Le Darfour est à présent inscrit à l'ordre du jour.

(L'ordre des travaux est ainsi fixé)

16. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Georgios Papastamkos (PPE-DE). – (*EL*) Monsieur le Président, on peut aujourd'hui observer l'impact négatif de la crise financière mondiale sur le commerce international. Il suffit de constater que le taux de croissance du commerce mondial est passé de 8,5 % en 2006 à 5,5 % en 2007, et qu'il était de l'ordre de 4 % seulement en 2008. Un mécanisme spécial a été introduit dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce pour surveiller les mesures qui ont été sont encore adoptées par les États membres de l'OMC afin de soutenir les secteurs de l'économie qui ont été touchés.

Vu l'importance particulière que revêt le commerce extérieur pour l'économie, la croissance et l'emploi dans l'Union européenne, la Commission est invitée, dans le cadre de l'application du plan de relance économique, à jouer immédiatement un rôle de premier plan dans une initiative multilatérale visant à soutenir le commerce. Elle est également invitée à relier une telle initiative au travail du groupe de la Banque mondiale et d'autres organisations de développement multilatérales.

Ioan Mircea Paşcu (PSE). – (*EN*) Monsieur le Président, l'architecture internationale, politique, militaire, économique et fiscale subit la pression de la crise actuelle. L'UE est une pièce maîtresse de cette architecture et semble constituer l'unique formule permettant à l'Europe de conserver son rôle au sein de ce monde

bipolaire. Son élargissement au terme de la guerre froide a permis de réunifier le continent et elle est maintenant appelée à préserver les succès du passé et à poursuivre la phase d'intégration dès le retour de temps meilleurs.

Il ne s'agit pas d'une tâche aisée, et ce non seulement pour la présidence actuelle, mais également pour celles à venir. Elles devront en effet être en mesure de gérer les perpétuelles impasses institutionnelles afférentes au traité de Lisbonne, ainsi que la transition au nouveau Parlement et à la nouvelle Commission tout en luttant contre les tendances protectionnistes, les menaces de renationalisation de politiques communes et les potentielles crises internationales de nos pays voisins.

L'UE se trouve par conséquent à un moment clé de son existence. Elle peut en effet gagner la bataille, mais aussi s'effondrer. Notre réussite dépendra de notre capacité à comprendre que seule la solidarité nous permettra de relever ces grands défis et de poursuivre notre route dans le monde des affaires.

Magor Imre Csibi (ALDE). – (RO) Depuis les élections législatives de Roumanie, les partis politiques de l'opposition se trouvent dans une situation difficile à l'heure actuelle. En effet, les partis au pouvoir tentent de les isoler, voire de les exclure de la vie politique et administrative.

Le remplacement, pour des raisons politiques, des décideurs politiques locaux pendant la crise économique actuelle illustre le manque de responsabilité du gouvernement. Il en découle un risque de ralentissement dans l'exécution des projets spécifiquement destinés aux communautés locales.

La crédibilité démocratique du gouvernement actuel peut être remise en question dans le cas des deux conseillers municipaux de Brasov, Vasile Bran et Iulian Mara, qui ont été élus par les citoyens et dont les postes n'ont pas été officialisés, huit mois après les élections locales. L'élection de Vasile Bran a été annulée sans raison par une décision du conseil local, tandis qu'Iulian Mara n'a pas pu prêter serment étant donné que la décision confirmant son poste a été contestée par une action administrative en justice de l'institution du préfet pour le comté de Brasov.

Du fait des tentatives des représentants de ceux au pouvoir d'usurper des fonctions au niveau de l'administration locale, au mépris de la volonté des citoyens, la loi a été violée et les deux conseillers ont été remplacés par deux autres personnes nommées par la majorité.

Je pense que le gouvernement actuel doit savoir que bénéficier de la majorité ne signifie pas que l'on peut enfreindre la loi. Il faut mettre un terme aux abus de ce genre et la loi doit être appliquée. En effet, le vote des citoyens ne doit pas être invalidé par la dictature de la majorité.

Jan Tadeusz Masiel (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, la semaine dernière, une délégation informelle de députés européens s'est rendue en Palestine et en Israël. Nous nous sommes également rendus à Gaza. Ce que nous avons vu m'a profondément indigné et m'a inspiré une profonde sympathie à l'égard de la nation palestinienne occupée. L'indignation que j'éprouve est partagée par les agences des Nations unies qui sont actives dans la région.

Monsieur le Président, je ne vois qu'un moyen de sortir de cette situation: un État palestinien doit être instauré très rapidement et de manière inconditionnelle. En 1948, lorsque leur pays a été fondé, les Juifs n'ont pas demandé l'autorisation des Palestiniens. Aujourd'hui, Israël ne doit pas faire obstruction à la volonté du peuple palestinien. Je le répète: il y a lieu d'apporter une assistance urgente et inconditionnelle à cette nation opprimée, et de mettre ainsi un terme à cet ancien conflit.

Je pense que de telles mesures renforceraient la paix dans le monde entier, mais nous devrions avant tout le faire pour la simple raison que les Palestiniens méritent d'avoir leur propre pays.

Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL). – (*EL*) Monsieur le Président, il semblerait que, au cours de sa visite, la secrétaire d'État américaine ait notamment suggéré aux Israéliens d'arrêter de construire et d'étendre les colonies en Cisjordanie, d'ouvrir les barrages routiers, d'arrêter de construire le mur et d'expulser les Palestiniens de Jérusalem-Est et, concernant Gaza, de permettre l'importation du ciment et des matériaux de construction nécessaires à la reconstruction de la région.

Ce sont de bonnes suggestions, mais il semble qu'elles soient tombées dans l'oreille d'un sourd car, si les Israéliens ne permettent pas à ces matériaux d'arriver à Gaza, ils n'hésitent pas à exploiter illégalement trois quarts des matériaux fournis à l'industrie israélienne de la construction depuis la Cisjordanie, détruisant sans pitié l'environnement naturel, alors que les propriétaires légitimes du terrain n'en ont obtenu aucun avantage financier.

Il est temps que les États-Unis et l'Union européenne lèvent l'impunité d'Israël et aillent au-delà des mots et des suggestions.

(Applaudissements)

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, je souhaiterais attirer l'attention du Parlement sur une chose qui entache particulièrement son image: le fonds de pension.

Selon de récents rapports du magazine *Stern*, 76 députés européens allemands au moins ont été membres de ce fonds. Cela ne concerne toutefois que la liste de l'association, non pas le fonds. Je vous demande donc, Monsieur Pöttering, en tant que président du Parlement, d'envoyer la liste complète des membres du fonds à l'administration de la chambre basse du parlement allemand, étant donné qu'en vertu des règlements de votre pays en la matière, il y aurait automatiquement soupçon de fraude grave s'il se révélait que des doubles paiements ont été effectués. Il y a donc lieu de procéder à des enquêtes en la matière, et les autorités allemandes ont le droit de l'apprendre de votre bouche.

De la même manière, nous avons tous le droit de connaître le déficit de ce fonds. Une chose est tenue sous silence ici, et il est possible que les spéculateurs soient une fois de plus tirés d'affaire, aux dépens de plusieurs millions des contribuables, à la fin de la législature. Nous ne pouvons tolérer que cela se produise!

Le Président. – Le bureau du Parlement abordera cette question d'une manière juridiquement correcte et politiquement valable, vous pouvez en être sûr.

Tunne Kelam (PPE-DE). – (*EN*) Monsieur le Président, les conclusions du dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique précisent que l'Iran a produit suffisamment d'uranium faiblement enrichi pour construire une bombe atomique.

Mais le plus alarmant reste la vitesse à laquelle l'Iran progresse. Selon les estimations de l'Agence, Téhéran a multiplié par 34 le nombre de centrifugeuses d'enrichissement d'uranium, et ce en moins de trois ans. Qui plus est, l'Iran projette d'ajouter 45 000 centrifugeuses aux 5 600 déjà en place sur son territoire au cours des cinq prochaines années. Cela impliquerait non seulement une capacité de fabrication d'armes nucléaires à l'échelle industrielle, mais également la distribution de bombes atomiques, l'éventualité d'un développement de la capacité des missiles ainsi que le lancement du premier satellite iranien.

Cela signifie également que la politique visant à contenir l'Iran par l'application de sanctions timides et l'usage de la diplomatie a échoué. Elle aura uniquement permis à Téhéran de disposer du temps nécessaire pour compléter son programme nucléaire.

Il importe par conséquent d'abandonner la politique de facto de conciliation et de se concentrer sur une réponse conjointe de l'UE face à l'éventualité d'un chantage nucléaire ou d'un ultimatum de la part de l'Iran. Si le recours aux négociations «habituelles» constitue notre seule option, nous nous dirigeons tout droit vers une capitulation politique.

PRÉSIDENCE DE MME MORGANTINI

Vice-présidente

Hannes Swoboda (PSE). – (DE) Madame la Présidente, nous allons aborder - mais malheureusement pas débattre - le rapport de M^{me} Kósáné Kovács sur la problématique des Roms. Je voudrais saisir cette occasion pour insister sur la question, car la situation actuelle est très difficile. Il y a eu plusieurs incidents en Hongrie, mais le problème ne se limite pas à ce pays, où la crise économique et les problèmes sociaux expliquent peut-être un regain des attaques à l'encontre des Roms. C'est une chose particulièrement répréhensible. Plusieurs Roms - y compris d'Autriche - se sont adressés à moi et m'ont demandé de soulever cette question, étant donné que la peur s'est une fois de plus emparée de la communauté Rom en Europe. Je voudrais également demander à la Commission de surveiller de très près la situation et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que les Roms - et les autres minorités également, mais nous parlons ici en particulier des Roms - ne soient pas obligés de vivre à nouveau dans la peur en Europe: ils ne devraient pas devoir le faire, pas à notre époque, pas maintenant.

Marco Cappato (ALDE). – (*IT*) Madame la Présidente, chers collègues, en Italie, l'autorité de réglementation des communications, un organe indépendant, a publié sa 43^e résolution contre l'autorité en charge de la

télévision publique pour avoir violé les droits des citoyens italiens d'être informés des initiatives des radicaux - sa 43^e résolution.

En Italie, depuis les élections - il y a dix mois -, tous les programmes de débats électoraux ont été illégalement suspendus. Le comité de surveillance de la radio et de la télévision du Parlement italien ne se réunit pas, ce qui est également contraire à la loi. Ce problème ne concerne pas seulement M. Berlusconi, il concerne un système de la droite, du centre et de la gauche qui enfreint les droits civils et politiques des citoyens italiens.

M. Pannella et moi-même devons abandonner nos travaux demain et nous rendre de toute urgence en Italie afin de tenter de mettre en place des formes de résistance non violentes contre cette nouvelle forme de déni de la démocratie. Nous enverrons un message à tous nos collègues pour expliquer en détail la nature de ces violations et pour vous demander votre aide et votre soutien.

Bogusław Rogalski (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, une fois encore dans cette Assemblée, je suis obligé de parler en faveur des droits des minorités nationales en Lituanie, qui sont violés sans pitié par le système judiciaire et les autorités de ce pays.

Dans la région autour de Vilnius, plus de 70 % de la population est polonaise. Jusqu'à présent, les noms des rues et des villes étaient dans les deux langues, à l'instar de ce qui se passe dans nombreux pays de l'Union européenne comptant des minorités nationales. Il y a peu, la Cour administrative suprême de Lituanie s'est prononcée en faveur de l'illégalité des plaques de rue en polonais, parallèlement aux plaques en lituanien, et a ordonné leur enlèvement. Le gouvernement local de Vilnius a exécuté cette décision - les noms polonais des rues dans la région où la plupart des résidents sont d'origine polonaise ont été enlevés.

C'est inacceptable, dans un pays qui est membre de l'Union européenne depuis cinq ans. C'est là un signe de nationalisme extrême, qui démontre un manque de respect des droits des minorités nationales et qui constitue une violation des principes fondamentaux sur lesquels se fonde l'Union européenne.

Je demande aux autorités lituaniennes de rétablir les noms polonais des rues et des villes dans les régions où la plupart des résidents sont d'origine polonaise.

Georgios Toussas (GUE/NGL). – (*EL*) Madame la Présidente, le terrorisme exercé à l'encontre des travailleurs à l'aide de mécanismes répressifs de l'État est aujourd'hui une pratique courante sur les lieux de travail exploitant les travailleurs. Des milliers de travailleurs sont licenciés et les droits fondamentaux des travailleurs en matière sociale et du travail sont coupés pour s'adapter au lit de Procuste.

On en trouve un exemple typique au Royaume-Uni, où l'on a découvert qu'une société privée recueille des informations sur les activités syndicales, sociales et politiques des travailleurs et les vend aux entreprises. En Grèce, différents conflits du travail visant à réintégrer des travailleurs licenciés ont été qualifiés d'illégaux et d'abusifs.

Les travailleurs sont bien sûr déterminés à défendre leurs droits et ont pris pour étendard les mots écrits par un travailleur de 22 ans, Nikos Nikepoulos, dans une lettre ouverte au procureur de la Cour suprême d'appel en Grèce, dans laquelle il déclare, notamment:

«Il y a certaines choses dans cette vie qui ne peuvent, selon moi, être achetées ou vendues. Je préfère que mon salaire soit mon droit inaliénable de réclamer les richesses que j'ai produites et qui m'appartiennent. Mon refus intransigeant d'être acheté et terrorisé m'a valu d'être licencié pour la seconde fois. Ma famille et moi-même avons reçu des menaces de mort directes.»

Cette déclaration illustre vraiment la volonté et le chemin emprunté par les travailleurs.

(La présidente retire la parole à l'orateur)

Zsolt László Becsey (PPE-DE). – (*HU*) Ces derniers jours, peut-être en partie à cause de la crise, l'opinion publique des États membres qui ont rejoint l'Union européenne au cours des cinq dernières années a répondu avec une sensibilité croissante à toute mesure susceptible de remettre en question ou de discréditer le statut et les normes identiques de leur qualité de membres de l'Union. Dans mon district électoral, nous avons entendu à la télévision suédoise, puis sur l'internet, des accusations affirmant que, dans le village de Harkakötöny, la manière dont les oies sont plumées constitue une cruauté envers les animaux alors qu'en réalité, il n'y aucun élevage d'oies dans ce village ni dans le lieu cité depuis des années. Je suis heureux qu'une plainte pour diffamation ait été déposée à cet égard. Des déclarations diffamatoires similaires ont récemment été prononcées à l'encontre des éleveurs de mon pays concernant le gavage des oies. Ces déclarations

demandaient un boycott des entreprises de transformation, ce qui a généré des pertes économiques. Il est intéressant qu'aucune accusation de ce genre n'ait été portée à l'encontre des anciens États membres. Il s'agit de mesures découlant d'un intérêt économique, mais une autre forme exclusivement politique de diffamation consiste à faire des déclarations sur de prétendues attaques ethniques contre la population Rom de Hongrie comme s'il s'agissait de faits avérés, alors qu'il a été en grande partie impossible jusqu'à présent de prouver que ces attaques avaient bien eu lieu. Je demande à la Commission de surveiller de près cette polémique et, notamment, de ne pas les répandre, car ces déclarations risquent de discréditer sérieusement le prestige de l'Union européenne dans mon pays dans la course aux élections.

Thierry Cornillet (ALDE). - Madame la Présidente, en tant que rapporteur permanent de notre Parlement pour l'action humanitaire, je rentre du Kivu en République démocratique du Congo et j'avais l'espoir de vous délivrer un message optimiste quant à la résolution de cette situation et au retour des déplacés chez eux.

Hélas, mon optimisme a été douché par la décision du président El Béchir concernant la plus grande crise humanitaire, celle du Darfour. Certes, le président El Béchir, on a raison de le déférer, car c'est en fait une lutte contre l'impunité, et c'est tout à fait heureux de faire respecter le droit international humanitaire.

Mais le président El Béchir vient de rajouter à son cas puisqu'il vient de prendre une décision doublement irréfléchie: d'une part parce qu'elle s'ajoute aux griefs qui lui sont déjà reprochés et, d'autre part, parce qu'elle est, à elle seule, passible d'être déférée au CPI, les conséquences au Darfour étant extraordinairement graves en matière humanitaire.

Donc, le monde ne l'oubliera pas mais nos seules paroles n'auront que peu d'effet, Madame la Présidente. J'ai apprécié que nous changions le point mais, au-delà des paroles, faisons des actes.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, le fait que les citoyens européens doivent migrer pour trouver un emploi, le fait qu'ils doivent être mobiles parce qu'il n'y a pas de travail là où ils vivent, et la pauvreté liée au chômage signifient souvent que l'on s'occupe moins bien des enfants, qui sont parfois même négligés.

La crise économique qui se développe menace d'entraîner une forte augmentation du taux de chômage. Cela peut conduire à une augmentation de la problématique des enfants des rues. Ces enfants ne reçoivent pas une alimentation et des soins de santé adéquats, leur éducation est interrompue et ils entrent parfois en contact avec des éléments criminels. En ces temps de chute démographique, non seulement c'est là gâcher les chances de développement des enfants, mais cela pose aussi une menace sociale pour la prochaine génération. Il est essentiel que nous nous attaquions à ce problème.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). -(PT) Hier, c'était la Journée internationale des droits de la femme. À l'heure actuelle, la situation des femmes, en particulier des femmes qui travaillent, se dégrade, car elles continuent à souffrir de l'inégalité et de la discrimination.

Des millions de femmes et de jeunes filles sont actuellement confrontées à une profonde dégradation de leurs conditions de vie et de travail, à des pensions misérables, au licenciement, au chômage, à des emplois précaires et mal payés, et à la pauvreté et l'exclusion sociale généralisées. Ces problèmes ont une incidence particulièrement grave sur les femmes qui travaillent ou qui sont à la retraite ainsi que sur les femmes handicapées, qui se voient refuser le bénéfice de droits sur des questions si essentielles pour une vie digne.

En conséquence, en plus de saluer toutes les femmes de l'Union européenne et du monde, je voudrais demander ici que l'on adopte de toute urgence des mesures et de nouvelles politiques visant à garantir que les femmes puissent jouir de leurs droits en tant que citoyens à part entière dans le domaine de la vie professionnelle, de la vie de famille, de la société et de la politique.

Nous devons mettre en place les conditions qui permettront aux femmes qui travaillent d'avoir des droits, afin qu'elles puissent à la fois être mères et travailler sans être sanctionnées, et afin qu'elles gagnent un salaire et une pension équitables leur permettant de vivre dignement.

Árpád Duka-Zólyomi (PPE-DE). – (*SK*) Une fois encore, nous sommes confrontés à un problème concernant le respect des droits des minorités ethniques en Slovaquie, et ce à cause du ministre de l'éducation, membre du parti nationaliste d'extrême droite au pouvoir.

Il a publié une décision en vertu de laquelle les écoles dont l'enseignement est donné dans les langues des minorités ethniques ne peuvent plus dorénavant utiliser que les livres de textes d'histoire qui sont des traductions littérales des livres slovaques. Partant, l'histoire sera enseignée selon les préceptes du parti au pouvoir au lieu de se fonder sur les faits.

Cela va à l'encontre de ce qui a été fait jusqu'à présent ainsi que des droits des minorités garantis à l'échelle internationale. Sur le territoire de l'Union, toute minorité a le droit naturel d'apprendre sa propre histoire. Les professeurs hongrois et, en fait, l'ensemble de la communauté hongroise en Slovaquie sont à juste titre indignés. Il est inacceptable qu'un parti extrémiste fasse constamment pression sur les minorités de cette manière. C'est une attitude irresponsable, en ces temps de crise économique mondiale, que d'éprouver le besoin de provoquer les minorités ethniques. Se comporter ainsi en ces temps d'incertitude, c'est jouer avec le feu.

Olle Schmidt (ALDE). – (SV) Madame la Présidente, nombreux sont ceux qui, comme moi, s'inquiètent de la montée de l'antisémitisme en Europe. Ce week-end, un match de tennis de la Coupe Davis opposant la Suède à Israël se tenait dans ma ville, Malmö. Il ne s'agissait pas d'un match ordinaire. Il s'est déroulé sans spectateurs parce que les dirigeants politiques locaux estimaient n'être pas en mesure de garantir la sécurité, un avis que nous sommes nombreux à avoir critiqué. Il y a eu des manifestations liées au match, dont une très violente. Certes, il est légitime de critiquer les politiques de l'État d'Israël, mais cette critique ne doit pas se transformer en haine à l'égard des juifs en général, en d'autres termes en antisémitisme.

Les survivants de l'holocauste ne doivent pas entendre les peuples d'Europe chanter «assassins, assassins» lorsqu'il y a une manifestation de soutien à l'État d'Israël. Après la guerre de Gaza, il y a eu plusieurs attaques contre les biens et les intérêts juifs, y compris dans ma ville. Toutes les forces démocratiques doivent être extrêmement claires sur cette question. L'Europe a une histoire terrible, qui ne doit jamais se reproduire.

Hanna Foltyn-Kubicka (UEN). – (*PL*) Madame la Présidente, je suis de ceux pour qui les idéaux sur lesquels se fonde l'Union européenne sont plus que de simples slogans. Je suis heureuse que le Parlement européen organise un débat sur le 50^e anniversaire du soulèvement tibétain.

En même temps, je suis surprise et triste que la date du débat ait été fixée au 12 mars. Je voudrais rappeler à ceux qui l'ont oublié que le soulèvement tibétain a commencé le 10 mars. Toutefois, à cette date, le Parlement abordera des sujets tels que les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur et la taxation des poids lourds.

Ces sujets sont importants. Toutefois, les citoyens et les institutions qui s'y intéressent ne seraient pas vexés si les dates de ces débats étaient modifiées. Le 10 mars marque peut-être un anniversaire dans ce domaine, que je ne connais pas. Peut-être s'agit-il de la «Journée mondiale de l'homologation des poids lourds» ou de la «Journée des inspecteurs chargés de l'homologation».

Cela ternirait l'image du Parlement s'il se révélait que le choix de cette date pour le débat découle du souhait d'en réduire l'importance.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (*EL*) Madame la Présidente, la proposition de directive de la Commission visant à abolir la discrimination a suscité l'opposition de nombreux citoyens européens. Partant, ces derniers se trouvent dans la situation difficile de remettre en question la validité de cette proposition, qui concerne leur droit de décider à travers leur État membre des questions pour lesquelles l'Union européenne n'est pas compétente.

Vu que nous approchons des élections européennes, je pense que nous ne devrions pas aborder de telles questions. L'abolition des symboles, l'abolition du droit de décider de la vie appartient à chaque pays. Tandis que le Parlement européen abolit les structures dans le cadre lesquelles les députés européens peuvent s'exprimer librement, comme les groupes interpartis, nous ne pouvons pas parler d'abolir la discrimination.

Chris Davies (ALDE). – (*EN*) Madame la Présidente, il y a un mois, nous avons réalisé ensemble notre deuxième visite annuelle à Gaza. D'autres nous ont emboîté le pas. Javier Solana s'y est rendu, Tony Blair s'est enfin décidé à y aller et le président du Parlement a voulu voir de ses propres yeux les conditions de vie actuelles des Palestiniens.

Ce Parlement a demandé la levée du blocus économique, mais il reste appliqué dans une large mesure. Au fil des semaines, les Israéliens continuent d'infliger un châtiment collectif au peuple palestinien. Nos paroles sont sages, mais elles n'auront que très peu de valeur tant qu'Israël refusera de les écouter. Madame la Vice-présidente, je vous prie de demander au président de convoquer une réunion des chefs de groupes et de son cabinet afin d'examiner la manière de transformer nos paroles en actions concrètes. Mes électeurs me

posent sans cesse la même question: «Vous disposez d'un accord d'association avec Israël. Dès lors, comment est-il possible que nous maintenions cette relation avec l'une des parties alors qu'elle fait fi de nos intérêts et traite nos paroles avec un tel mépris?»

La Présidente. - Merci, Monsieur Davies, je transmettrai votre demande.

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE). – (RO) Les valeurs européennes revêtent une importance particulière pour le système éducatif roumain. Les discours électoraux de nos collègues Tőkés László, Sógor Csaba et Winkler Iulius perdent parfois le contact avec la réalité.

La Roumanie offre aux minorités ethniques une instruction variée dans leur langue maternelle. Je voudrais souligner l'importance du rôle que joue l'université publique Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca dans la fourniture d'un enseignement en hongrois. Le système organisationnel multiculturel mis en place en 1995 par la charte de l'université Babeş-Bolyai garantit une instruction indépendante et complète en roumain, en hongrois et en allemand, ainsi que des études en hébreu, à tous les niveaux de l'enseignement.

Plusieurs plaques et inscriptions en hongrois et en allemand sont affichées à l'université Babeş-Bolyai. Dix-sept facultés proposent actuellement des programmes d'étude en roumain et en hongrois, et 11 facultés proposent des cours en roumain et en allemand. Il y a également deux facultés, celle de théologie réformée et celle de théologie catholique romaine, où les programmes d'étude sont enseignés exclusivement en hongrois.

Jelko Kacin (ALDE). - (*SL*) Je me réjouis pleinement de la décision prise aujourd'hui par le gouvernement croate de répondre positivement, en principe, à l'initiative de médiation de la Commission européenne entre la Slovénie et la Croatie. Malheureusement, cette réponse positive inclut également une clause superflue, condition qui réduit significativement la possibilité d'une médiation.

Il est pourtant essentiel que nous travaillions main dans la main pour créer les conditions qui permettront le début aussi rapide que possible de la médiation, évolution qui détendra le climat politique dans les deux pays et permettra au dialogue de se dérouler dans de meilleures conditions. Nous devons continuer à soutenir le processus d'élargissement de l'Union européenne, c'est pourquoi nous avons besoin du traité de Lisbonne. Le temps nous étant compté, j'espère qu'un accord cadre sera prochainement élaboré concernant cette médiation.

Jim Higgins (PPE-DE). - (*GA*) Madame la Présidente, les exploitants laitiers se trouvent dans une situation très difficile. Le prix du litre de lait a chuté à un niveau situé entre 22 et 24 centimes. La demande mondiale de produits laitiers a connu une baisse soudaine, notamment en Asie et en Chine, suite au scandale de la mélamine. L'Irlande compte environ 20 000 exploitants laitiers et le secteur emploie directement 30 000 personnes. La seule production des États-Unis a augmenté de 3%, et la production du Brésil a augmenté elle aussi. Le taux de change entre l'euro et la livre sterling pose un problème supplémentaire. Il est évident que les agriculteurs ont besoin d'une aide à court terme pour survivre. Il conviendrait très certainement d'introduire un régime d'intervention, une méthode qui a déjà été appliquée avec succès dans le passé.

Filiz Hakaeva Hyusmenova (ALDE). - (*BG*) Merci, Madame la Présidente. La Journée internationale de la femme constitue pour nous l'occasion de faire le point sur notre politique en matière d'égalité entre les sexes. Beaucoup de personnes pensent que cette politique est orientée exclusivement vers les femmes et que son objectif consiste à créer pour elles l'égalité des chances avec les hommes en termes d'emploi, de salaire et de temps libre.

Si de tels objectifs s'avèrent d'autant plus pertinents que nous traversons une crise économique, il n'en reste pas moins que la politique en matière d'égalité doit aussi se concentrer sur les hommes. La crise produit un impact sur le marché de l'emploi. On s'attend à ce qu'un grand nombre d'hommes perdent leur emploi, parce qu'ils bénéficient d'un salaire plus élevé et parce qu'il y aura réduction des activités à forte intensité de main-d'œuvre dans le secteur financier. Il est de plus en plus probable que les hommes s'impliqueront plus dans la vie de famille et une modification des comportements se dessine, s'agissant des rôles sociaux traditionnels. Dans quelle mesure les hommes sont-ils préparés à cette évolution? Certains ajustements sociaux peuvent-ils faciliter un tel changement? Ces questions devront trouver réponse.

Les solutions envisageables varient dans chaque État membre, chaque région et chaque communauté. C'est la raison pour laquelle j'appelle à la mise à jour des plans nationaux en matière d'égalité ainsi qu'à la mise en place de règles répondant tant aux besoins des hommes qu'à ceux des femmes.

Iosif Matula (PPE-DE). - (RO) D'après les statistiques, un quart des enfants dans l'Union européenne ont un mode de vie sédentaire et s'alimentent mal. Il en résulte un risque accru non seulement en termes de pression sanguine et de diabète, mais également par rapport à d'autres affections.

Le Parlement européen a adopté en 2007 le rapport sur le rôle du sport dans l'éducation. En fait, il a rendu obligatoire l'organisation d'un minimum de trois heures de sport par semaine dans les programmes éducatifs. Nous savons que l'éducation physique prépare les enfants à mener une vie saine et leur transmet des valeurs sociales essentielles comme l'autodiscipline, la solidarité, l'esprit d'équipe et l'esprit sportif.

C'est pour cette raison précise que je prie instamment la Commission européenne de contrôler de plus près la transposition dans les législations nationales et l'application de l'obligation d'organiser un minimum de trois heures d'éducation physique par semaine dans les écoles, ainsi que l'accroissement du nombre des salles de sport et l'amélioration de leurs équipements de base.

Marco Pannella (ALDE). - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, dans le livre d'Albert Camus, la peste est vainement annoncée par un rat qui vient mourir à nos pieds. Nous ne voulons pas être ces rats inutiles qui arrivent trop tard pour annoncer la peste antidémocratique, violente et anti-européenne qui cause aujourd'hui de nouvelles catastrophes à Rome, à Bruxelles, à Jérusalem et à Paris.

M. Cappato a déjà expliqué pourquoi nous laisserons demain le travail que nous avons à accomplir en ces lieux, pour filer nous consacrer à la lutte militante de résistance européenne et démocratique dans notre pays. Le Parlement européen célèbre son 30^e anniversaire. Si nous repensons à ce qu'était la situation il y a 30 ans, nous avons de bonnes raisons d'être inquiets. Mais nous nous battons, sans nous laisser démonter.

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) Je voudrais profiter de mon intervention pour attirer l'attention du Parlement européen sur la journée du 15 mars, déclarée Journée mondiale des droits des consommateurs. Cette journée constitue une excellente occasion de rapprocher l'UE de ses citoyens par le biais des politiques liées à la protection des consommateurs.

En ma qualité de membre de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, j'ai travaillé dur sur cette problématique. Je me réjouis de l'immense intérêt porté par les jeunes gens qui s'impliquent activement dans diverses activités liées à la consommation. Par exemple, dans le cadre du concours international *Consumption for life*, organisé par l'association des consommateurs slovaques, nous voyons chaque année progresser le nombre des jeunes consommateurs qui désirent s'impliquer. Ces jeunes apportent des anecdotes intéressantes sur leurs premières expériences, choix et décisions en matière de consommation.

Je souhaiterais encourager les gouvernements des États membres de l'UE à consolider et à soutenir les organisations de défense des consommateurs. Seules des organisations non gouvernementales fortes, représentatives et efficaces seront en mesure de sensibiliser toujours plus les consommateurs à leurs droits.

Marian Harkin (ALDE). – (*EN*) Madame la Présidente, j'aimerais également me joindre aux voix qui se sont levées pour condamner l'attaque meurtrière, brutale et lâche qui a été perpétrée à l'encontre de la caserne de l'armée britannique en Irlande du Nord et je fais part de mes sincères condoléances aux familles des victimes.

Je tiens à souligner que, mercredi soir, la Commission fera une déclaration sur son livre vert relatif au personnel de santé en Europe. Selon ce livre vert, le maintien d'une main-d'œuvre suffisante passe impérativement par l'éducation, le recrutement et la fidélisation des jeunes praticiens.

Le cas de l'Irlande présente cependant une situation diamétralement opposée et affiche une réduction de l'ordre de 16,5 % des emplois destinés aux infirmiers en préparation de licence. Dans ma région, au St Angela's College, les formations d'infirmiers en soins généraux et en déficience mentale ont chuté de 25 % et de 40 % respectivement.

La Commission doit exercer une pression sur les États membres afin de garantir que chaque pays assume ses responsabilités en matière de formation de son propre personnel soignant et que nous respections des conditions éthiques nous interdisant de recruter des membres du personnel des services de santé des pays en développement et d'ainsi miner leurs systèmes de santé déjà vulnérables.

Csaba Sógor (PPE-DE). - (*HU*) Je me suis exprimé à plusieurs reprises au nom des minorités nationales traditionnelles. Certains de mes collègues m'ont alors accusé de nationalisme. Il est étrange que la majorité tente si souvent de déguiser ses peurs et son hostilité envers les minorités par des allégations de nationalisme ou des discours incitant à la haine à l'encontre de ces minorités. J'espère que mes collègues ne verront pas

d'inconvénient à ce que je m'exprime aujourd'hui au nom d'une minorité religieuse. L'Église catholique romaine de Grèce a été interdite durant l'ère communiste. Après 1990, elle s'est réorganisée et, à l'image d'autres Églises historiques, elle tente toujours aujourd'hui de récupérer les biens immobiliers qui lui ont été confisqués. En Roumanie, une loi est en cours d'élaboration qui, si elle est adoptée, soustraira dans les faits ce patrimoine immobilier à l'Église, qui tente actuellement de reprendre ce patrimoine. Je souhaiterais attirer l'attention, depuis ce microphone, sur le caractère malsain de cette situation, sur la façon dont certains droits sont foulés aux pieds et sur cette tentative de nationalisation déguisée. Il est inacceptable que l'État se rende coupable d'une immixtion préjudiciable dans la vie d'une Église.

Nickolay Mladenov (PPE-DE). - (*BG*) Merci, Madame la Présidente. Je souhaiterais évoquer un problème qui suscite une profonde tristesse. Ces deux dernières semaines, nous avons reçu des communiqués provenant de la République de Macédoine faisant état du souhait de certaines autorités religieuses d'exhumer les corps

des soldats bulgares morts sur le territoire de ce pays au cours de toutes les guerres du XX^e siècle. L'opinion publique bulgare, et je pense qu'il en va exactement de même pour l'opinion publique européenne, considère que de tels appels sont absolument inacceptables. Nul n'a le droit de se moquer de la mémoire de ceux qui ont péri durant les guerres. Nous devons leur rendre les honneurs et les respecter, et nous en tenir au principe européen fondamental consistant à honorer les morts, et préserver autant que possible les traditions de tolérance qui sont les nôtres.

Je prie instamment le Parlement européen d'attirer l'attention des autorités de la République de Macédoine sur le fait que le gouvernement ne doit pas rester passif face à de tels appels. Nous souhaitons pouvoir entendre de sa bouche – en des termes catégoriques – que personne en Macédoine ne mettra ce genre de menaces à exécution. Ce serait une violation des conventions culturelles et nationales fondamentales de tout pays civilisé.

Bruno Gollnisch (NI). - Madame la Présidente, nous avons appris tout récemment l'incroyable condamnation à six années de prison de deux avocats allemands, M. Horst Mahler et M^{me} Sylvia Stolz.

Cette terrible condamnation est motivée par le fait que les intéressés expriment des points de vue dissidents de la version officielle quant à la réalité et l'étendue du drame concentrationnaire lors de la Deuxième Guerre mondiale.

Quoi que l'on pense de leurs opinions, il est extrêmement grave que, dans l'Union européenne, aujourd'hui, des citoyens, avocats de surcroît, soient condamnés à de telles peines pour avoir discuté un fait historique.

Il semble que dans l'Allemagne soi-disant démocratique d'aujourd'hui, il y ait toujours des juges pour museler la liberté d'expression, avec le même zèle que naguère dans l'Allemagne national-socialiste ou dans l'Allemagne communiste.

C'est aussi le cas, hélas, dans d'autres États de l'Union, dont la France. C'est insupportable, et c'est très grave.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, je ne souhaite pas, aujourd'hui, soulever une question de nature politique. L'un de mes électeurs, partisan enthousiaste de la standardisation, m'a récemment contacté à propos de la standardisation des fiches qui équipent les chargeurs des téléphones portables.

Ce point peut sembler sans importance aucune. Je suis toutefois convaincu que si nous introduisions des réglementations dans ce domaine, tous les propriétaires de téléphones portables leur réserveraient un accueil favorable. Les aspects techniques de ce dossier sont excessivement simples. De telles normes ont été imposées avec succès aux disques compacts, par exemple – ceux-ci peuvent être lus par tous les ordinateurs. Cela vaudrait peut-être la peine d'évaluer ce type de points mineurs afin d'aider nos citoyens. C'est ce qu'ils attendent de nous.

La Présidente. - Le débat est clos.

17. Budget 2010 - Section III - Commission: «Orientations pour le budget 2010» - Orientations relatives à la procédure budgétaire 2010 - autres sections (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur les rapports suivants:

- -le rapport de László Surján, au nom de la commission des budgets, sur les orientations relatives à la procédure budgétaire 2010 Section III Commission (2009/2005(BUD)) (A6-0111/2009), et
- le rapport de Vladimír Maňka, au nom de la commission des budgets, sur les orientations relatives à la procédure budgétaire 2010 Sections I, II, IV, V, VI, VII, VIII et IX (2009/2004(BUD) (A6-0057/2009)

László Surján, *rapporteur*. – (*HU*) Le Parlement européen attend de ce projet de budget 2010 qu'il aide les États membres et les citoyens à surmonter la crise actuelle. Telle est désormais notre préoccupation majeure. En d'autres termes, le budget devrait apaiser les appréhensions des citoyens européens et restaurer leur confiance: nos concitoyens veulent être certains d'avoir un emploi, de pouvoir gagner leur vie et de vivre dans la paix et la sécurité. Nous parlons bien de ces citoyens dont nous dépensons l'argent et envers lesquels nous sommes responsables.

Avec la crise financière, les Européens ne sont pas certains que leur argent soit en sécurité dans les banques. Ils ne savent pas non plus s'ils auront encore du travail demain. Mais ils ont aussi d'autres types d'inquiétudes et de problèmes: pendant combien de temps pourront-ils encore chauffer leur maison? Leurs aliments contiennent-ils des substances chimiques dangereuses ou d'autres facteurs de maladie? La liste est encore longue. Nous souhaitons par conséquent un budget qui ne restaure pas uniquement la confiance des citoyens dans les institutions financières, mais aussi leur confiance mutuelle et celle qu'ils doivent pouvoir placer également dans la solidarité à l'échelle européenne. Nous savons qu'il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes avec 1 % du PIB, mais il est crucial de prodiguer des encouragements et d'octroyer des aides aux petites et moyennes entreprises. Une politique énergétique harmonisée, commune, est-elle en cours de développement? Faisons-nous absolument tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre le changement climatique et promouvoir les sources d'énergie renouvelable? La protection de nos frontières communes sera-t-elle mieux assurée? La politique de cohésion sera-t-elle plus efficace, le processus de rattrapage, plus rapide, et notre alimentation, plus saine?

Le Parlement note que le budget est maigre au regard de ces objectifs, mais il est aussi conscient que les États membres ne se donnent pas la peine d'utiliser à plein le cadre budgétaire actuel. C'est pourquoi nous attendons de la Commission européenne qu'elle entreprenne une action décisive afin de lever les obstacles bureaucratiques, de concentrer les dépenses dans les domaines où leur utilisation a été efficace et de retirer son soutien aux domaines où des excédents sont régulièrement constatés. Le Parlement est disposé à apporter son aide en vue de contrôler si les programmes lancés sont véritablement efficaces et s'ils permettent d'atteindre les objectifs qui leur ont été assignés. Nous limiter à déterminer le caractère légal des dépenses ne peut nous satisfaire. Nous demandons la garantie qu'elles remplissent leurs objectifs. Nous demandons de la valeur ajoutée, des résultats en échange des contributions demandées aux citoyens européens. Nous attendons des États membres qu'ils mettent en oeuvre les programmes avec rapidité et efficacité. Nous demandons à la Commission européenne de prendre nos demandes au sérieux. Le Parlement européen est la seule institution de l'Union au sein de laquelle les citoyens peuvent exercer directement leur influence. Nous sommes les plus proches d'eux et ce sont leurs opinions que nous avons résumées dans le rapport que nous avons soumis. Il reste encore plus d'un mois avant la soumission de l'avant-projet de budget. La Commission dispose par conséquent de temps en suffisance pour examiner l'avis du Parlement et l'inclure dans ses propositions.

En outre, je serais très heureux si, contrairement à leur habitude, le Conseil et le Parlement pouvaient veiller à ne pas modifier la proposition de la Commission à contre-courant. Je préfèrerais voir les trois institutions travailler main dans la main pour surmonter la crise.

Mesdames et Messieurs, je terminerai mes observations en exprimant mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à ce rapport, notamment au secrétariat de la commission des budgets, aux membres de la commission, aux experts de mon groupe politique et à ceux qui ont déposé des amendements. Je vous demande de débattre des propositions et de les soutenir par votre vote. Donnons de l'espoir et de la sécurité aux citoyens d'Europe!

Vladimír Maňka, *rapporteur.* – (*SK*) Merci, Madame la Présidente. Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, lorsque nous élaborons le budget du Parlement européen, il y a lieu de nous concentrer sur notre mission essentielle et de faire un usage optimal de nos ressources afin d'améliorer le travail législatif du Parlement. Autant que possible, nous devons tenir à l'écart des budgets les postes qui ne se rapportent pas à notre mission.

Si nous voulons que les députés puissent travailler efficacement, nous devons leur laisser la possibilité de s'acquitter de leurs charges dans leur langue, si tel est leur choix. Bien souvent, nous pourrions éviter certaines

difficultés et le gaspillage de notre argent en passant rapidement vers les langues du public réellement présent plutôt que d'en rester à celles qui avaient été prévues pour le public auquel on s'attendait.

Bon nombre d'entre vous sont certainement conscients que, dans certaines commissions, les documents ne sont pas toujours mis à disposition à temps, même dans les langues les plus importantes, pour qu'on puisse les approuver. Lorsqu'il faut dès lors organiser une réunion extraordinaire de la commission en question ou en cas de retards superflus dus à d'autres causes, nous perdons du temps et de l'argent.

Comme pour la traduction, nous devons également accroître la flexibilité des services d'interprétation. Au cours de mes conversations avec les représentants de divers secrétariats généraux du Parlement européen, j'ai pu recueillir certaines suggestions et informations particulièrement utiles. Les représentants de certaines directions proposent de supprimer certaines des réserves. Dans certains cas, ils auront cependant besoin de notre assistance.

Les exemples ne manquent pas, Mesdames et Messieurs. Je suis certain qu'aucun d'entre vous ne considérerait le Parlement européen moins sécurisé si les deux entrées du bâtiment du Parlement de Strasbourg n'étaient pas maintenues ouvertes lors que nous ne siégeons pas en séance plénière. Pas plus que nous n'avons besoin de la présence physique de vigiles dans certains lieux, notamment à Strasbourg et à Luxembourg.

D'un autre côté, le système de sécurité actuel connaît certaines déficiences. Nous avons pu le constater lors du récent hold-up mené contre l'agence de la banque ING à l'intérieur du bâtiment du Parlement européen de Bruxelles, ou lorsque les vies de deux députés ont été menacées à Mumbai.

Je pense que les propositions élaborées par la direction apporteront des améliorations, une meilleure utilisation de nos ressources ainsi que des économies financières qui auront de quoi surprendre. Nous pouvons réaliser des économies supplémentaires de plusieurs millions en améliorant la coopération entre les institutions. Les capacités inemployées de chaque institution doivent être mises à la disposition des autres institutions.

Le manque de planification et une communication insuffisante ou inexistante concernant les disponibilités des ressources de traduction empêchent l'utilisation efficace de ces ressources. Il arrive souvent que l'organe censé fournir les traductions confie automatiquement le travail à des traducteurs externes sans même vérifier la disponibilité des ressources internes. Dans le seul domaine de la traduction, nous pourrions économiser plus de dix millions d'euros chaque année au sein de nos institutions. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je pense que vous accorderez votre soutien à la proposition qui défend le principe d'un recours maximal aux études indépendantes s'agissant de l'utilisation de nos ressources et de l'organisation de notre travail.

Les députés doivent disposer d'informations complètes sur les ressources et le matériel à leur disposition pour assurer leur travail avec responsabilité et efficacité. Nous avons donc demandé à l'administration de créer un système de gestion des connaissances qui nous permettra de travailler efficacement avec tous les documents. Nous recevrons les premières propositions à cet égard dans le courant des prochaines semaines.

Une autre priorité consiste à offrir à nos concitoyens des informations de meilleure qualité concernant le travail de leurs représentants au Parlement européen et sur ce que les travaux parlementaires leur apportent. Nous devons en l'occurrence finaliser, consolider et user efficacement de la chaîne télévision parlementaire, du centre des visiteurs et du nouveau centre audiovisuel.

Les postes de dépenses administratives des institutions de l'UE englobent des dépenses portant sur l'achat et la location de bâtiments. Par le passé, dans divers cas, des institutions ont acheté ou loué des biens immobiliers à des prix supérieurs à ceux du marché. Selon les conclusions de la Cour des comptes, certaines institutions n'ont même pas évalué conjointement leurs politiques en matière immobilière et ont préféré agir sur une base individuelle. Nous avons donc besoin de développer une politique commune en matière de bâtiments afin d'obtenir une meilleure coopération dans ce domaine. Nous attendons un document stratégique aussi rapidement que possible traitant de la politique immobilière à suivre à moyen et à long terme afin de pouvoir adopter une décision appropriée en première lecture. Je vous remercie.

Dalia Grybauskaitė, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre d'échanger mes points de vue avec le Parlement aussi tôt cette année. À ce sujet, je tiens à remercier l'initiative de la commission des budgets, sans qui cela aurait été impossible. La Commission a déjà sérieusement examiné les lignes directrices du Parlement pour le budget de 2010 et rejoint la majeure partie des points mentionnés. La Commission apprécie également l'évaluation menée par le Parlement sur la stratégie politique annuelle, déjà reflétée dans votre résolution, et vous rejoint sur bon nombre de priorités politiques identifiées.

La récupération financière, économique et sociale compte parmi les défis inattendus qui devront également être relevés. Qui plus est, d'autres sujets tels que la lutte contre le changement climatique et la concrétisation d'une Europe durable sont également des points essentiels qui requièrent des mesures à long terme. C'est dans ce contexte que la Commission adoptera ce 29 avril son avant-projet de budget pour 2010.

La Commission a d'ores et déjà fait savoir que des efforts financiers seront nécessaires pour 2010, notamment en ce qui concerne le plan européen de relance économique. La Commission a également rappelé le soutien reçu par le Parlement en vue d'atteindre une meilleure efficacité en termes de dépenses administratives, et poursuivra ses efforts en ce sens. Concernant les projets pilotes et les actions préparatoires, je suis convaincue que nous serons en mesure de poursuivre l'excellente coopération interinstitutionnelle de l'année passée.

L'avant-projet de budget se fondera sur des estimations saines des conditions à remplir pour atteindre nos objectifs communs et relever les défis qui nous attendent. J'ai bon espoir que nous arrivions, une fois de plus, à atteindre un accord satisfaisant sur le budget 2010, et ce grâce à la coopération et à la collaboration entre toutes les institutions, notamment le Parlement.

Margaritis Schinas, au nom du groupe PPE-DE. – (EL) Madame la Présidente, le budget du Parlement européen portant sur l'exercice à venir comportera trois nouveaux éléments. Dans le courant de cette année, l'Assemblée aura un nouveau secrétaire général, elle opérera probablement en vertu du traité de Lisbonne et elle disposera également de deux nouveaux statuts, l'un pour les députés et l'autre pour les assistants parlementaires.

Mon groupe politique a tenté de faire en sorte que ces nouveaux développements se reflètent dans le rapport Maňka par le biais de nombreux amendements et nous nous réjouissons de voir que la Commission a pu traduire ces nouvelles dynamiques dans quatre priorités fondamentales.

Ces quatre priorités fondamentales de mon groupe sont:

Premièrement, l'accent sur le travail législatif. Le Parlement est particulièrement efficace lorsqu'il exerce ses activités législatives et l'administration doit nous prouver qu'elle est capable de canaliser les ressources du Parlement vers les activités où nous faisons la différence.

La seconde priorité – et nous partageons l'avis du groupe socialiste du Parlement européen sur ce point – est la sauvegarde absolue du multilinguisme et de l'accès des députés aux services de traduction et d'interprétation depuis et vers leur langue maternelle.

Troisième priorité: nous devons être en mesure d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans principaux qui ont déjà été approuvés, comme Europarl TV ou le centre des visiteurs, dont nous aurions aimé qu'ils fussent prêts avant les élections européennes et qui ne le seront pas, malheureusement, ainsi que la Maison de l'histoire européenne. Nous voulons que ces plans pluriannuels se déroulent sans accroc et qu'ils soient dûment évalués.

Enfin, j'estime que notre Parlement européen devrait intensifier tous les efforts susceptibles de montrer au contribuable européen qu'en ces temps de crise, cette Assemblée dépense de façon rationnelle ce dont elle a besoin pour faire un meilleur travail.

Costas Botopoulos, au nom du groupe PSE. – (EL) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, le débat sur le rapport Surján, au sein duquel j'ai l'honneur d'agir en qualité de rapporteur fictif, est un débat politique comportant un grand nombre de points essentiels, en particulier cette année. Important, il l'est tout d'abord parce qu'il donnera lieu au seul débat tranché que nous aurons sur les priorités politiques, puisque, comme vous le savez, nous n'aurons pas, en cette année d'élections, la chance d'en avoir un autre. Par la suite, nous passerons directement à la phase suivante de la procédure et nos discussions porteront par conséquent sur des différentiations d'ordre technique.

Toutefois, ce débat se déroule également au cours d'une année pendant laquelle – comme chacun l'a dit et comme tous les responsables politiques et les citoyens le savent – l'Europe sera rentrée dans une crise profonde. Et malheureusement, tout semble indiquer que 2010, exercice sur lequel portent notre rapport et notre débat, sera également une année de crise.

Aussi ma première remarque serait qu'il pourrait suffire, à ce moment précis, que le rapport dont nous débattons et qu'il faudra voter soit approuvé à la majorité simple. Encore faudrait-il que ce rapport exprime l'avis de l'ensemble du Parlement européen et pas seulement celui d'une faction politique. Ce rapport devrait par ailleurs exprimer les craintes des citoyens et de la classe politique, mais – et c'est sur ce point précis qu'il

y a désaccord politique entre nous et le rapporteur et son groupe –, outre qu'il met l'accent sur les craintes et les peurs, le rapport doit aussi ouvrir des perspectives sur l'avenir.

Nous devons nous servir du budget pour faire comprendre aux citoyens que celui-ci est un outil politique au moyen duquel, non seulement, nous répondons aux craintes, mais grâce auquel nous ouvrons aussi des perspectives politiques orientées vers l'avenir. Ce point, je pense, est extrêmement important. Les efforts de notre groupe, tant durant l'étape des discussions en commission qu'à l'occasion du débat en plénière, visent à trouver un équilibre entre ce texte et cette dynamique politique qui devra être impulsée, afin de ne pas donner une image apocalyptique – faite uniquement de crainte et d'anxiété – mais d'ouvrir aussi des perspectives à l'Union européenne.

Je le dis une fois encore: aujourd'hui, une majorité simple pourrait suffire et il se peut qu'un groupe arrive à imposer sa ligne. Il reste cependant crucial, à la lumière de ce débat qui va se clore sur une majorité renforcée, que l'avis du Parlement et, en dernière analyse, celui des citoyens, puissent être entendus.

En période de crise, nous autres socialistes pensons que l'Europe doit réagir en présentant un budget très spécifique. Tout d'abord, la réponse apportée par notre budget et notre Europe politique doit être coordonnée: nous ne devons pas donner l'impression que nous laissons chaque État membre faire face, seul, à cette situation difficile. Deuxièmement, priorité doit être donnée à la protection sociale des citoyens; cet indicateur social, propre à l'Union européenne, doit être sustenté quoi qu'il arrive. C'est pourquoi nous tentons de dire certaines choses autrement dans ce rapport. Enfin, cette réponse à la crise doit pouvoir être comprise des citoyens, elle doit faire écho aux priorités environnementales et énergétiques et dire oui à une Union européenne indépendante sur le plan énergétique, toutes les voies restant ouvertes, et toutes les possibilités également, pour que nous puissions obtenir exactement ce que nous voulons.

Nombreux sont les points sur lesquels nous rejoignons le sentiment général qui se dégage de ce rapport, le sentiment d'urgence, le sentiment de nécessité politique. Nous souhaitons toutefois souligner que la réponse que nous voulons donner à travers ce budget doit être une réponse qui présente ces caractéristiques.

Nous nous reverrons donc en septembre, dans l'espoir que la Commission tiendra dûment compte des vues du Parlement.

Anne E. Jensen, au nom du groupe ALDE. – (DA) Madame la Présidente, M. Surján a choisi de placer le budget 2010 sous une rubrique intitulée «sécurité», le mot étant interprété dans son sens le plus large: allègement de la crise économique et financière, son importance pour l'emploi et la sécurité économique, la sécurité des approvisionnements énergétiques, la sécurité du transport, la sûreté et la sécurité des citoyens par rapport aux problèmes causés par l'immigration et les problèmes découlant des évolutions démographiques récentes, de moins en moins de jeunes ayant à soutenir un nombre croissant de personnes âgées, la nécessité d'une meilleure protection de l'environnement, la nécessité de lutter contre le terrorisme et la nécessité de promouvoir la sûreté et la sécurité grâce au rôle joué par l'UE dans le monde. Cette rubrique «sécurité» indique les nombreux domaines dans lesquels le budget de l'UE est important et combien il est vital que le budget reflète nos besoins.

À bien des égards, 2010 sera un exercice passionnant pour le budget de l'Union. Pour les fonds structurels, il s'agira du premier exercice où s'applique la «règle n+3». Les affectations qui n'ont pas été créditées au programme au cours des trois derniers exercices viendront à expiration. Désormais, nous verrons si les États membres auront été capables de faire usage des affectations en temps utile. J'ose espérer que la clause d'extinction, la règle n+3, n'entrera pas en ligne de compte, mais, si toutefois ce devait être le cas, nous aurions alors de bonnes raisons de réexaminer si les règles relatives aux fonds structurels sont assez flexibles et si elles n'ont pas à souffrir d'une bureaucratie trop lourde.

En 2010, comme lors des exercices précédents, la politique étrangère constituera une problématique épineuse. Je prie instamment la Commission de trouver les affectations indispensables, même si le plafond de cette catégorie de dépenses est très bas. Au sein de la commission des budgets, nous avons discuté à plusieurs reprises de notre position concernant le subventionnement par l'UE du gazoduc Nabucco. Je souhaiterais insister sur le fait que le Groupe Alliance des démocrates et des libéraux attache une grande importance à ce point. La sécurité énergétique doit être assurée à travers de nombreuses initiatives différentes, mais nous aimerions tout particulièrement que Nabucco bénéficie d'un soutien, ce projet étant en fin de compte indépendant de Gazprom.

La procédure budgétaire sera relativement difficile cette année. Bien entendu, cette année est une année électorale. Les rapports de MM. Maňka et Surján constituent la seule occasion dont le Parlement dispose

pour donner son avis sur le budget. Il incombera au Parlement nouvellement élu d'assumer le travail de négociation relatif au budget. Il n'est pas aisé de maintenir la procédure que nous avons mise en œuvre lors de l'exercice précédent avec M^{me} Haug comme rapporteure, ainsi qu'avec le concours substantiel des commissions spécialisées. Il va de soi que nous devons faire de notre mieux pour que la procédure reste aussi ouverte et structurée que possible. Je me réjouis d'ailleurs d'entendre, Madame la Commissaire, que c'est aussi un point dont vous allez vous soucier. Je suis d'avis que tant M. Surján que M. Maňka ont formulé une proposition appropriée pour y parvenir.

Wiesław Stefan Kuc, *au nom du groupe UEN.*—(*PL*) Madame la Présidente, il en faut du courage pour préparer ce budget 2010. Nous ne connaissons toujours pas l'ampleur définitive de la crise économique qui s'est déclarée l'année dernière. Malheureusement, en dépit des efforts considérables déployés par les pays pour la juguler, la crise continue de se développer – les entreprises ferment leurs portes, le chômage augmente et des familles entières, des pans entiers de la population de nos pays, de nos villes et de nos villages, s'appauvrissent.

La mise en œuvre des tâches adoptées dans le cadre financier pluriannuel pour les années 2007-2013 se heurte à des difficultés de plus en plus nombreuses. L'année dernière, lors de l'élaboration du budget 2009, ce n'est qu'au prix de grandes difficultés qu'avait été atteint le niveau estimé de financement. Sera-t-il possible de maintenir ce niveau en 2010? Je l'espère. Ce sera notre principal défi pour l'année prochaine.

Nous ne devons pas oublier que c'est lorsque les temps sont durs que la solidarité a le plus d'importance. Nous ne devons pas abandonner les nobles objectifs adoptés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Nous devons garder à l'esprit la diversité économique des États membres de l'UE – tous ne seront pas capables de surmonter la crise, mais une action commune pourrait se révéler d'un immense secours. Nous conservons la possibilité, lors de la phase de l'examen à mi-parcours, de modifier nos politiques et de nous concentrer sur la lutte contre les répercussions négatives de la crise, en en faisant notre priorité numéro un.

Je souhaiterais enfin adresser mes sincères remerciements à mes collègues de la commission des budgets, László Surján et Vladimír Maňka, pour leur contribution en ces temps si difficiles.

Pedro Guerreiro, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*PT*) Face à l'aggravation de la crise dans l'Union européenne et en l'absence de toute mesure objective et efficace pour la surmonter, le Parlement européen, qui, l'année passée, avait approuvé un budget 2009 inférieur d'environ huit milliards au niveau établi par le cadre financier pluriannuel (CFM) pour 2007-2013, voudrait aujourd'hui que le budget 2010 se rapproche de ces limites supérieures. Toutefois, à nos yeux, quel que soit le montant que le Parlement européen eût pu demander, celui-ci se serait de toute façon révélé insuffisant.

Les limites budgétaires imposées par le CFM actuel, qui restreint le budget communautaire à 1 % pour cent du produit intérieur brut de l'UE, sont à l'évidence inadéquates pour mener la politique de cohésion économique et sociale qu'il est supposé permettre. Plus encore, ces limites inadéquates ne sont pas pleinement utilisées à cette fin, et elles ne sont certainement pas pleinement mises en application. L'insuffisance permanente de la budgétisation et de la mise en application des fonds structurels et de cohésion, dont l'exécution accuse deux années de retard, requiert l'adoption d'une série de mesures visant à garantir la mise en œuvre de ces fonds, en particulier si l'on considère que l'Union européenne et ses politiques néolibérales se trouvent à l'origine même de la crise économique actuelle.

Face à la montée du chômage, des inégalités sociales et de la pauvreté, nous souhaitons réaffirmer la nécessité pressante, entre autres, d'accroître de façon considérable les ressources financières des fonds structurels et de cohésion, d'accélérer et de garantir leur pleine mise en œuvre, d'accroître le taux de cofinancement communautaire et de supprimer l'application des règles N+2 et N+3 à ces fonds. Ceux-ci, par ailleurs, doivent également être utilisés pour défendre l'emploi à travers des droits et pour accroître le pouvoir d'achat des travailleurs, afin de soutenir efficacement les exploitations agricoles et les entreprises de pêche de petite taille et familiales, afin de développer les secteurs productifs de chaque État membre, en particulier dans les pays bénéficiant du fonds de cohésion, et afin de soutenir efficacement les micro-, petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur coopératif.

Nils Lundgren, au nom du groupe IND/DEM. – (SV) Madame la Présidente, l'UE doit faire face à la crise financière mondiale avec un budget conçu il y a un demi-siècle. À en croire le rapporteur, l'UE devrait relever les défis de la modernité et de la mondialisation au moyen d'un budget dédié en quasi-totalité à une politique agricole démente et à une politique régionale inefficace, ce qui revient à lancer une charge de cavalerie contre une armée moderne, mécanisée et dotée de missiles téléguidés.

La différence d'échelle relève de l'absurde. Le coût lié à la résolution de la crise financière est impossible à estimer à l'heure actuelle. Certains calculs laissent entendre qu'il s'élèverait à environ 50 000 milliards USD. Le budget total de l'UE ne s'élève qu'à quelques malheureux pour cent de ce chiffre et ce montant est de toute façon promis à l'agriculture et à la politique régionale. L'UE a demandé à chaque État membre de mettre en œuvre un plan de relance équivalant à un peu plus d'un pour cent de son PNB. Ces montants suffisent déjà à excéder le budget total de l'UE qui, bien entendu, n'atteint qu'environ 1 % du PNB.

Tout aussi pathétique est la formulation, dans ces deux rapports, du financement de la politique climatique et de la politique énergétique. Dans ces domaines également, le budget de l'UE est totalement négligeable. La tâche de l'UE consiste à obtenir la coopération et des engagements dont les coûts doivent être supportés par les États membres après y avoir été ancrés dans un processus démocratique.

Il en va de même de la politique énergétique. Les gazoducs sont moins chers à poser sur la terre ferme que sur les fonds marins. Et bien, lorsque la Russie et l'Allemagne construisent pourtant sur ce fond marin un gazoduc qui les relie directement, ils le font pour s'isoler. C'est un nouveau Rapallo et l'UE ne souffle pas mot. «Mes paroles s'envolent, mes pensées restent bas», dit le roi dans Hamlet.

Sergej Kozlík (NI). - (SK) La logique fondamentale de la structure du budget du Parlement européen, telle que proposée dans le rapport de la commission des budgets de Vladimir Maňka, est saine. Elle prévoit des dispositions concernant les points qui se sont avérés plus faibles et n'ont pas fait l'objet d'une réflexion suffisante ou qui n'ont pas été suffisamment mis en œuvre lors des exercices précédents.

Nous devons donc en premier lieu mettre enfin de l'ordre dans les ressources de traduction et d'interprétation du Parlement européen. En dépit des attentes, nous sommes bien loin d'avoir assuré la pleine mise en œuvre de l'un des axiomes les plus fondamentaux de l'Union européenne, l'égalité d'accès et la disparition de toute discrimination en matière linguistique.

Ceci étant, je ne pense pas uniquement à l'égalité d'accès et à l'interdiction de la discrimination dans le cadre des activités des députés, mais surtout à la possibilité pour les citoyens de l'UE, quelle que soit leur langue maternelle, d'accéder aux informations concernant les activités et les décisions de l'institution où les citoyens envoient leurs représentants siéger par élection directe.

Même si l'élargissement de l'Union européenne a été massif, un retard de cinq ans finit par faire penser qu'on cherche à gagner du temps, situation qui mine la foi dans les institutions européennes, en particulier dans les petits pays, et crée un terreau fertile pour les groupes politiques nationalistes.

Salvador Garriga Polledo (PPE-DE). - (*ES*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, ce budget est le dernier de cette législature et avec un peu de chance, il sera aussi le dernier budget précédant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et les nouvelles dispositions budgétaires.

Aujourd'hui, le débat qui nous concerne est consacré aux orientations budgétaires, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, et il ne fait aucun doute que nous devons approuver ces orientations budgétaires en temps utile pour avoir une chance d'influencer l'élaboration de l'avant-projet de budget préparé par la Commissaire, comme elle vient tout juste de nous l'indiquer. Il s'agit d'orientations, parce qu'elles intègrent les priorités politiques de ce Parlement et qu'elles doivent bénéficier de contenus et d'affectations budgétaires

Le budget de l'Union européenne s'apparente à une lutte pour des ressources rares, en particulier en ces temps de crise financière et économique. Aussi, la décision que nous prenons aujourd'hui à propos des priorités politiques du Parlement européen est-elle de la plus haute importance, en particulier dans la mesure où ce budget fera office, en quelque sorte, de pont entre deux législatures du Parlement européen et entre deux mandats de la Commission européenne.

Ceux qui entament aujourd'hui cette procédure ne sont pas ceux qui l'achèveront en décembre. Il se peut même que nous ayons trois commissaires responsables des affaires budgétaires entre aujourd'hui et le mois de décembre – qu'il me soit d'ailleurs permis de profiter de l'occasion qui m'est ici donnée de féliciter la Commissaire pour sa nomination. Il est donc absolument crucial que nous parvenions, au sein de cette assemblée, à un consensus sur nos priorités.

De toute évidence, nous allons, comme l'année dernière, opter pour un budget qui fait la part belle à la sécurité de nos concitoyens. Cette sécurité se décline à travers un nombre impressionnant de rubriques distinctes, comme la cohésion sociale, la recherche et la cohésion en matière d'emploi, et malheureusement – ainsi qu'il en a fait mention au début de cette séance – la nécessité se fait aussi sentir de renforcer la sécurité et la lutte

contre le terrorisme. Nous ne devons pas oublier que la lutte contre ce phénomène, même si on peut le regretter, demeure une des priorités de l'Union européenne.

Bien entendu, la lutte contre la crise économique constituera une autre priorité. Le plan de relance économique a mis en lumière les limitations et les insuffisances du budget annuel, du cadre financier pluriannuel et même de la coopération interinstitutionnelle. Il manque un dialogue réel dont le but serait, par exemple, d'analyser le rôle de la Banque européenne d'investissement et l'usage qui est fait des excédents dans les catégories de dépenses destinées à financer les plans de la Commission européenne. Le consensus fait défaut, mais aussi le dialogue.

Ces orientations impliqueront des décisions politiques que la conciliation de juillet devra refléter, et elles passeront ensuite en première lecture.

Je souhaiterais que le rapporteur, M. Surján, bénéficie d'un soutien suffisant pour mener ces orientations à bon port, puisqu'il en a les capacités, et j'espère qu'il pourra parvenir au mois de décembre avec un résultat très positif.

Ralf Walter (PSE). - (DE) Merci beaucoup, Madame la Présidente, merci beaucoup, Madame la Commissaire. Comme l'a dit M. Surján, le budget disponible est serré -1 % du produit national brut. Nous devons donc être d'autant plus vigilants avec les deniers publics, notamment parce que la crise est présente à tous les esprits. Nous devrions aussi tenter de prendre des décisions tous ensemble.

Il n'est en revanche pas possible de prendre une décision conjointe sur l'un des volets de ce rapport. Il s'agit de l'approvisionnement et de la sécurité énergétiques. Je me demande, alors qu'en l'état actuel de la situation nous devons compter chaque euro, s'il est bien indiqué d'investir de l'argent dans des secteurs où les acteurs du marché réalisent des milliards d'euros de bénéfices. Le texte propose un soutien à des gazoducs comme «South Stream», un projet du groupe italien Eni, qui a réalisé un bénéfice de 10 milliards d'euros. «Nord Stream» est un projet d'E.ON, un groupe allemand qui réalise un bénéfice de 5 milliards d'euros, tandis que Nabucco associe une entreprise allemande, une autre autrichienne et une dernière turque, l'ensemble des bénéfices de ces entreprises dépassant 6 milliards d'euros. Devons-nous vraiment injecter l'argent des contribuables dans des secteurs bénéficiaires? Ces conglomérats ne devraient-ils pas procéder eux-mêmes aux investissements adéquats, et ne devrions-nous pas nous concentrer sur les secteurs où le soutien des contribuables est véritablement souhaitable? Nous ne devrions pas jeter l'argent à la tête de ceux qui en gagnent déjà bien assez comme cela. D'où cette question: est-ce vraiment cela que nous voulons?

Ma seconde question est la suivante. Si nous apportons notre aide à des entreprises, pourquoi à Nabucco? Pourquoi souhaitons-nous créer des déséquilibres à cet égard? Pourquoi favorisons-nous une entreprise hongroise au détriment d'une italienne, par exemple? Comment justifiez-vous un tel choix? La neutralité concurrentielle est un point essentiel, mais le texte que vous espérez adopter contrevient à ce principe.

Mon troisième point concerne la nécessité de dépenser l'argent en Europe. À quoi sert-il que nous investissions en Azerbaïdjan? Confrontés qu'ils sont à la crise, nos concitoyens européens attendent de nous des mécanismes qui apportent des solutions. Ils attendent de nous que nous leur apportions de l'aide.

Nous ne pouvons pas accorder notre soutien au rapport Surján dans sa formulation actuelle, car cela reviendrait à promouvoir des mesures encourageant les distorsions de concurrence et à donner encore plus d'argent à des institutions et des industries qui réalisent déjà d'importants bénéfices. Compte tenu de ses maigres ressources, l'Union européenne n'est absolument pas en mesure de se le permettre.

Kyösti Virrankoski (ALDE). - (FI) Madame la Présidente, l'élaboration du budget de l'année prochaine sera un exercice périlleux. Les élections au Parlement européen, au printemps prochain, entraîneront une longue interruption du processus budgétaire. L'éventuelle entrée en vigueur du traité de Lisbonne signifierait que le budget aurait été élaboré en vertu de règles différentes de celles qui seront applicables pour son exécution. Par conséquent, je veux souhaiter bonne chance tant à M. Surján qu'à M. Mañka, en leur qualité de rapporteurs généraux, dans cette tâche titanesque.

La politique structurelle de l'UE est prise dans un gigantesque cercle vicieux bureaucratique qui trouve son origine dans la complexité désespérante de son système d'administration et de contrôle, lui-même conçu pour pourvoir à seulement 20 % des programmes du Fonds social et à tout juste 7 % des programmes du Fonds de développement régional. Le financement est en place pour seulement 2 % des projets majeurs. En outre, plus de deux années de la nouvelle période de programmation sont déjà écoulées. L'année dernière,

par exemple, plus de 2,8 milliards d'euros d'engagement ont été retirés ou reportés et plus de 4 milliards d'euros de crédits de paiements ont été retirés.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, les budgets adoptés année après année sont bien moins élevés que les montants adoptés dans les cadres financiers pluriannuels. Plus encore, les budgets sont mis en œuvre à un rythme encore plus lent, ce qui provoque l'accumulation du nombre d'engagements budgétaires en suspens. Ce phénomène provient notamment d'un système compliqué de règles et d'exigences, imposé par la Commission européenne, ainsi que des réglementations exhaustives introduites par les États membres pour s'appliquer aux bénéficiaires.

Pour améliorer la mise en œuvre du budget, il est essentiel, tant pour la Commission que pour les États membres, de réduire significativement le fardeau bureaucratique. Secundo, face à la recrudescence de la crise économique dans l'UE, il est essentiel de faire un usage plus large encore des ressources budgétaires et des financements de l'Union, sous forme d'emprunts et de crédits à obtenir auprès des institutions européennes, ceci afin de soutenir le développement des États membres, en particulier celui du secteur des PME. Tertio, et dernièrement, il est également essentiel de faire un usage plus intense encore des ressources budgétaires de l'UE et des financements fournis par les banques, afin de garantir une véritable diversité en termes d'approvisionnement énergétique, plus particulièrement concernant le projet Nabucco. Si nous ne faisons pas en sorte de diversifier nos approvisionnements de matières premières destinées à la production d'énergie, en particulier l'approvisionnement en gaz naturel, des crises comme celle du mois de janvier ne pourront que se répéter.

Hans-Peter Martin (NI). - (*DE*) Madame la Présidente, nous avons raison de parler de la crise financière, mais nous n'avons pas raison de dire que l'Union européenne n'a pas d'argent dans son budget pour financer les mesures adéquates pour la combattre.

Nous disposons dans notre budget annuel de 144 milliards d'euros, dont 5 milliards ont été, en quelques sortes, extraits. Ma proposition spécifique est la suivante: transformons ces 5 milliards en 50 milliards sans augmenter le budget. Comment cela sera-t-il possible? Prenons le volet administratif: si nous faisons le total des dépenses administratives de l'UE qui se cachent dans les programmes opérationnels, cela nous donne 15 milliards d'euros.

J'affirme que nous pourrions nous en tirer avec 5 milliards d'euros, ce qui nous laisserait 10 milliards pour lutter contre la crise financière. Ensuite, nous n'avons qu'à faire ce que nous avons toujours demandé aux autres de faire, c'est-à-dire soumettre nos programmes et nos activités à un examen indépendant. Je suis convaincu que si les politiques spécifiques de l'Union européenne étaient enfin examinées aujourd'hui, nous pourrions aisément réaliser une économie annuelle potentielle de 30 milliards, sans perdre de vue nos objectifs.

Il y a aussi une série de petites choses à améliorer dans cette Assemblée. Nous avons un budget de 1,5 milliards. Commencer les séances à temps introduirait de l'efficience dans notre travail – ce qui pourrait nous faire gagner 700 millions – les 300 millions restants étant obtenus du Conseil, qui gaspille au moins autant que cette Assemblée.

Reimer Böge (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, avec ces orientations budgétaires pour 2010, le Parlement réuni en plénière définira non seulement les orientations de la politique budgétaire, mais aussi, en l'absence d'une motion pour une résolution des groupes politiques sur le sujet, sa réaction par rapport à la stratégie politique annuelle de la Commission.

La raison pour laquelle le budget constitue une entité si complexe vient bien entendu du fait que le processus comprend avant tout deux étapes. Cette Assemblée et sa commission des budgets seront encore responsables de la conciliation en juillet, alors que nous sommes dans l'incapacité de prévoir aujourd'hui ce que seront les nouveaux défis et les mesures complémentaires qui résulteront, par exemple, d'une éventuelle entrée en vigueur du traité de Lisbonne ou des exigences imposées par de nouvelles tendances cycliques internationales ou européennes. Dans le même temps, le budget 2010 jettera un pont vers l'examen budgétaire et vers l'examen à mi-parcours des programmes pluriannuels, tous deux prévus en 2010. Je me réjouis pleinement de constater que le rapporteur, M. Surján, lors de la discussion sur les aspects de la politique budgétaire européenne, souligne que l'Europe peut répondre présente tant en termes de possibilités que de protection, ce qui signifie qu'elle peut garantir à la fois la sécurité intérieure et extérieure, assurer la protection des citoyens européens et aider à gérer les problèmes actuels, en insufflant une nouvelle dynamique à la croissance, à l'innovation et à l'emploi. Nous n'entendons pas uniquement par là de l'argent frais: nous parlons également, en particulier, de simplifier et d'accélérer les mesures existantes, afin de ne pas être constamment obligés de

renvoyer les paiements qui ont été décidés vers nos programmes de solidarité, qui font déjà partie intégrante du budget, et cela année après année, au moyen de budgets complémentaires.

Je me réjouis également des priorités que M. Mañka a présentées pour le Parlement dans son rapport. Outre la nécessité d'améliorer l'organisation linguistique, il est nécessaire de poursuivre l'examen que nous avons entamé en matière d'amélioration de nos structures internes plutôt que de nous contenter de demander la création de nouveaux postes. Si nous voulons passer plus de textes législatifs, nous devons plus nous concentrer sur d'autres points et nous ne pouvons pas demander de nouveaux postes chaque fois que l'envie nous en prend. Nous avons à cet égard bien du travail qui nous attend.

István Szent-Iványi (ALDE). - (HU) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je me réjouis que le rapport adopte une position dénuée de toute ambiguïté concernant le soutien communautaire au projet Nabucco. La crise du gaz russo-ukrainienne a mis en lumière la dépendance dont souffre l'Europe pour son approvisionnement en gaz. Le projet Nabucco est le seul plan réaliste et faisable susceptible d'alléger la dépendance unilatérale de l'Europe vis-à-vis des approvisionnements en gaz russe. Sans doute êtes-vous fatigués de m'entendre attirer l'attention, chaque année à l'occasion du débat budgétaire, sur le financement inadéquat du chapitre consacré à la politique étrangère. Toutefois, l'Union européenne ne sera capable de répondre en temps utile aux nouveaux défis qui se dressent sur sa route que si son budget lui autorise une flexibilité bien réelle et des réaffections au sein des chapitres et entre ces chapitres. Faute de quoi nous serons contraints de soutenir nos objectifs les plus importants par des tours de passe-passe budgétaires et des manipulations budgétaires opaques. J'invite de façon pressante la Commission à proposer des solutions aux très sérieux problèmes de financement dont souffre le chapitre des relations extérieures, dans le cadre de l'examen à mi-parcours, ainsi qu'à garantir une flexibilité budgétaire accrue.

James Elles (PPE-DE). – (EN) Madame la Présidente, étant donné que nous sommes à l'orée du budget 2010, je voudrais tout d'abord féliciter les deux rapporteurs. D'autres orateurs en ont déjà parlé avant moi, mais il est clair que le type de débat que nous aurons cet automne n'aura rien à voir avec celui d'aujourd'hui. Et pour cause, les élections européennes se présentent au moment des pires conditions économiques de ces soixante dernières années.

Par conséquent, j'ai bien peur, Monsieur Surján, que lorsque nous nous pencherons sur le budget cet automne, les quelques défis classiques que vous avez mentionnés dans ce document auront changé à la suite des débats qui nous attendent et que nous nous concentrerons davantage sur notre situation et sur les moyens de créer de nouveaux emplois pour l'avenir que sur les évènements passés. Votre document mettra l'accent sur des questions comme les technologies vertes, à émissions zéro, mais aussi, et surtout, sur les moyens offerts par les TIC pour encourager l'innovation et obtenir la nouvelle croissance que réclamera l'économie européenne.

Monsieur Maňka, pour le budget du Parlement européen, lorsque nous nous penchons sur le processus d'examen analytique dont il vient d'être question, je voudrais vous inviter à ne pas oublier l'importance du rôle des technologies ni à quel point elles peuvent faciliter les choses à tout point de vue. Les solutions traditionnelles sont inutiles: nous devons à présent nous concentrer sur la mise en place de nouveaux modes de communication avec nos concitoyens. Je pense d'ailleurs qu'au terme du prochain Parlement, tout député aura son blog personnel. À l'heure actuelle, le système mondial compte plus de 100 millions de blogs, alors qu'en 2004, date de lancement de la présente législature parlementaire, ils étaient inexistants. Nous devons nous tourner vers l'avenir plutôt que de parcourir les sentiers classiques que nous avons coutume d'arpenter dans bien des situations.

Enfin, je suis un fervent défenseur de la proposition de M. Surján, car elle fait référence dans les deux budgets à ce que j'appelle «le retour d'investissement» que d'autres considèrent comme «l'amélioration qualitative» de la façon dont nous dépensons l'argent. La récession économique nous frappera de plein fouet et nous devrons être en mesure de justifier nos dépenses à tout moment. Je tiens à remercier la commissaire pour tout ce qu'elle a fait au cours de son mandat en matière de suivi des dépenses. Je pense qu'il serait également intéressant que le nouveau Parlement puisse analyser les différentes lignes d'action afin d'identifier leurs points forts et leurs points faibles.

PRÉSIDENCE DE MAREK SIWIEC

Vice-président

Maria Petre (PPE-DE). - (RO) Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue, M. Surján, pour ses efforts. Précisément parce que nous débattons des orientations pour la procédure budgétaire 2010, une discussion au contenu quasiment politique, je souhaiterais attirer l'attention sur quelques points.

À mes yeux et aux yeux de la Roumanie, il est un élément vital pour garantir le fonctionnement efficace de l'Union européenne, que les lignes budgétaires 2010 doivent absolument intégrer: le projet Nabucco. Nous sommes tous conscients que l'Union européenne a vécu une expérience pour le moins déplaisante l'hiver dernier, lorsqu'elle s'est retrouvée, dans une large mesure, dépourvue d'approvisionnements en gaz. Par ailleurs, cette problématique concerne non seulement le gaz mais toutes les sources d'énergie utilisées dans l'Union européenne.

L'Union est dépendante de ses fournisseurs non seulement en termes de prix, mais aussi d'approvisionnement. C'est pourquoi il est absolument essentiel pour nous de diversifier à la fois nos fournisseurs et nos ressources énergétiques, ainsi que les méthodes de transport de ces ressources, afin de garantir la continuité des approvisionnements et de protéger nos citoyens contre les perturbations, en particulier au creux de l'hiver.

D'un autre côté, j'ai le sentiment que nous devons investir dans la recherche et le développement des nouvelles technologies qui permettront à nos industries de consommer un minimum d'énergie. Nous devons intensifier nos campagnes en faveur des économies d'énergie et sensibiliser ainsi les citoyens européens. Tant la diversification des ressources que l'économie de ces mêmes ressources constituent les solutions qui permettront d'anticiper et de répondre aux crises énergétiques qui menacent l'Union européenne.

Ville Itälä (PPE-DE). - (FI) Monsieur le Président, l'année qui vient sera une véritable gageure: en plus de tout le reste, nous aurons les élections et la crise économique. En d'autres termes, nous aurons à assumer une très lourde responsabilité. Heureusement, MM. Surján et Mañka font face à la situation. Je sais que ces deux hommes prennent leur responsabilité au sérieux et sont parfaitement capables de s'acquitter de leur devoir. D'évidence, cela signifie que nous devrons surtout prendre en considération les projets propres à ce Parlement et que nous devrons donner l'exemple à l'opinion publique et gagner ainsi sa confiance. Nous devons vraiment sortir notre loupe et nous intéresser de très près aux projets que nous pouvons mettre en œuvre durant cette période. Ce ne sera sans doute rien de très sensationnel.

Je voudrais profiter de mon intervention pour me concentrer sur un détail. Le budget de cette année a été enrichi d'une nouvelle rubrique, intitulée «Stratégie pour la Mer Baltique»; j'espère que cette année, la Commission et le Parlement pourront sélectionner les bons projets et trouver les financements adéquats pour prendre les mesures appropriées. Les populations qui vivent dans la région de la Mer Baltique attendent que cette Stratégie pour la Mer Baltique s'étoffe quelque peu et si nous faisons bien le tour de la question, nous pourrions bien y parvenir.

László Surján, *rapporteur.* – (*HU*) Je me réjouis de ces observations et j'ai le sentiment que la plupart des critiques formulées, ainsi que la majorité des amendements déposés, proviennent d'une source commune. Je veux dire qu'il s'agit plutôt de questions de terminologie plutôt que de véritable opposition. Il y a tout de même une pomme de discorde majeure, le soutien au projet Nabucco. Je voudrais souligner que ce ne sont pas des entreprises que nous souhaitons aider et qu'il n'est nullement question de projets se chiffrant en milliards d'euros; toutefois, nous attendons de la Commission européenne qu'elle prenne des mesures qui vont dans le sens de l'indépendance énergétique de l'Europe et à cet égard, le projet Nabucco constitue, parmi d'autres, un symbole de cette attitude.

Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer l'attention sur une autre réflexion. Ce budget dépasse largement les seuls aspects budgétaires. Aujourd'hui, les citoyens européens n'ont plus ce sens de l'utilité immédiate de l'Union européenne, que les pères fondateurs ont développé. À l'époque, l'Europe devait instaurer la paix, il ne serait plus possible de faire la guerre. Aujourd'hui, l'enjeu est différent. Nous ne devons pas craindre une guerre, mais nous subissons d'autres attaques, comme cette crise. Si nous pouvons la surmonter et si nous sommes capables de nous prouver et de prouver à ses citoyens que l'Union européenne peut répondre à ces préoccupations en rangs serrés, dans l'unité, l'Union enverra alors un message clair au citoyen: cela vaut la peine de faire des sacrifices et cela vaut la peine de travailler de façon solidaire. Nous avons besoin de l'Union. Je m'attends à ce que l'euroscepticisme entre dans une période de déclin, si nous adoptons un budget 2010 irréprochable, et je vous demande votre soutien aujourd'hui et plus tard, en automne. Je vous remercie de votre respectueuse attention.

Vladimír Maňka, *rapporteur.* – (*SK*) Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris part à cette discussion si riche, de même que les rapporteurs fictifs pour leur coopération constructive. Leurs propositions d'amendements améliorent la qualité globale du projet.

Je voudrais également remercier le secrétaire général Rømer pour sa collaboration et je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir travailler avec notre prochain secrétaire général.

Je souhaiterais adresser mes remerciements à tous les représentants des secrétariats généraux du Parlement européen avec lesquels j'ai eu l'occasion de discuter. Je voudrais dire aux représentants des autres secrétariats généraux que je souhaiterais les rencontrer également, afin de poursuivre tous ensemble le travail et de trouver des solutions efficaces pour utiliser au mieux les ressources financières des citoyens européens.

La commission des budgets a également coopéré de façon constructive avec d'autres institutions, à la fois dans le passé et à l'occasion du présent processus budgétaire. J'estime que les besoins budgétaires qui sont actuellement soumis par ces institutions sont réalistes.

Je voudrais aussi exprimer toute mon admiration pour la façon dont les budgets sont établis au sein de ces institutions, dans la mesure où cette élaboration tient non seulement compte, automatiquement, du taux d'inflation, mais également des besoins réels, un exercice pour le moins difficiles dans la période actuelle. Dans les prochains jours, je rencontrerai les représentants des institutions pour écouter leurs avis avant que ces estimations ne soient débattues au sein de la commission des budgets. Qu'il me soit permis de remercier une fois encore l'ensemble de mes collègues. Je suis impatient de poursuivre notre collaboration.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi, le 10 mars 2009.

Déclarations écrites (article 142)

Šarūnas Birutis (ALDE), par écrit. – (LT) Dans le contexte de la crise financière et économique, les petites et moyennes entreprises sont en butte à des difficultés croissantes quand elles cherchent à obtenir des financements destinés à la recherche scientifique et au développement et à l'innovation dans le domaine des technologies; selon le programme cadre général pour la compétitivité et l'innovation (CIP), il serait possible de fournir une aide efficace aux PME dans le cadre de leurs activités liées à l'innovation. Ce programme insiste donc sur l'importance d'une allocation de fonds suffisante pour garantir le financement du CIP.

Les technologies de l'information et de la communication offrent de très belles chances en termes de croissance et d'innovation, contribuent à la mise en oeuvre des objectifs de la stratégie de Lisbonne et nous aident à surmonter la crise économique actuelle. Plus que jamais par le passé, l'espace européen de la recherche constitue le fondement de la société européenne de l'information et demeure essentiel pour éliminer les incohérences des activités, des programmes et des politiques de recherche scientifique en Europe; il est crucial de garantir un financement adéquat pour assurer un flux de scientifiques qualifiés en mesure de circuler librement, et pour soutenir l'infrastructure globale de la recherche scientifique et l'accès à cette infrastructure pour toutes les équipes de chercheurs en Europe.

La sauvegarde de la sécurité des approvisionnements énergétiques dans l'Union européenne et le principe de la solidarité énergétique sont les priorités essentielles figurant à l'agenda de l'UE; le budget de l'UE doit donc leur consacrer toute l'attention requise.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE), par écrit. – (BG) La responsabilité du PE dans la préparation du budget 2010 est plus importante que lors des budgets précédents, en raison de la crise financière et économique, mais aussi à cause de l'instabilité en matière énergétique qui prévaut dans les États membres de l'UE. Le processus budgétaire requiert la plus grande précision et des options flexibles, car la dynamique de la crise nous contraint à gérer celle-ci sur un mode tout aussi dynamique.

Nous devons assurer une mise en œuvre de la politique de cohésion régionale et sociale plus efficace dans l'ensemble de l'UE. Chaque priorité doit absolument refléter cette volonté, ce qui représente un défi d'autant plus difficile dans le contexte d'une crise économique. Nous pourrons ainsi éviter que se développent des lignes de fractures entre les États membres et aider les nouveaux membres à faire face.

J'estime que nous serons plus responsables des réseaux d'énergie et de transport en 2010, si nous utilisons les instruments budgétaires; les réseaux énergétiques intérieurs de l'UE feront l'objet d'une planification de qualité afin de proposer une alternative sûre aux pays les plus touchés par la pénurie d'énergie. Parmi les autres considérations les plus importantes, citons la flexibilité et l'efficacité dans le financement des corridors de transport nécessaires pour soulager le trafic et développer les liens de communication entre les pays. Les réseaux Nord-Sud doivent faire l'objet d'une attention particulière

L'expansion des projets de recherche et développement exige des efforts bien plus intenses. La politique d'innovation doit être orientée vers les secteurs pertinents pour les pays concernés, afin que l'utilisation des fonds produise une efficacité maximale.

Péter Olajos (PPE-DE), par écrit. – (HU) En tant que rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire concernant le budget de l'UE 2010, je souhaite exprimer ma satisfaction à propos du texte qui nous est soumis.

Je me réjouis tout particulièrement de la volonté de la Commission de contribuer à la relance économique et sociale, de renforcer l'efficacité énergétique et de lutter contre le changement climatique.

Je me range totalement à l'opinion que l'Union européenne doit prendre des décisions financières et budgétaires de bien plus grande envergure, lesquelles permettront à l'UE de jouer un rôle avant tout dans les domaines de la croissance économique et de la création d'emploi. La protection de l'environnement – le New Deal vert – peut, en apportant des solutions à la crise économique actuelle, fournir une excellente occasion de développer l'infrastructure dans le domaine des technologies vertes.

Les problèmes d'approvisionnement en gaz du début de l'année ont montré une fois de plus l'absence de toute alternative en termes de sources d'énergie, d'itinéraire de transport, de capacité de stockage des ressources énergétiques et d'interconnexion entre États membres en matière de transport énergétique. C'est pourquoi il est important que le budget de l'UE reflète dûment la nécessité d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement et du transport énergétique et, partant, d'investir des montants importants dans ces domaines.

Comme l'indique clairement le rapport, le changement climatique et la protection de l'environnement, ainsi que la problématique de la sécurité énergétique, sont des thèmes étroitement liés. Dans le même temps, il est regrettable que les mesures visant à limiter le changement climatique ne soient toujours pas incluses dans le budget de l'UE de façon satisfaisante. Je considère par conséquent que la tâche du Parlement consiste en premier lieu à faire pression sur la Commission pour faire en sorte que les ressources précitées soient augmentées.

18. Statut de la société privée européenne - Transfert transfrontalier du siège social d'une société - Small Business Act - Participation des travailleurs dans les sociétés dotées d'un statut européen (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat conjoint sur:

- le rapport (A6-0044/2009) de M. Lehne, au nom de la commission des affaires juridiques, sur la proposition de règlement du Conseil relatif au statut de la société privée européenne (COM(2008)0396 C6-0283/2008 2008/0130(CNS)).
- le rapport (A6-0040/2009) de M. Lehne, au nom de la commission des affaires juridiques, contenant des recommandations à la Commission concernant le transfert transfrontalier du siège social d'une société ((2008/2196(INI)).
- le rapport (A6-0074/2009) de M^{me} Herczog, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur un «Small Business Act» (2008/2237(INI)).
- la déclaration de la Commission sur la participation des travailleurs dans les sociétés dotées d'un statut européen.

Klaus-Heiner Lehne, *rapporteur*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je viens aujourd'hui défendre deux rapports, tous deux émanant de la commission des affaires juridiques du Parlement.

Je commencerai par le plus important des deux à l'heure actuelle, dans la mesure où il porte sur une procédure législative en cours lancée par la Commission, à savoir la société privée européenne (SPE). En effet, il s'agit pour ainsi dire du principal élément législatif au cœur du «Small Business Act».

Je souhaiterais m'étendre quelque peu sur le contexte général. Le Plan d'action sur le droit des sociétés présenté en son temps par le commissaire Bolkestein avançait déjà l'idée d'une société privée européenne. Pour diverses raisons qui restent obscures à mes yeux, cette idée a disparu du plan d'action et la Commission a choisi à l'époque de ne pas approfondir la question.

Le Parlement européen ne l'entendait toutefois pas de cette oreille et a donc élaboré un rapport d'initiative en vertu de l'article 32 de son règlement et de l'article 192 du Traité, adopté à l'époque à une écrasante majorité par cette Assemblée. Dans ces circonstances, la Commission s'est sentie dans l'obligation de se pencher à

nouveau sur le concept de société privée européenne et a choisi de l'intégrer aujourd'hui – ce dont il faut se réjouir – dans le cadre du «Small Business Act».

Cette proposition visant à créer un statut de société à part entière s'adresse pour l'essentiel aux petites et moyennes entreprises. Jusqu'à présent, seules les grandes entreprises disposaient de leur propre statut, la société européenne. Je pense que cette proposition était attendue de longue date. Dans la mesure où cette proposition vise les PME et qu'il faut tenir compte des startups – à savoir les sociétés qui germent de l'idée de lancer une société neuve et non les sociétés qui seraient le produit de la transformation, de la scission ou de la fusion de sociétés existantes ou autres – nous apprécions également le fait que la Commission ait fait preuve de retenue sur le plan des exigences relatives à l'élément transfrontalier. C'est également le souhait exprimé par le Parlement dans son rapport.

Nous sommes également d'avis qu'il est judicieux de préciser toutes les questions liées en particulier au capital et à la responsabilité sur le plan législatif au niveau européen dans la mesure où ce sont ces éléments qui posent plus spécifiquement problème aux PME. Actuellement, ces entreprises doivent naviguer entre des cadres juridiques nationaux souvent disparates et sont donc contraintes de rechercher des conseils, un problème auquel répond ce nouveau statut juridique.

Nous pensons également être en phase avec la jurisprudence de la Cour de justice européenne concernant la correspondance entre le siège d'une société et son siège statutaire ou administratif. Je sais qu'il existe ici une opinion minoritaire sur la question, mais l'opinion majoritaire au sein de la commission des affaires juridiques – que la plénière devrait endosser demain – estime qu'une séparation devrait être envisageable et que le statut de société européenne ne peut être lésé par rapport au statut des sociétés nationales, qui bénéficient de cette possibilité au titre de la jurisprudence européenne.

La question de la participation des employés fut l'un des principaux problèmes rencontrés et a nécessité de longues négociations. Ce point avait déjà posé d'importantes difficultés par le passé dans le cadre d'autres actes juridiques liés au droit des sociétés. Il suffit de songer au concept de société européenne et à la directive relative aux fusions transfrontalières. Je pense que les amendements de compromis conclus par les trois principales formations du Parlement nous ont permis de dégager une vraie solution au problème. Cette solution tient compte des éléments pertinents de précédents actes juridiques promulgués à l'échelle européenne, qui forment un compromis entre les différentes situations dans les États membres et qui contribuent par ailleurs à consolider la protection des droits des employés.

Pour terminer, je souhaiterais évoquer la 14^e directive, pour laquelle je suis également rapporteur. Les similitudes avec le statut de société européenne sont frappantes. Notre objectif est d'utiliser cette motion législative dans le cadre d'une résolution afin de contraindre la Commission à formuler une proposition concrète, comme ce fut le cas avec la SPE, et nous espérons que la Commission y répondra de manière favorable afin de combler l'un des derniers vides en matière de droit des sociétés et à garantir la liberté d'établissement des entreprises. Je vous remercie pour l'attention que vous m'avez accordée.

Edit Herczog, *rapporteur.* – (*HU*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les Députés, nous arrivons au bout d'un long et délicat processus, un processus qui nous a permis de déplacer les petites et moyennes entreprises de la périphérie au centre. Nous en avons parcouru du chemin pour parvenir à ce stade où le marché intérieur, bien qu'unifié, n'est pas encore homogène. Un long chemin qui permet aujourd'hui à 23 millions de petites et moyennes entreprises de mener leurs activités en étant soumises aux mêmes charges et règles administratives que les 41 000 grandes sociétés. Toutefois, les conditions d'entrée sur le marché intérieur imposées aux PME restent marquées par d'importantes différences.

Il semble que la Commission, sous la houlette du commissaire Verheugen, ait considérablement évolué au cours des cinq dernières années, et nous ne pouvons que nous réjouir de ce changement de philosophie au sein de l'Union européenne face aux obstacles auxquels se heurtent encore et toujours les PME au niveau de l'UE et des États membres. L'une des méthodes envisageables pour consolider le chiffre d'affaires des PME consiste à donner la possibilité à un nombre croissant de sociétés de faire leur entrée sur le marché intérieur. En effet, à l'heure actuelle, à peine 8 % des PME y sont actives et 15 % seulement de leur chiffre d'affaires est généré sur ce marché. Ce chiffre d'affaires pourrait être grandement consolidé si ces entreprises avaient la possibilité de participer de manière plus active aux programmes d'innovation, de recherche et de développement. La simplification de l'accès aux sources de financement contribuerait également à renforcer les activités commerciales des petites entreprises. Nous pourrions également contribuer à consolider leur chiffre d'affaires en nous décidant à créer un brevet communautaire, empêchant de la sorte les produits de contrefaçon bon marché de porter atteinte à la propriété intellectuelle des petites entreprises.

Selon moi, le défi le plus délicat à relever pour assurer le succès de la stratégie de Lisbonne consistera sans hésitation à faciliter la transition des PME du marché national vers le marché intérieur. Toutefois, dans la situation économique que nous connaissons actuellement, nous ne pouvons oublier les problèmes inhérents à ce qui reste la principale source de financement des PME, le crédit. La sensibilité aux risques accrue des institutions financières complique en effet l'accès au crédit pour un nombre toujours croissant d'entreprises. Se retranchant derrière la situation économique, les banques rechignent à leur consentir des prêts. Les patrons de PME mettent en garde contre les dangers qui pèsent sur des milliers d'entreprises et des dizaines de milliers d'emplois. Il est donc primordial de faire en sorte que les fonds destinés à injecter des liquidités dans le système alimentent bel et bien l'économie au lieu de reposer dans les coffres des établissements bancaires. Une première grande étape pour les banques consistera à opter le plus rapidement possible pour une approche stimulant l'économie et les PME.

L'autre grand défi sera d'instaurer une solidarité européenne, seule voie permettant d'offrir une protection plus efficace que celle apportée par les États-nations aux PME mises en difficulté par la crise. En affirmant cela, je souhaite insister sur le fait que la situation que vivent les PME et l'approche préconisée pour leur venir en aide constituent également un test pour la solidarité européenne. Cela montre que l'Europe est en mesure d'assumer des risques partagés avec ses États membres même au delà de la zone euro. Les mesures destinées pour l'essentiel à stabiliser l'euro peuvent facilement entraîner – et ont déjà entraîné – un vide financier dans la zone non-euro. Dès lors, dans la situation actuelle, j'invite les décideurs européens et les représentants du secteur bancaire à tout mettre en œuvre pour éviter l'apparition d'une Europe à deux vitesses. L'effondrement d'une région où les PME jouent un rôle vital – plus de 90 % des entreprises présentes – se traduirait en effet inévitablement par des répercussions catastrophiques en termes économiques. J'invite donc la Commission et mes collègues à apporter leur soutien à cet égard. Je remercie ma collègue rapporteur, Nicole Fontaine, et les autres rapporteurs fictifs pour tout le travail fourni, et je félicite une fois encore le commissaire Verheugen pour les progrès enregistrés à ce jour.

Ján Figel', membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je tiens avant tout à remercier les deux rapporteurs. Courtoisie oblige, j'adresserai d'abord mes remerciements à M^{me} Herczog pour la qualité de son rapport sur le Small Business Act (SBA) et le solide soutien qu'elle apporte à l'initiative de la Commission en vue de l'établissement d'une politique exhaustive sur les petites et moyennes entreprises. Je tiens également à rendre hommage à M. Lehne, non seulement pour son efficacité et son travail dans la conduite du statut de la société privée européenne dans le cadre de la procédure de consultation, mais aussi pour les solutions intéressantes et créatives présentées dans son rapport.

Nous sommes à présent dans une phase cruciale. Chaque jour, nous entendons des messages comme la nécessité de dynamiser et de renouveler la confiance dans le fonctionnement de l'économie mondiale. La crise financière et économique a frappé de plein fouet les entreprises européennes. Il importe, aujourd'hui plus que jamais, d'exploiter pleinement le potentiel des petites et moyennes entreprises. Une telle approche s'avère vitale pour l'économie européenne.

Adopté par la Commission en juin 20008, le SBA délivre un cadre exhaustif d'actions à court, moyen et long terme pour la croissance et la compétitivité des PME conformément à la stratégie de Lisbonne. Il propose 10 principes politiques et plusieurs initiatives concrètes afin de faire en sorte que les préoccupations des PME président à la prise de décisions, comme M^{me} Herczog l'a affirmé, en intégrant les PME au cœur des attentions et stratégies.

Le SBA contient une série d'initiatives législatives, y compris la proposition d'un statut de la société privée européenne. Le SBA vise à ancrer de manière durable et irréversible le principe «penser d'abord aux petits» et la priorité aux petites entreprises dans le processus décisionnel à travers l'Union européenne. Le SBA appelle à une meilleure reconnaissance de l'esprit d'entreprise et des entrepreneurs. Dans une période comme celle que nous traversons, nous avons plus que jamais besoin de personnes aptes à la prise d'initiatives, à la réalisation de projets et à la prise de risques. Dès lors, nous sommes d'avis que les entrepreneurs honnêtes qui essuient un revers méritent une deuxième chance.

Face à la crise économique actuelle, nous devons définir des priorités et nous attacher à faire fructifier rapidement ces actions, qui possèdent le meilleur potentiel pour contribuer à la reprise. Le plan d'action SBA et le plan européen de relance économique proposent des mesures ambitieuses dans trois domaines essentiels: premièrement, assouplir l'octroi de crédits hautement nécessaires; deuxièmement, réduire la charge administrative; et, troisièmement, aider les PME à faire des affaires à l'étranger.

Le succès du SBA passe impérativement par une coopération transparente de toutes les parties prenantes. Nous vous remercions de votre soutien. La résolution adoptée par le Parlement début décembre était une initiative bienvenue, sur le plan du calendrier et du contenu. Comme vous le savez, lors du sommet qui s'est tenu ultérieurement en décembre, les chefs d'État et de gouvernement ont adhéré au SBA, sous la présidence française.

Par conséquent, il importe que cette Assemblée accorde aujourd'hui son soutien inconditionnel au rapport de M^{me} Herczog, afin d'établir une base solide et légitime en vue d'actions ultérieures. Je vous invite à promouvoir le SBA dans vos pays et arrondissements respectifs afin de faire en sorte que ce programme politique ambitieux devienne une réalité et qu'il épaule réellement les PME au quotidien.

Passons maintenant aux deux rapports de M. Lehne. Le Parlement a toujours été un fervent partisan du statut de la société privée européenne. Votre rapport d'initiative de 2006 et votre gestion rapide de la proposition de la Commission constituent des contributions essentielles au succès du nouveau statut de la société privée européenne.

Ce statut est un élément clé du Small Business Act, spécialement destiné aux PME. C'est pourquoi la Commission a proposé que la société privée européenne puisse être régie comme toute société nationale, sans la nécessité d'exercer une activité commerciale dans d'autres États membres ou d'avoir des actionnaires issus de plus d'un pays, exactement comme sur le territoire national. Certains considèrent une telle exigence transfrontalière comme essentielle pour un forum de la société européenne. La résolution du Parlement, qui autorise les sociétés à choisir parmi une multitude d'éléments transfrontaliers, est flexible. Les sociétés privées européennes pourraient satisfaire à cette exigence, par exemple via l'établissement d'une filiale à l'étranger ou simplement en enregistrant leur intention d'exercer une activité transfrontalière.

Vous avez également suggéré une solution flexible pour le capital minimum requis. Comme vous le savez, la proposition de la Commission nécessitait un capital minimal de seulement un euro. Au-delà de ce montant, elle laissait les actionnaires décider du capital requis par leur société privée européenne. Cette disposition a été mise en question par ceux qui considèrent que le capital requis joue un rôle dans la protection des créanciers des petites entreprises.

Le rapport du Parlement européen a mis en lumière des solutions alternatives pour améliorer la protection des créanciers. Cela signifie que les sociétés seraient à même de choisir entre un régime de protection des créanciers basé sur la solvabilité ou sur la préservation du capital.

La Commission est d'accord avec ces éléments du rapport, qui visent à accroître l'uniformité des statuts et donc à promouvoir la sécurité juridique lors de sa mise en œuvre. Ces éléments incluent la prescription de l'enregistrement de l'objet commercial de la société, la clarification que l'interdiction d'offrir des parts au public n'exclue pas les offres aux salariés de la société, ou l'amélioration des règles sur les tâches et responsabilités des directeurs. L'ensemble de ces éléments apportent une contribution utile qui facilite l'application de ce statut.

Je salue également votre brillante suggestion d'une clause d'arbitrage qui encourage les actionnaires à utiliser des outils alternatifs de résolution des litiges.

Enfin, je tiens à aborder le thème qui a été le plus débattu au Parlement et ailleurs, à savoir la participation des travailleurs au conseil d'administration des sociétés privées européennes. Comme je l'ai déjà indiqué, la Commission a élaboré un statut pour les petites entreprises. La participation des salariés dans les PME existe uniquement dans quelques États membres. C'est pourquoi une solution basée sur le droit national, qui permettrait la coexistence de différents modèles, semblait constituer l'approche la plus appropriée et la plus raisonnable.

Les amendements du Parlement introduisent des dispositions supplémentaires et complexes qui ne sont pas applicables aux PME constituées en vertu du droit national dans la plupart des États membres. Cela rendra probablement le statut de société privée européenne non attrayant dans ces États membres, ce qui en fera une option nettement moins viable pour les PME.

Pour finir, votre rapport contient plusieurs solutions utiles. Certaines d'entre elles pourraient mener à un compromis plus rapide parmi les États membres. Dès lors, la Commission salue l'adoption de ce rapport.

Enfin, concernant le transfert transfrontalier des sièges des entreprises: la Commission a informé le Parlement par le passé de ses raisons de ne pas proposer la 14^e directive sur le droit des sociétés. Ces raisons sont toujours valables. Nous sommes d'accord avec le rapporteur sur le fait que les entreprises devraient être libres de s'établir au sein du marché unique et être en mesure de déplacer leurs sièges d'un pays à l'autre. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que la proposition d'une nouvelle législation maintenant constitue la meilleure solution pour atteindre cet objectif. La jurisprudence de la Cour de justice autorise clairement la mobilité des entreprises. En outre, la législation existante – la directive sur les fusions transfrontalières – fournit un cadre pour le transfert, y compris les sauvegardes nécessaires pour les tiers. En particulier, la directive sur les fusions transfrontalières permet à une entreprise d'établir une nouvelle filiale dans un autre pays, puis de fusionner sa société existante avec cette filiale. La procédure de transfert et les sauvegardes proposées par la commission des affaires juridiques sont très similaires à celles proposées dans la directive.

Nos analyses économiques indiquent que le niveau de complexité de la procédure de transfert transfrontalière serait comparable à celle de la procédure de fusion transfrontalière. La directive sur les fusions transfrontalières était sensée être transposée par les États membres en décembre 2007. Il est trop tôt pour évaluer sa mise en œuvre complète. Avant d'entamer toute nouvelle législation, la Commission devrait d'abord évaluer comment ce nouveau cadre réglementaire fonctionne dans la pratique. De même, nous ne sommes pas convaincus que la directive améliorerait la situation existante en vertu du droit national et la jurisprudence de la Cour de justice européenne dans ce domaine.

Enfin, à la lumière des éléments précités et la législature actuelle touchant à sa fin, il serait plus approprié pour la prochaine Commission de décider de la manière de procéder sur cette question du transfert du siège social d'une entreprise. D'ici là, nous posséderons davantage d'informations sur la manière dont le statut de société privée européenne peut résoudre la question du transfert de siège.

Gunnar Hökmark, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires. — (SV) Monsieur le Président, les conditions dans lesquelles évoluent les petites entreprises sont vitales pour la croissance des emplois de demain. Elles sont vitales si nous souhaitons émerger de cette crise en une économie plus compétitive et plus axée sur les connaissances. Ce sont les petites entreprises qui donnent le ton en matière d'innovation, mais ce sont elles aussi qui rencontrent le plus de problèmes pour accéder aux crédits dans les États membres et dans l'Union.

L'objectif que nous nous sommes fixé avec le statut de société privée européenne – et je tiens à remercier la Commission pour la proposition avancée ainsi que le rapporteur pour tout le travail fourni – est de permettre aux petites entreprises d'accéder au marché intérieur sous les mêmes conditions que les autres entreprises. C'est précisément sur ce point que nous devons enregistrer de nouvelles percées. Ainsi que nous en avons débattu en commission des affaires économiques et monétaires, il s'agit de procéder à une simplification en profondeur des règles afin d'ouvrir les portes aux petites entreprises.

Il s'agit de donner la possibilité aux petites entreprises de participer aux procédures de passation de marchés publics sous des conditions identiques à celles qui sont imposées aux grandes entreprises, en fonction des modalités choisies pour encadrer ces marchés publics. Il s'agit de faciliter les activités transfrontalières des petites entreprises, notamment en termes de versement de la T.V.A., et de s'attaquer à la bureaucratie qui demeure à l'heure actuelle toujours excessive. Il s'agit également de doter les marchés financiers européens de meilleures conditions d'expansion et de croissance en améliorant le marché du crédit pour les petites entreprises grâce aux efforts déployés par la Banque européenne d'investissements et d'autres acteurs. Enfin, j'aimerais ajouter ceci:

, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires – (EN) Tout ce qui est petit est joli. Tout ce qui est petit deviendra grand demain et offrira de nouvelles possibilités d'emploi et une prospérité accrue.

Harald Ettl, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires. – (DE) Je vous remercie, Monsieur le Président. À l'heure actuelle, le transfert du siège d'une société se heurte à de nombreux obstacles, a d'importantes répercussions financières et sociales et n'offre pas la sécurité juridique requise pour les actionnaires, les créanciers ou les travailleurs. Une consultation publique datant de 2004 démontrait clairement à quel point il était important d'adopter la 14^e directive.

Pour cette raison, je souhaiterais inviter la Commission à présenter – dans les plus brefs délais – une proposition législative en ce sens, en se fixant un double objectif: simplifier la mobilité des sociétés et faire en sorte que la question de la participation des travailleurs dans le cadre du transfert du siège d'une société ne soit pas laissée à l'appréciation de la Cour de justice européenne.

La future 14^e directive ne doit pas fournir d'échappatoire à l'existence de mécanismes solides de participation des travailleurs. Le texte ne peut en aucun cas aboutir à une réduction des droits existants. Afin de garantir la cohérence et l'intérêt des procédures de participation des employés, le texte devrait contenir une référence

à la directive sur les comités d'entreprise, à la 10^e directive et à la directive relative à la consultation et à l'information des travailleurs. Il est essentiel de fournir des informations en temps opportun et d'élaborer un plan spécifique avant un transfert éventuel du siège d'une société.

Donata Gottardi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires. — (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les Députés, le règlement sur la société privée européenne que nous nous apprêtons à adopter vient compléter le cadre général des différents types de sociétés soumises à une réglementation européenne. À certains égards, le texte final porte la marque du texte adopté par la commission des affaires économiques et monétaires.

Je déplore le fait que nous n'ayons pas saisi l'opportunité qui nous était offerte pour demander à la Commission de faire preuve de plus d'audace et d'aller de l'avant en établissant un système de taxation spécifique, un mécanisme de comptabilité adapté et des règles homogènes en matière d'établissement, d'insolvabilité, de transformation, de fusion, de division, de dissolution et de nullité.

Trop de domaines relèvent encore du droit national des sociétés, ce qui se traduit par un chevauchement des niveaux et une multiplication des coûts. Si nous sommes d'accord sur l'importance de créer un système européen commun et si nous entendons éviter les transferts opportunistes, alors que nous complétons aujourd'hui le cadre général – avec la société européenne et la société privée européenne –, il serait peut-être judicieux de rouvrir le dossier et de franchir une nouvelle étape.

Harald Ettl, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – (DE) Monsieur le Président, la proposition de société privée européenne présentée par la Commission dans le cadre du «Small Business Act» présentait de graves faiblesses. Le texte ne faisait que peu de cas des intérêts des créanciers, des employés, des consommateurs et des petits fournisseurs. Pour ne mentionner que quelques-unes de ses dispositions, la proposition envisageait par exemple un capital minimal de 1 euro. Citons également les procédures d'enregistrement inadaptées, l'absence de disposition concernant les activités transfrontalières et la séparation des articles relatifs aux associations, au siège et au lieu réel des activités.

Ce dernier point aurait pu se traduire par un contournement des droits des employés en matière de participation. Toute nouvelle loi européenne relative au droit des sociétés devrait contribuer à favoriser l'harmonisation des droits des employés et tendre vers l'idée d'une norme européenne concernant la participation, basée sur le nouveau Traité de réforme, incluant la Charte des droits fondamentaux. Les droits des employés sont au cœur d'une Europe sociale.

Anja Weisgerber, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. — (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les Députés, les petites et moyennes entreprises forment l'épine dorsale de notre société et représentent pas moins de 67 % des emplois générés dans le secteur privé en Europe.

Par conséquent, je salue l'initiative «Penser aux petits d'abord» et ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce principe préside aux décisions adoptées à tous les échelons politiques et administratifs. En ces temps de crises plus particulièrement, il est primordial d'apporter une valeur ajoutée réelle et tangible aux PME afin de renforcer ces entreprises, facteurs de stabilisation dans cette crise.

En tant que rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales, j'ai été amenée à formuler des idées sur lesquelles nous nous apprêtons à voter. Plusieurs de mes propositions ont été intégrées au texte, dont celle sur l'importance du concept de flexicurité – à savoir la création de marchés du travail flexibles compatibles avec un haut niveau de sécurité de l'emploi.

Mon appel visant à fournir aux PME une base fiable par le droit du travail a également été intégré au texte. Bien souvent, les PME n'ont pas les moyens de se doter d'un service juridique ou d'un département de gestion des ressources humaines et ont donc besoin de règles claires et simples.

La commission compétente sur le fond a également choisi de soutenir l'une de mes principales demandes — l'introduction d'un 'test PME' pour les initiatives législatives. L'excès de bureaucratie doit être tué dans l'œuf. Il convient donc de procéder à une évaluation d'impact pour toute nouvelle proposition législative. Avant d'être adoptées, toutes les dispositions communautaires doivent être analysées en termes d'impact sur les

activités des PME. Il importe en outre de soumettre les résultats de ce test à un organe d'évaluation indépendant, une idée également intégrée au texte modifié.

Face à la crise financière mondiale, les PME doivent relever des défis qui leur sont spécifiques. Je salue donc tout particulièrement la demande du rapport visant à mettre en place dans les plus brefs délais les propositions de M. Stoiber concernant le groupe de haut niveau de parties prenantes indépendantes sur les charges administratives. Nous devons agir sans tarder si nous entendons tirer profit de cet avantage.

Othmar Karas, rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques. – (DE) Monsieur le Président, nous savons tous que notre capacité d'exploiter le potentiel de croissance et d'innovation des petites et moyennes entreprises est déterminant pour la prospérité de l'Union européenne. Ces entreprises ont également un rôle décisif à jouer dans la reprise économique. Nous devons donc alléger la charge qui pèse sur elles et les soutenir, en gardant à l'esprit qu'un assouplissement des règles peut être très significatif pour les PME.

En tant que président de l'intergroupe PME, je souhaiterais toutefois souligner que le Small Business Act n'est rien de plus qu'une déclaration d'intentions de la part des chefs d'État et de gouvernement. Or, les PME ne peuvent se satisfaire de déclarations d'intentions. C'est pourquoi nous lançons un appel sans équivoque en faveur de l'intégration du principe de «priorité aux PME» comme principe directeur dans les cadres réglementaires nationaux et communautaire. Nous avons formulé 4 demandes:

Premièrement, les États membres doivent faire savoir de quelle façon et dans quels délais le principe de «priorité aux PME» sera transposé dans leur cadre réglementaire national. Deuxièmement, ils doivent intégrer obligatoirement les rapports sur l'état d'avancement de l'application du principe de «priorité aux PME» dans les rapports annuels sur les programmes nationaux de réforme inspirés de la stratégie de Lisbonne. Troisièmement, nous avons besoin de critères uniformes pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du principe de «priorité aux PME». Enfin, quatrièmement, le principe de «priorité aux PME» doit également devenir une composante obligatoire de la législation future au niveau européen. J'ajouterai, en réaction aux derniers événements, qu'il faudrait procéder à un examen de l'ensemble des règlements existants, afin d'en évaluer l'incidence procyclique sur les PME. En cette matière, nous devons agir rapidement.

Le Président. – Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'écouter la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, puisque M^{me} Podimata est actuellement indisponible.

Nicole Fontaine, *au nom du groupe PPE-DE*. – Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord je voudrais saluer la signification de ce débat joint à l'intention des PME et j'espère de tout cœur que les PME entendront le signal fort que notre Parlement souhaite ainsi leur adresser.

Notre groupe a accueilli avec enthousiasme le projet de Small Business Act qui nous a été présenté par la Commission en juin dernier. Certes, dans les années 2000, des initiatives avaient été prises en direction des PME. Ces initiatives étaient appréciées mais insuffisantes. Insuffisantes, pourquoi? Parce que restées trop souvent, de l'avis même des intéressés, des vœux pieux. Aussi, aujourd'hui, nous devons aller plus loin et le Small Business Act nous en donne l'occasion puisqu'il s'inscrit dans une démarche globale, résolument volontariste.

D'ores et déjà, je tiens à le rappeler, le Parlement européen a remporté un succès, puisque c'est à la suite de la question orale que nous avions posée en décembre dernier que le Conseil «Compétitivité» a adopté, à l'unanimité, le plan d'action que M. le Commissaire Figel' a évoqué tout à l'heure.

Ceci marquait bien évidemment une volonté politique forte des gouvernements et, aujourd'hui, je voudrais saluer l'excellent rapport d'Edit Herczog qui prolonge si opportunément cette impulsion. Je voudrais aussi la remercier de la qualité de la coopération que nous avons eue, de l'excellent travail que, je dois le dire, nous avons fait au sein de la commission ITRE puisque, aujourd'hui, nous n'avons que deux amendements déposés en plénière. Ceci montre bien que nous avons bien travaillé.

En ce qui concerne notre groupe, à travers les amendements que nous avions déposés et que notre rapporteure a bien voulu accepter, nous nous sommes employés à rechercher le moyen d'impliquer plus fortement les États membres et les instances communautaires afin de garantir que les PME tireront véritablement une valeur ajoutée des mesures préconisées.

Nous avons demandé que le principe *Think Small First* soit une partie intégrante obligatoire de toute future législation. Nous avons insisté sur le brevet communautaire et également, bien sûr, sur les moyens de financement afin que ces moyens leur permettent d'avoir effectivement et rapidement accès.

Ieke van den Burg, *au nom du groupe PSE*. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de réagir sur ce que la Commission vient de déclarer.

Avant toute chose, je regrette que M. McCreevy, le collègue du commissaire, ne soit pas présent parmi nous, mais la saison des courses hippiques a peut-être déjà recommencé. Je le regrette profondément, car la question du droit des sociétés est de grande importance à nos yeux et constitue l'objet même de son portefeuille. Deuxièmement, Monsieur le Commissaire, je suis navrée d'entendre vos arguments contre les propositions du Parlement en matière de cogestion des travailleurs. Nous avions clairement précisé que ce n'était pas destiné aux petites entreprises, mais que le statut SPE était disponible pour toutes les sociétés en général. Il n'y a dès lors aucune restriction quant à la taille. Nous ne voulons pas que ce statut SPE constitue une manière d'abuser ou de contourner la législation en vigueur. C'est d'autant plus vrai pour les traditions nationales, élément clé de la cogestion. Nous ne souhaitons pas «comparer les prix avant d'acheter» et qu'un nouveau Delaware naisse au cœur de l'Union européenne, en tant qu'espace où les compagnies peuvent contourner ce type de législation.

Troisièmement, en ce qui concerne la quatorzième directive, qui ne bénéficie d'ailleurs pas de la bénédiction de M. McCreevy, vous vous êtes contenté de répéter ses propres arguments. Néanmoins, il devrait prendre conscience du fait que le Parlement souhaite réellement entendre sa présentation sur cette directive.

Quatrièmement, nous avons présenté conjointement une résolution afin de demander à la Commission de consulter les partenaires sociaux sur la base de l'article 138. Cela aurait dû être fait avant de statuer sur la réglementation afférente à la SPE. En effet, la cogestion est une question visée par l'article 138 du traité CE et qui exige une consultation préalable des partenaires sociaux, ce qui n'a pas été fait. Nous demandons maintenant que cet oubli soit réparé immédiatement. Je voudrais toutefois préciser que, lorsque j'entends de telles réactions de la part de la Commission, je ne peux m'empêcher de m'interroger sérieusement et de penser à suggérer à mon groupe de reconsidérer son soutien au produit SPE. Vous devriez peut-être passer quelques appels ce soir à MM. McCreevy et Špidla afin de déterminer s'il leur serait possible de présenter une meilleure proposition en la matière avant de procéder au vote.

Brièvement, car je suis sur le point d'épuiser le temps de parole qui m'a été accordé, signalons que le PSE ne s'oppose pas à ce que les petites et moyennes entreprises puissent avoir la chance d'obtenir ce nouveau statut, bien au contraire, mais il cherche à éviter les abus. Nous avons abouti à un très bon compromis avec le rapporteur. Envisager une meilleure gouvernance pour les sociétés où les travailleurs auraient leur part est non seulement un sujet d'actualité mais également loin d'être obsolète, sachant que le fonctionnement des actionnaires et des marchés financiers se trouve dans une situation des plus catastrophiques. Monsieur le Commissaire, je pense que vous devriez revoir avec vos collègues ainsi qu'avec les commissaires en fonction la possibilité de présenter une déclaration plus positive au Parlement.

Jean Marie Beaupuy, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je voudrais bien sûr, moi aussi, me joindre aux compliments à notre collègue, M^{me} Herczog, pour l'excellent rapport en 90 points concernant le Small Business Act.

Mais le travail du Parlement européen ne trouvera, Monsieur le Commissaire, véritablement son efficacité qu'avec une mise en œuvre rapide et efficace dans chacun de nos États.

Vous avez dit, Monsieur le Commissaire, en commençant, que, en vous appuyant sur ce rapport, vous alliez élaborer une stratégie globale, mais vous n'ignorez pas qu'il y a actuellement une crise financière, une crise économique, une crise climatique qui nous imposent des réponses rapides.

Je prendrai donc deux exemples. Premier exemple: je demande à ce que les délais des règlements en faveur des entreprises soient rapportés à 30 jours. Cela est indiqué au point 87 pour le fonds de cohésion. Je demande à ce que la Commission et les États membres prennent des dispositions pour que tous les marchés publics puissent régler les entreprises à 30 jours.

Lorsque l'on sait, d'ailleurs, que 20 % des dépôts de bilan sont dus à des retards de paiement des collectivités publiques, nous mesurons là combien cette action des gouvernements et de la Commission permettra de réduire le nombre de chômeurs qui actuellement s'accroît de jour en jour.

Deuxième exemple: les formalités administratives. Au point 72, nous demandons de réduire d'au moins 25 % les formalités administratives actuelles. Je puis vous dire, moi, en tant que chef d'entreprise, qu'il s'agit là d'une disposition concrète que nous attendons depuis des années. Les chefs d'entreprise ne sont pas faits

pour remplir des papiers à longueur de journée, ils sont faits pour apporter des produits et des services à nos concitoyens.

Si vous entendez cet appel, Monsieur le Commissaire, non seulement au-delà de la stratégie globale que vous voulez élaborer, mais en termes de réponse concrète des gouvernements et de la Commission, alors, dans le cadre des plans de relance actuels, il y aura des dispositifs qui apporteront des solutions à nos concitoyens, dès maintenant.

Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk, au nom du groupe UEN. – (*PL*) Monsieur le Président, je souhaiterais verser au débat quatre considérations. Premièrement, j'ose espérer que la Commission verra dans ce rapport un appel fort à l'adoption de propositions législatives appropriées pour permettre aux entreprises de transférer leur siège social d'un État de l'Union européenne vers un autre sans être freinées par des charges administratives excessives, conformément à la liberté d'établissement aménagée par le Traité.

Deuxièmement, ces transferts ne peuvent se faire au détriment des droits dont jouissent actuellement les actionnaires, les créanciers et, surtout, les salariés. J'espère également que les solutions avancées par le rapporteur, parmi lesquelles il y a la rédaction par l'entreprise d'une proposition de transfert, et plus particulièrement d'un rapport expliquant et justifiant les aspects légaux et économiques de la proposition et indiquant ses conséquences pour les associés et les salariés de la société, ne constitueront pas de nouveaux obstacles au transfert des sociétés.

Enfin, quatrièmement, il semblerait que les solutions proposées aient pour objectif principal l'établissement d'une concurrence fiscale et salariale, dans la mesure où celle-ci devrait avoir des effets bénéfiques sur la croissance économique de certains États membres, et donc de l'Union européenne dans son ensemble.

Francis Wurtz, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le projet de statut de la société privée européenne est présenté par la Commission comme un élément de la loi sur les petites entreprises pour l'Europe.

Dans ce cadre, il était question au départ, à l'instar de ce qui se fait aux États-Unis, de réserver aux petites entreprises une part donnée des marchés publics. On ne pouvait qu'applaudir à d'aussi nobles desseins.

Malheureusement, il s'agit, à l'arrivée, avec la SPE, de tout autre chose. D'abord, en ce qui concerne la taille des entreprises visées. De la petite entreprise, on a glissé au concept déjà beaucoup plus flou de petites et moyennes entreprises, pour finalement aboutir – je cite l'exposé des motifs du projet de règlement adopté par la Commission – à un «statut pouvant également profiter à des sociétés et à des groupes de plus grande dimension». Cela change complètement la philosophie de la démarche, et dès lors, qu'en sera-t-il des fausses PME? En réalité, filiales de multinationales qui, on le sait, réclament depuis longtemps un statut unique moins contraignant que ceux dont elles disposent aujourd'hui pour les entreprises qu'elles contrôlent dans différents pays européens.

Voyons à présent la nature des avantages offerts aux entreprises bénéficiant du statut de SPE. Il n'est plus question de faciliter l'accès aux commandes publiques, mais – je cite encore l'exposé des motifs du texte de la Commission – «d'améliorer les conditions-cadres pour les entreprises dans le marché unique». À cette fin, toutes les sociétés privées européennes pourraient avoir leur siège dans un pays et leurs activités réelles dans un autre. Elles pourraient également transférer leur siège dans un État membre de leur choix.

Comment ne pas voir dans ces dispositions un moyen visant à permettre aux entreprises concernées de créer, sans autre contrainte, des sociétés boîte aux lettres sous les cieux les plus cléments pour les milieux d'affaires? La Commission ne précise-t-elle pas que la loi applicable est celle de l'État membre du siège statutaire de la SPE relative aux sociétés à responsabilité limitée?

Comme le note très justement la Confédération européenne des syndicats, le risque est grand que les entreprises utilisent les statuts de la SPE pour se soustraire aux législations les plus protectrices pour les travailleurs.

On comprend mieux pourquoi la Commission n'a pas consulté les organisations syndicales avant d'adopter son projet, se contentant d'une consultation en ligne, de pure forme.

En résumé, il apparaît à la lecture du projet de règlement que l'insistance mise sur les petites entreprises relève avant tout de l'habillage politique pour rendre présentable une nouvelle mouture du tristement fameux principe du pays d'origine. C'est du Bolkestein relooké.

Voilà pourquoi mon groupe propose que le Parlement adresse un signal clair à la Commission et au Conseil, en rejetant ce projet de statut de la société privée européenne.

Roberto Fiore (NI). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que nous devons trouver un moyen authentiquement européen de résoudre la crise qui frappe les petites et moyennes entreprises. Le resserrement du crédit se répand tel la peste, frappant les PME partout en Europe. Les banques ne prêtent plus aux entreprises et les efforts de certains gouvernements, qui refinancent les banques afin que celles-ci puissent à leur tour prêter aux petites entreprises, s'avèrent vains, car personne ne sait quelle est l'ampleur exacte des dettes des banques à l'heure actuelle.

Je propose donc que les États membres nationalisent les banques installées sur leur territoire et encouragent l'émission de billets ou de bons de même valeur, lesquels devront servir à financer les petites entreprises. C'est ce qu'a récemment entrepris de faire la République de Taiwan, qui a émis des bons ayant pratiquement valeur d'argent et les a distribués à ses citoyens sous forme de coupons individuels. La république de Taiwan a ainsi réinjecté quelque trois milliards de dollars ou d'euros dans son économie.

Nous devons faire la même chose: battre monnaie pour prêter aux petites entreprises, pratiquement comme des États qui ne seraient plus endettés, mais bénéficiaires.

Georgios Papastamkos (PPE-DE). - (*EL*) Monsieur le Président, je me concentrerai sur la première des questions dont nous débattons, à savoir la création d'un statut de société privée européenne. Vous n'êtes pas sans savoir que même si environ 99 % des entreprises de l'Union européenne sont des PME, seuls huit pour cent de celles-ci sont actives au-delà des frontières de leur État d'origine.

Ces chiffres témoignent des insuffisances de la politique menée jusqu'ici pour encourager les opérations intracommunautaires. Ils prouvent également qu'il est nécessaire d'adopter des mesures ciblées en vue de créer au niveau européen un cadre réglementaire unique plus propice aux PME.

La crise économique mondiale touche à présent l'économie réelle et les millions de petites et moyennes entreprises actives partout en Europe. Dans le contexte actuel, nous devons concentrer notre effort sur les petites entreprises performantes.

La proposition de règlement du Conseil relatif au statut de société privée européenne déposée par la Commission va dans le bon sens. En effet, il est, selon moi, nécessaire de réduire au minimum les charges administratives pesant sur les PME européennes, lesquelles doivent se plier à des exigences administratives qui varient en fonction de l'endroit où elles souhaitent s'établir.

La souplesse et l'uniformité du statut de SPE, l'exigence d'une dimension transfrontalière minimale, la simplification des contrôles de la légalité des statuts de la société et le principe du capital de départ d'un euro forment la base d'une stratégie de nature à insuffler un nouvel élan à la création d'entreprises actives à l'échelle communautaire.

Pour terminer, je tiens à adresser mes félicitations au rapporteur, M. Lehne, qui s'est efforcé avec succès de concilier les opinions divergentes de ses collègues au sein de la commission des affaires juridiques et des différents groupes politiques.

Manuel Medina Ortega (PSE). - (ES) Monsieur le Président, je pense que le débat de ce soir est utile, car il permet d'apporter quelques précisions. La première est que le fait que nous débattions en même temps du statut de la SPE et des petites entreprises européennes ne signifie pas qu'une société privée européenne doive obligatoirement être une petite entreprise.

Comme l'a dit M^{me} van den Burg – et je pense que M. Wurtz l'a également souligné dans sa critique de la proposition – le statut de société privée européenne, tel que le conçoit la Commission dans sa proposition et tel qu'approuvé par la commission des affaires juridiques, est un instrument permettant de créer des entreprises, petites ou grandes, avec certaines caractéristiques, telles que la limitation de la responsabilité des associés et l'interdiction de les mettre en vente sur les marchés publics. Cependant, le statut de société privée, qu'il soit européen ou national, peut s'appliquer indifféremment à des entreprises grandes ou petites.

Pour reprendre les paroles de M^{me} van den Burg, c'est précisément le caractère souple et malléable du statut de SPE qui doit nous encourager à la plus grande prudence. C'est la tâche qui a été confiée à la commission des affaires juridiques. Les amendements adoptés par la commission sont nombreux et visent justement à éviter que le statut de société privée européenne ne conduise à ce que M^{me} van den Burg a appelé un «Delaware

européen». Ceci répond notamment à l'une des préoccupations de M. Wurtz, à savoir la participation des travailleurs dans les sociétés.

Je pense que le libellé des amendements de la commission des affaires juridiques ne laisse planer aucun doute quant à ces restrictions. Il ne s'agit pas, comme l'affirme M. Wurtz, d'appliquer la règle du pays d'origine. Au contraire, la proposition dans sa version amendée par la commission des affaires étrangères, dont je recommande la lecture à M. Wurtz, contient une série de restrictions visant à éviter que la règle du pays d'origine ne s'applique aux entreprises dans lesquelles le niveau de participation des travailleurs est supérieur à la moyenne. Les amendements adoptés reprennent ces restrictions *in extenso* et je pense qu'il est tout à fait admissible, même du point de vue de M. Wurtz, d'adopter le texte tel qu'amendé.

En d'autres mots, nous parlons d'une forme d'entreprise européenne existant dans tous nos pays et qu'il convient donc d'harmoniser dans le cadre de l'Union européenne. Nous devons toutefois éviter que ces entreprises ne se mettent à fonctionner comme des entités virtuelles. Elles doivent exister vraiment dans un cadre national et respecter les législations de l'État dans lequel elles sont implantées, en particulier dans des domaines aussi sensibles que la participation des travailleurs.

À mes yeux, le texte adopté par la commission des affaires juridiques apporte une valeur ajoutée sur certains points cruciaux que la Commission serait mal avisée d'ignorer.

Je pense que les amendements de la commission visent précisément à pallier les faiblesses du texte présenté par la Commission, et que le Parlement peut sans remords adopter le texte modifié, non seulement en raison du progrès que celui-ci représente pour les petites entreprises, mais également parce qu'il fournira un cadre légal pour la gestion de ces sociétés, laquelle gestion sera soumise à un contrôle rigoureux de la part des travailleurs dans le cadre d'un système de codécision.

PRÉSIDENCE DE MME KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

Jorgo Chatzimarkakis (ALDE). - (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, les petites et moyennes entreprises sont aujourd'hui plus importantes que jamais, en particulier dans le contexte de la crise économique et financière, qui, bien qu'elle soit avant tout le fait des grandes entreprises, va très vite se répercuter sur les PME, auxquelles nous devons pourtant la majeure partie de notre production économique.

Dans le pays que je connais le mieux, les PME détiennent 20 % de tous les brevets, représentent 40 % de l'investissement brut, génèrent 49 % du chiffre d'affaires total, emploient 70 % des travailleurs et offrent 80 % des postes d'apprentissage. Nous devons changer de paradigme. Nous devons en quelque sorte appuyer sur le gros bouton de réinitialisation. Nous devons promouvoir l'esprit d'entreprise. C'est à cela que doit servir le Small Business Act.

Je tiens à féliciter M^{me} Herczog pour son rapport. En effet, il est à présent important d'adopter une approche transversale tenant compte de l'omniprésence des PME, de repenser l'aide qui leur est apportée, de leur accorder la priorité sur les marchés publics («priorité aux PME») et d'empêcher les pouvoirs publics de s'immiscer dans la concurrence. À l'heure actuelle, nous avons en outre besoin d'une diminution de la fiscalité pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Je vous félicite d'en avoir fait mention.

Eoin Ryan (UEN). – (*EN*) Madame la Présidente, j'aimerais moi aussi saluer ce rapport. Environ 80 % des nouveaux emplois au sein de l'Union européenne ont été créés dans des PME et quelque 400 000 personnes sont actuellement employées dans 100 000 entreprises du secteur des PME dans ma circonscription de Dublin.

Nous devons mettre tous les moyens en œuvre pour aider ces entreprises en ces temps difficiles. Je suis ravi de constater que la BEI possède un fonds de 31 milliards d'euros réservé aux petites et moyennes entreprises, mais je pense que nous pourrions encore faire d'avantage dans ce domaine.

En outre, nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative prise par la Commission de réduire sa bureaucratie et ses modalités administratives, ce qui a déjà représenté pour l'Union européenne une économie de 2,3 millions d'euros. J'ai eu récemment une réunion avec le commissaire Verheugen, au cours de laquelle nous avons discuté avec les chefs d'entreprises irlandais des problèmes qu'ils rencontrent. Une idée qui devrait être étudiée consiste à disposer d'un moratoire sur toute nouvelle bureaucratie émanant de l'Europe, étant

donné qu'elle représente une entrave pour les entreprises. En ces moments délicats, nous devons tout faire pour garantir la survie de ces activités jusqu'au retour des beaux jours.

Bien entendu, l'Europe ne pourra pas y arriver seule. Pour ce faire, elle doit compter sur l'appui des gouvernements nationaux et locaux qui ont un rôle fondamental à jouer. Si nous voulons stabiliser les petites entreprises et l'emploi au sein de l'Union européenne, ainsi que dans chaque État membre, nous devons faire tout notre possible pour tenter de les sauver.

Le défi qui se pose actuellement à nous n'est autre que l'emploi, l'emploi, l'emploi et nous devons littéralement nous plier en quatre pour tenter de protéger l'emploi existant et, espérons, d'en créer de nouveaux dans les années à venir. C'est une question des plus cruciales pour nous tous.

Georgios Toussas (GUE/NGL). - (*EL*) Madame la Présidente, ceux qui, dans la lignée de la directive Bolkestein, prônent la création d'une société privée européenne, veulent faire reculer encore les droits du travail et les droits sociaux des travailleurs. Même si l'on prétend que ce statut profitera aux petites et moyennes entreprises, il servira en fait à renforcer la puissance des grands groupes monopolistiques.

Puisqu'il sera possible de créer une société sans apport de capital (UN euro suffira), il sera possible pour les entreprises d'établir un siège social fictif et de s'installer n'importe où. Les sociétés profiteront des États membres offrant le niveau le moins élevé de protection salariale et de droits sociaux pour contourner leurs obligations et proposer le minimum de droits aux travailleurs qu'elles emploient.

Ce règlement, applicable sans transposition dans les États membres, s'inscrit dans la suite logique de la directive Bolkestein et des arrêts hostiles aux travailleurs rendus par la Cour de justice des Communautés européennes dans les affaires Viking, Laval et Ruffert. Il est la conséquence et le résultat du traité de Maastricht et de l'application des quatre libertés. Cette société privée européenne trahit les intentions des forces politiques qui ont voté pour le traité de Maastricht, celles-là mêmes qui ont tenté de gruger les travailleurs et voté pour la directive Bolkestein, en prétendant que celle-ci n'affecterait en rien leurs droits.

C'est pourquoi nous voterons contre ce règlement. Tous les partisans de cette politique anti-démocratique sèment le vent et – qu'ils ne s'y trompent pas – ils récolteront la tempête.

Jim Allister (NI). – (EN) Madame la Présidente, le fait que 70 % des emplois privés en Europe soient issus des PME est un hommage à leur ténacité entrepreneuriale. En effet, la réglementation oppressive de l'UE rend leur vie extrêmement et inutilement difficile.

Par conséquent, j'aimerais renouveler un appel que j'avais déjà lancé par le passé afin que l'on mette la réglementation en vigueur pour les PME entre parenthèses pendant la durée de cette crise économique. Le coût estimé de la réglementation de l'UE au Royaume-Uni pour ces dix dernières années s'élève à 107 milliards de GBP. C'est donc 107 milliards de GBP qui auraient dû être investis dans l'innovation, dans les efforts en matière d'exportation et dans la croissance. Et pourtant, une grande partie de cette somme a été dépensée dans le seul respect de la réglementation. La simplification des procédures d'approvisionnement, la réduction des coûts des brevets, l'assouplissement des règles en matière d'aide publique et la mise en place d'une action réelle à l'encontre de la concurrence déloyale en provenance de l'Extrême-Orient sont tous des éléments essentiels à la prospérité des PME.

Aujourd'hui, nous avons plus que jamais besoin de PME familiales, de petites entreprises, car elles présentent l'engagement et le pouvoir de cohésion qui nous permettront de surmonter cette crise. Mais elles ont aussi besoin de notre aide et apprécieraient que nous relâchions quelque peu la pression de la réglementation de l'UE.

Kurt Lechner (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nombre de mes collègues ont déjà soulevé la question de la participation. Je n'y reviendrai pas plus en détail ici, mais je tiens à souligner à cet égard que le droit des sociétés dans nos États membres a également pour fonction de protéger certains intérêts publics, comme la protection des créanciers, la sécurité juridique et la protection des consommateurs. Cette fonction est garantie par l'administration d'une justice préventive, par le biais, par exemple, d'exigences de forme et de tenue de registres. En la matière, il existe des différences majeures entre les États membres.

Le rapport de la commission juridique et du marché intérieur en tient compte à plusieurs endroits en laissant aux États membres des marges de manœuvre. On ne peut que s'en féliciter. Toutefois, au final, cette sécurité sera - ou du moins pourrait être - compromise, à moins que nous ne fassions quelque chose pour éviter qu'une entreprise ne puisse établir un siège social étranger à son siège réel, c'est-à-dire à un autre endroit que celui où elle exerce réellement ses activités. En effet, l'entreprise peut installer son siège social pratiquement

où elle le veut et se soustraire ainsi aux obligations qui lui incombent dans le pays où elle exerce ses activités. Selon moi, les États membres sont ainsi *de facto*, même s'ils ne le sont pas *de jure*, dépouillés d'une grande partie de leur souveraineté sur leur droit des sociétés et sa fonction d'utilité publique, l'un comme l'autre perdant leurs effets.

J'ajouterai par ailleurs que cette situation jetterait - ou risquerait de jeter - le discrédit sur la société privée européenne, en tous cas dans les États membres appliquant les règles plus strictes correspondant à leur propre législation. D'aucuns diront que nous pourrions attendre de voir ce qu'il va se passer, pour procéder ensuite aux ajustements nécessaires. Je m'associerais volontiers à cette façon de voir, mais le problème est que les procédures et l'unanimité empêcheront de revenir sur les décisions qui seront prises. C'est cela qui me préoccupe le plus. Rien ne justifie de procéder de la sorte. La jurisprudence de la Cour de justice n'est qu'une rustine destinée à pallier l'absence d'une directive en matière de transfert du siège social d'une société. Dans sa forme actuelle, le statut de société européenne reviendrait au fond à prolonger cet effritement et à l'ancrer à tout jamais dans le droit communautaire. C'est pourquoi je souhaite que le Conseil réexamine très attentivement la question.

Juan Fraile Cantón (PSE). - (ES) Madame la Présidente, les petites et moyennes entreprises sont le nerf de l'économie européenne. Leurs trésors de dynamisme ainsi que leur potentiel de croissance et d'innovation leur valent de figurer en bonne place dans les politiques de l'UE.

Nous adressons nos félicitations à M^{me} Herczog, pour un rapport qui vise à promouvoir la croissance des PME par l'application d'un principe qui n'a rien de banal: penser en priorité aux PME au moment de définir les actions politiques et économiques de l'UE et de ses États membres.

Le Small Business Act contient des propositions législatives et des engagements politiques qui vont permettre la création des conditions administratives, réglementaires et financières nécessaires pour favoriser le développement des PME au sein de l'économie européenne. La crise que nous traversons actuellement et l'instabilité du système financier restreignent l'accès des PME au crédit. Il en résulte un ralentissement de leur activité économique habituelle. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin d'une réponse concertée au niveau européen. Dans leur structure et leurs priorités, les initiatives des États membres devraient faire écho aux dispositions du document dont nous sommes en train de débattre.

Pour conclure, j'ajouterai qu'il est particulièrement important de libérer, pour la période 2009-2011, 30 milliards d'euros afin d'encourager les prêts aux PME. Cette initiative viendra compléter l'action du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et de l'initiative JEREMIE, et elle aura un effet multiplicateur sur les fonds que les PME seront en mesure d'obtenir.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est essentiel de coordonner nos efforts et d'élaborer une solution de portée européenne pour retrouver aussi rapidement que possible le chemin de la croissance économique.

Patrizia Toia (ALDE). - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le Small Business Act a été conçu et a vu le jour dans un climat différent du climat actuel, à une époque où nous connaissions croissance et développement. Aujourd'hui, à l'heure où le Parlement débat de son adoption, les choses ont bien changé: les PME, prises dans la tourmente de la crise de la production et de la crise financière, font face à de sérieuses difficultés.

En adoptant ce texte, je pense que le premier message du Parlement doit être de dire aux PME européennes qu'il est, comme les autres institutions européennes, à leurs côtés et qu'il a l'intention d'appuyer la volonté et les capacités de résistance dont elles font preuve aujourd'hui face à la tempête. Cet appui passe par la définition de priorités et un discours concret appelant à une réglementation plus souple et à la mise à disposition des instruments qui permettront de créer un environnement moins hostile à ces entreprises.

Notre second message aux PME doit selon moi être de montrer que nous nous soucions du facteur le plus critique de leur développement à l'heure actuelle: l'accès au crédit et la disponibilité de celui-ci. Les fonds libérés par la BEI ne suffisent pas: il est absolument crucial d'affirmer, comme nous allons le faire demain, notre volonté de renforcer l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises.

ENEwa Tomaszewska (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, la crise financière et la crise économique qui en résulte incitent les employeurs à tenter de modifier le statut juridique de leurs sociétés afin de réduire leurs coûts, notamment les coûts liés aux droits des salariés et aux obligations sociales des entreprises. C'est pourquoi ils cherchent à établir leur siège social dans des pays dans lesquels la législation et les conditions économiques sont telles qu'elles laissent miroiter des perspectives de réduction de ces coûts. Il s'agit de pays

dans lesquels les obligations légales des entreprises sont moins contraignantes, s'agissant par exemple du salaire minimum ou de la contribution au régime de retraite. Le rapport souligne qu'il faut éviter que le transfert transfrontalier de leur siège social ne puisse servir aux entreprises à se soustraire à leurs obligations légales, sociales ou fiscales. Les droits du travail doivent être respectés. Il n'est pas question d'accepter une détérioration des normes. Il faudrait également trouver un autre moyen de venir en aide aux petites et moyennes entreprises, par le biais de crédits, par exemple.

Vladimír Remek (GUE/NGL). - (CS) Mesdames et Messieurs, comme on peut le lire dans le rapport de M^{me} Herczog, les PME emploient 70 % de la main-d'œuvre et génèrent 70 % des recettes de la TVA dans l'UE. Je tiens donc à féliciter de tout cœur la rapporteure pour son initiative et à lui exprimer mon soutien. Face à la crise que nous traversons, les PME se classent clairement dans une catégorie à haut risque. Nous devons donc sensibiliser davantage la société à la situation des PME, qui sont en permanence confrontées à une série d'obstacles. Elles ont beaucoup plus difficilement accès au crédit que les grandes entreprises et ressentent plus durement le poids des charges administratives et de la bureaucratie. Il reste beaucoup plus difficile pour les PME d'obtenir des marchés publics en Europe que ce n'est le cas aux États-Unis et dans de nombreux pays asiatiques. Ces entreprises sont, à nos yeux, essentielles à la santé de l'économie européenne. Donnons-leur ce dont elles ont besoin pour le confirmer. Donnons leur la chance de faire face à la crise, qui, partie des géants financiers et des multinationales, se propage désormais à toute l'économie par effet domino.

Tadeusz Zwiefka (PPE-DE). - (*PL*) Madame la Présidente, avec le statut de société privée européenne, il sera possible de créer des entreprises pouvant exercer leurs activités dans les mêmes conditions dans tous les États membres. La création de ce statut vise avant tout à soulager les petites et moyennes entreprises actives à l'étranger de la lourdeur des réglementations actuelles. En effet, dans l'état actuel des choses, les PME qui veulent dépasser leurs frontières doivent *de facto* fonder une nouvelle société dans le pays hôte. Or il existe dans l'UE 27 ordres juridiques différents. S'implanter à l'étranger est donc très coûteux. Grâce au statut de société privée européenne, les propriétaires pourront enregistrer leur entreprise sous une forme identique, qu'ils soient actifs dans leur pays ou dans n'importe quel autre État membre. Les entrepreneurs désirant investir auront donc la vie plus facile et s'implanter à l'étranger deviendra d'autant plus simple qu'il ne sera plus nécessaire d'investir autant de temps et d'argent qu'à l'heure actuelle en conseil juridique, gestion et procédures administratives.

Les sceptiques craignent notamment que l'absence d'un capital de départ suffisant ne se traduise par un manque de protection des créanciers. Ils se trompent lourdement. Le succès des sociétés à responsabilité limitée, la forme de société la plus répandue dans le monde, prouve qu'une entreprise n'a pas besoin d'un capital social pour réussir. À notre époque, le capital social a perdu sa fonction la plus importante, à savoir la protection des créanciers. Dans le cas de la société privée européenne, cette protection résidera dans d'autres mécanismes, en particulier dans les principes de transparence accrue des opérations et de coopération plus étroite avec les créanciers. Aujourd'hui, les partenaires commerciaux eux-mêmes accordent moins d'attention au capital social d'une société qu'à ses flux de capitaux, les célèbres «cash flows», qui sont un bien meilleur indicateur de la solvabilité d'une entreprise que son seul capital.

Reste la question des droits des travailleurs. Sur cette question, en particulier, les syndicats sont préoccupés par l'abandon des normes acquises. C'est, selon moi, une fausse alerte. Le statut proposé ne laisse planer aucun doute à ce sujet: ce sont les réglementations nationales qui s'appliquent en matière de participation des travailleurs. Fixer le seuil de participation des travailleurs à un niveau trop bas pourrait, selon moi, nuire à l'attrait de la société privée européenne. Je pense que le seuil de 500 salariés au minimum devrait être maintenu, afin d'éviter d'accabler les plus petites entreprises de charges supplémentaires.

Antolín Sánchez Presedo (PSE). - (*ES*) Madame la Présidente, les PME doivent bénéficier de plus d'attention dans l'Union européenne, puisqu'elles représentent 99 % des entreprises, 70 % de la main-d'œuvre et presque 60 % de la valeur ajoutée commerciale européenne, et qu'elles jouent un rôle fondamental dans la diversité, l'innovation et la cohésion européennes.

Il est vital de leur fournir un cadre intégré qui relance l'esprit d'entreprise, admet le principe de donner la priorité aux PME lors de l'établissement des politiques, et stimule leur énorme potentiel. Les organes administratifs doivent s'adapter à leurs besoins et à leur vocation familiale afin de faciliter leur existence, leur transmission, en particulier en cas de maladie, retraite ou faillite, ainsi que leur liquidation.

Les 23 millions de PME européennes ne peuvent être soumises aux mêmes exigences que les 41 000 grandes entreprises. Il est crucial d'instaurer un environnement législatif simplifié, sans charges bureaucratiques disproportionnées. Les démarches en ce sens incluent le statut de société privée européenne, les initiatives

visant à créer des entreprises en 48 heures, la réduction des charges administratives de 25 % d'ici 2012, la création d'un guichet unique TVA, la réduction des taux de TVA pour les services à haute intensité de main-d'œuvre fournis à l'échelle locale, ainsi qu'une assiette commune et consolidée de l'impôt sur les sociétés.

Les PME doivent augmenter leur participation sur le marché intérieur et les marchés publics. Actuellement, 8 % seulement des entreprises ont des activités transfrontalières et leur taux de participation aux adjudications ouvertes est de 42 %. Les méthodes visant à favoriser des conditions de concurrence plus équilibrées consisteraient à faciliter l'exonération des nouvelles catégories d'aides d'État, favoriser la coopération, modifier la directive sur les retards de paiement afin de garantir un paiement dans les 30 jours, et éliminer les obstacles aux marchés publics.

En cette période de crise, l'action européenne pour sauvegarder l'accès des PME aux financements à des taux raisonnables est capitale. Les mesures pour accroître constamment le transfert de savoir-faire et l'efficacité des services d'assistance le sont tout autant.

Olle Schmidt (ALDE). - (SV) Madame la Présidente, nous savons que les petites entreprises constituent le pivot de notre économie. Aujourd'hui plus que jamais, l'UE et les États membres doivent simplifier les choses pour les petites entreprises, à la fois pour celles déjà existantes et pour celles à venir, en réduisant le nombre de réglementations, les charges bureaucratiques et les coûts. La capacité des petites et moyennes entreprises en matière d'adaptation à de nouvelles circonstances et d'adoption des nouvelles découvertes et technologies est totalement différente de celle des grandes entreprises traditionnelles.

Outre la simplification de la participation des petites entreprises aux marchés publics par l'amélioration de l'accès au marché intérieur, l'obtention plus facile de capitaux et l'élimination du caractère discriminatoire de la réglementation en matière d'aides d'État, il faut aussi qu'un changement d'attitude se produise dans toutes les procédures décisionnelles, dans les écoles, les universités et sur les lieux de travail. La recherche montre qu'il existe une forte corrélation entre esprit d'entreprise et croissance. La prochaine présidence suédoise consentira, en particulier, des efforts ciblés pour faciliter l'entrepreneuriat des femmes, une stratégie européenne importante pour le futur.

Pilar del Castillo Vera (PPE-DE). - (ES) Madame la Présidente, nous devons être conscients, dans le cadre de ce débat, qu'il ne s'agit pas en fin de compte d'une norme législative - et, par conséquent, d'une norme communautaire applicable aux divers États membres -mais plutôt d'un ensemble de références tendant désormais à garantir que tous les États membres de l'Union européenne adopteront une approche commune en matière de petites et moyennes entreprises.

Ce thème présente de nombreux aspects mais je n'en aborderai que trois qui, je le crois fermement, sont importants.

Tout d'abord, il faut éliminer la plus grande partie des barrières juridiques, des obstacles et des nombreuses formalités administratives qui empêchent - dans une large mesure dans certains pays - la création de petites entreprises ou leur développement une fois qu'elles sont créées. Cette tâche requiert des moyens financiers et humains pour lutter contre la réglementation excessive, et ces ressources ne peuvent donc être utilisées à d'autres fins.

Ensuite, j'évoquerai les questions relatives à l'innovation technologique et à la recherche appliquée. Nous devons redoubler d'efforts dans ce domaine afin de nous assurer que les PME auront accès aux programmes communautaires, eux aussi trop souvent soumis à des formalités administratives excessives.

Enfin, je pense que la relation entre les PME et les environnements pédagogiques et éducatifs est fondamentale: si les PME, les petites entreprises, ne deviennent pas le lieu naturel de formation complémentaire aux divers niveaux de formation, alors en réalité nous - ou plutôt les PME - ne disposerons plus de certaines ressources; je veux parler là des personnes qui y suivent une formation.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). - (*PL*) Madame la Présidente, cette proposition législative correspond en grande partie à la résolution du Parlement européen assortie des recommandations à la Commission sur le statut de société privée européenne, qui a été adoptée il y a deux ans. La proposition vise à créer une forme harmonisée d'entreprise régie par le droit communautaire, séduisante pour les petites et moyennes entreprises et basée sur des conditions simplifiées et une charge administrative tout à fait réduite.

Le capital social minimum de 10 000 EUR, proposé par la Commission, peut être bénéfique pour l'image de l'entreprise, en lui conférant un certain degré de crédibilité. D'un autre côté, ce montant est plus difficile à financer dans certains États membres que dans d'autres. Pourtant, le capital social ne devrait pas constituer

un obstacle significatif au lancement d'une entreprise, et j'approuve dès lors l'amendement de compromis adopté par la Commission des affaires juridiques, qui fixe le capital social minimum d'une entreprise européenne privée à UN EURO, mais qui s'accompagne d'un critère stipulant que la direction de l'entreprise doit signer une déclaration de solvabilité.

En ce qui concerne la participation des travailleurs dans l'entreprise, ceci devrait être réglementé par le droit du pays où l'entreprise a son siège social. Toutefois, cette règle devrait comporter une exception, si le droit de participation d'un certain nombre de travailleurs de l'entreprise, appliqué dans l'État membre où ils travaillent effectivement, se trouvait limité par le droit en vigueur dans le pays où l'entreprise européenne a son siège social. Dans ce cas, la direction de l'entreprise se verrait dans l'obligation de créer un système uniforme de participation, dans le cadre d'un accord négocié avec les représentants des travailleurs.

Pour conclure, j'aimerais ajouter que cette nouvelle forme d'entreprise ne se substitue pas aux autres formes d'entreprise qui existent déjà dans les différents pays, mais elle leur offre une alternative, et ceci uniquement lorsque les conditions spécifiques concernant l'établissement d'une telle entreprise sont remplies.

Giles Chichester (PPE-DE). – (*EN*) Madame la Présidente, mes 25 années d'expérience dans le «monde réel» en tant que modeste homme d'affaires me poussent à appuyer le Small Business Act dans ses grandes lignes, ainsi que le rapport de ma commission élaboré par M^{me} Herczog.

Je voudrais notamment saluer la proposition d'une nouvelle directive visant à réduire la TVA pour les services fournis localement et à forte intensité de main-d'œuvre, qui me semble d'autant plus opportune au vu des circonstances actuelles.

En outre, je me réjouis des amendements invitant à la mise en œuvre des résultats du groupe d'experts à haut niveau en matière de réduction de la charge administrative. Par ailleurs, la réduction de la charge administrative constitue l'un des principaux besoins des petites entreprises.

Je suis également très satisfait de l'amendement exigeant un accord rapide au sujet du brevet communautaire et répondant aux besoins des PME. Notez que «rapide» et «brevet communautaire» sont des mots et des concepts difficilement conciliables.

Je me félicite également de l'initiative visant à améliorer l'accès au financement. En effet, dans le climat économique actuel et sans vouloir parler de prospérité, l'accès au financement s'avère crucial pour la survie des petites entreprises.

Je tiens cependant à émettre deux réserves. Par crainte qu'elle ne conduise à une perte de flexibilité pour les PME comme pour les États membres, la proposition d'une assiette commune consolidée pour l'impôt me semble inquiétante. Qui plus est, j'ai certains doutes quant aux avantages et bénéfices susceptibles de résulter de la modification de la directive sur les retards de paiement. Personnellement, j'ai toujours eu des doutes quant à la validité de cette mesure pour les petites entreprises, car je considère que ces dernières sont plus à même de gérer leur propre crédit que la législation.

Joel Hasse Ferreira (PSE) - (PT) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous tentons de souligner dans ce rapport l'importance des PME, y compris les entreprises familiales et celles qui sont intégrées dans l'économie sociale. Je souhaite féliciter ma collègue, Edit Herczog, pour son rapport fondamental en la matière. D'autres documents et textes ont été produits dans ce domaine et il est important qu'ils s'accordent. Je citerai par exemple le programme européen Eurostars et le rapport sur les achats publics avant commercialisation.

Madame la Présidente, ce rapport souligne également les nombreuses manières de réduire les formalités administratives qui permettent de faciliter la création de ce type d'entreprise, pour tirer avantage de leur capacité d'initiative, lancer de nouvelles entreprises, fabriquer de nouveaux produits, fournir de nouveaux services adaptés aux besoins des consommateurs et d'autres entreprises, et relancer ainsi le développement de l'économie européenne. J'aimerais aussi évoquer un aspect important à mon avis: il s'agit de la question abordée au paragraphe 47 du rapport Herczog. Il est recommandé d'améliorer certains aspects du système juridique et fiscal des États membres dans ce domaine, étant donné que le modèle actuel dans la plupart des États membres peut décourager la transmission d'entreprises, en particulier d'entreprises familiales, augmentant ainsi le risque de liquidation ou de fermeture. Les États membres doivent dès lors revoir attentivement leur cadre juridique et fiscal afin d'améliorer les conditions de la transmission d'entreprises et de promouvoir et appliquer des modèles efficaces pour la transmission d'entreprises aux travailleurs en tant qu'alternative à

leur fermeture. Cette approche permettrait de protéger les emplois et de réinvestir les bénéfices pour un meilleur développement de ces entreprises.

Pour conclure, j'insisterai sur les facteurs cruciaux nécessaires au soutien des PME: l'aide aux projets novateurs des petites et moyennes entreprises, un accès facilité aux fonds européens et un accès amélioré au crédit, en particulier - mais pas seulement -dans le contexte actuel.

Dragoş Florin David (PPE-DE). - (*RO*) Tout d'abord, je souhaite remercier la rapporteure et ceux qui ont travaillé sur ce qui est peut-être le document législatif le plus important de cette dernière législature.

Il faut souligner que nous attachons tout d'abord une importance toute particulière aux PME et à l'esprit d'entreprise chez les femmes, et parce que nous venons de célébrer la journée internationale de la femme hier, j'aimerais profiter de cette occasion pour leur transmettre mes meilleurs vœux. Cependant, nous devons insister sur le fait qu'il s'agit d'un acte très complexe qui comprend tout ce que nous avons pu inclure en matière de PME: simplifier les formalités administratives et attacher une importance particulière aux activités de recherche et de développement au sein des PME et aux financements liés à ces activités.

Je pense que ce document législatif sera de bon augure dans le contexte de la crise économique actuelle parce que l'économie européenne a besoin de cohésion et de sa plus grande force motrice, les PME. C'est pourquoi je crois que nous devons apporter notre plus grand soutien à la Commission et au Conseil, accélérer le processus d'approbation de cet acte et être en mesure de mettre en lumière la force et l'activité dynamique de l'économie européenne dans ce domaine afin de conserver, ici en Europe, tout ce que représentent l'économie et la production européennes.

Enfin, nous devons demander à la Commission de trouver le plus de sources de financement possibles et de fournir aux PME le plus grand nombre possible de mécanismes de crédit.

Zsolt László Becsey (PPE-DE). - (*HU*) En ce qui concerne le rapport sur les petites et moyennes entreprises, j'aimerais tout d'abord féliciter la Commission et en particulier la rapporteure, M^{me} Herczog, pour leur excellent travail. En même temps, je regrette que ce rapport n'ait pas été établi conformément à l'article 39 du règlement intérieur, demandant que la Commission soumette des propositions législatives concrètes.

Plus spécialement, je considère qu'il est important dans l'intérêt des États membres que nous leur demandions de rendre compte des progrès réalisés dans leurs rapports annuels *sur la stratégie de Lisbonne*. Sinon, la majorité des recommandations positives faites ici resteront lettre morte. Je suis également d'accord avec Edit Herczog: le traitement préférentiel des nouveaux États membres, en particulier ceux qui se trouvent à l'extérieur de la zone euro, est une conséquence politique importante de tout cet exercice. Ils se trouvent dans une situation particulièrement difficile au-delà même du statut désavantageux des petites et moyennes entreprises, et ils pourraient pourtant jouer un rôle extrêmement important pour surmonter la crise.

Je citerai simplement quelques éléments du marché intérieur: il est en effet préoccupant que seulement 8 % des PME aient des activités transfrontalières; ce pourcentage doit progresser. La guidance est particulièrement importante pour encourager de telles activités. Ceci pourrait être réalisé, d'une part, en réduisant les charges administratives et, d'autre part, par le biais d'activités relatives à la TVA, tel le guichet unique TVA ou un taux de TVA réduit. En outre, nous devons également promouvoir une orientation plus forte des PME sur les marchés publics au niveau communautaire, par exemple en sélectionnant plus souvent des PME comme contractants principaux ou en publiant des appels d'offres spécialement conçus pour elles.

Le cercle des PME, dont je suis le président, souhaiterait clairement voir les résultats de l'établissement d'un système de garantie et de crédit solide au niveau européen. J'espère que la nouvelle Banque européenne d'investissement (BEI) permettra aux espoirs placés en elle de se réaliser. En ce qui concerne l'exécution rapide des ordres de paiement et pour résoudre la situation de la dette, des démarches coordonnées doivent être entreprises au niveau des États membres. Globalement, pour trouver de nouveaux marchés et s'attaquer aux défis administratifs, les efforts des États membres pour renforcer un système de guidance et le soutien européen à ce type d'action revêtent un certain caractère d'urgence.

Jacques Toubon (PPE-DE). - Madame la Présidente, je voudrais me féliciter de la discussion et de l'adoption de ce statut de la société privée européenne et je voudrais en particulier dire tout le mérite de notre rapporteur, M. Lehne. Je pense que le texte qui sera adopté par notre assemblée, d'une certaine façon, portera son nom, et cette société privée européenne sera la société Klaus-Heiner Lehne pour la postérité.

Je voudrais simplement faire une remarque sur un point. M. Becsey vient de le dire à l'instant et je partage son sentiment. Je crois que les dispositions que le compromis propose pour la participation des travailleurs vont à l'encontre de l'objectif recherché, c'est-à-dire à l'encontre de la facilité et de l'efficacité de ce statut pour les petites et moyennes entreprises.

Je pense qu'installer la cogestion à un tel niveau, c'est-à-dire pour des entreprises si petites, est une erreur. Je comprends parfaitement que l'on soit attaché à ce système de gestion sociale et économique qui a fait ses preuves, mais je pense qu'en l'occurrence, nous perdons une part de l'efficacité du statut que nous proposons et qui va être adopté, en imposant à des compagnies de petite taille des systèmes de cogestion qui ne sont, à mon sens, adaptés qu'aux grandes entreprises. Mais, moyennant cette réserve, je pense que ce texte est excellent.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain jeudi, à 12 heures.

Martí Grau i Segú, rapporteur pour avis de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. – (ES) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier la rapporteure, M^{me} Herczog, pour son rapport et sa coopération avec les rapporteurs pour avis des autres commissions.

En tant que rapporteur pour avis de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, je souhaiterais évoquer brièvement trois éléments que nous considérons essentiels – même si nous avons également un large consensus concernant d'autres éléments – et que nous voulons souligner à l'heure où nous formulons notre avis.

Tout d'abord, j'aimerais insister sur le besoin d'entreprendre des actions afin de lutter contre la situation qui se produit souvent lorsque le propriétaire d'une petite ou moyenne entreprise prend sa retraite. Il arrive trop souvent que cette retraite entraîne la cessation des activités de ces entreprises ou, dans d'autres cas, leur absorption par des entreprises plus grandes; elles perdent donc leur caractère de petites et moyennes entreprises.

Ensuite, permettez-moi de souligner l'utilité de la formation en tant qu'élément essentiel, parce qu'elle améliore à la fois les capacités des entreprises et de leur personnel et met en exergue la valeur sociale des entreprises dans le contexte plus large de la société.

Enfin, j'aimerais faire une référence spéciale aux femmes, qui continuent à rencontrer les plus grandes difficultés dans la conduite de ce type d'entreprises.

Richard Corbett (PSE). – (*EN*) Madame la Présidente, je prends la parole pour répondre aux commentaires ridicules de M. Allister au sujet des coûts engendrés par la réglementation européenne sur les entreprises et, plus particulièrement, sur les entreprises britanniques.

Ils se basent sur de prétendues études qui font actuellement le tour de la presse eurosceptique britannique et qui lancent des chiffres des plus absurdes sur les coûts en question.

Ces études sont fausses, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, elles exagèrent le nombre de réglementations européennes par rapport aux réglementations nationales en parlant d'une relation de 50 % ou plus alors que la plupart des études nationales parlent de 6 à 15%. Ensuite, elles ne tiennent pas compte du fait qu'une législation européenne efficace se traduit par une réduction des coûts des entreprises et de la bureaucratie via l'application d'une seule série de normes, de réglementations communes pour l'ensemble du marché commun, au lieu de tenter d'en concilier 27 différentes. Enfin, elles ne considèrent pas le fait que les coûts que nous imposons bien souvent délibérément visent à économiser de l'argent en aval. Lorsque nous exigeons que les cigarettes disposent d'un message d'avertissement relatif à la santé ou que l'amiante soit retirée de nos produits et de nos lieux de travail, ce n'est que dans l'optique de réduire les coûts de la santé publique et de sauver les vies de nos concitoyens.

Cyniquement, ces études ne tentent à aucun moment d'équilibrer la vue d'ensemble et je considère scandaleux qu'une personne prétendant représenter tous ses électeurs ne tienne compte que de la moitié de l'argumentation.

Ieke van den Burg (PSE). – (EN) Madame la Présidente, il est dommage que M. Toubon abandonne la salle, car je souhaitais répondre à l'une de ses accusations sur notre engagement, à savoir qu'il exige l'application de nouvelles et lourdes charges pour les PME. En réalité, cet engagement implique la redéfinition du statu

quo pour les fusions, les divisions d'entreprises et les transferts de sièges. En ce qui concerne les nouvelles entreprises qui débutent, un seuil assez élevé à été instauré pour toutes celles comptant moins de 500 travailleurs. Pour leur part, les entreprises composées de 500 à 1 000 travailleurs disposent des mêmes conditions que celles énoncées par les autres directives. Personne ne peut dire que le statu quo s'en voit alourdi puisqu'il a été allégé. Lors de cette consultation avec les partenaires sociaux, notre volonté est de rechercher la simplification et la mise en œuvre d'un système plus adapté sur l'ensemble du territoire de l'UE.

Ján Figel', membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je tiens à remercier l'ensemble des participants pour ce débat passionnant. Avant tout, je m'excuse au nom de mon collègue, Charlie McCreevy, qui a une réunion Écofin demain matin très tôt, et qui a donc dû s'absenter pour la préparer.

Je tiens à répondre à plusieurs points mis en évidence. Une partie de ma réponse réside dans le processus général que nous menons de concert, comme les signaux politiques majeurs que le Parlement a envoyés aux PME en 2009. Ces signaux sont des vecteurs d'encouragement, a fortiori en période de crise, en particulier en raison du potentiel énorme des PME et de l'attention spécifique qu'elles méritent à nos yeux, par exemple via la rationalisation du lien entre l'éducation, la formation et les PME.

Je me félicite du travail accompli depuis 2007 avec la DG Entreprises et le commissaire Günter Verheugen sur l'éducation à l'esprit d'entreprise, un thème indispensable pour l'Europe, qui accuse un retard sur bien d'autres domaines. Je pourrais citer de nombreux instruments de premier ordre, comme le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs, mais le moment n'est pas approprié. Ce processus va de pair avec de nombreuses questions relatives à l'accès au financement. La BEI libère actuellement des capacités en termes d'espace et de volume pour les crédits, à savoir 30 milliards d'euros pour les PME, 1 milliard d'euros supplémentaire par an pour les entreprises de taille moyenne, et encore 1 milliard d'euros pour le financement mezzanine.

Comme vous le savez, nous avons récemment décidé d'assouplir les règles qui régissent l'aide publique, relevant le seuil *de minimis* à 500 000 euros, une aide publique accrue qui se traduit par de meilleures conditions générales. Une telle approche contribuera également à la simplification des subventions octroyées pour la production de produits verts.

M. Karas a mentionné le Small Business Act (SBA). Certains États membres procèdent d'ores et déjà à la surveillance et à la notification de la mise en œuvre du SBA. C'était le cas en 2008 et, à compter de 2009, les États membres effectueront une évaluation annuelle dans le cadre de tous les programmes de réforme nationaux. Cela nous permettra d'acquérir davantage de connaissances en la matière, et cette culture d'intégration et de soutien ira crescendo.

La Commission a mené de vastes consultations auprès des parties prenantes, notamment les organisations commerciales, sur le marché public et les PME. La mise en œuvre des règles par les acheteurs publics pose un problème majeur. De fait, il convient de tendre vers une concurrence et une transparence accrues tout en éliminant la discrimination. Pour autant, 42 % du volume, soit un chiffre supérieur aux seuils de l'UE, est déjà consacré aux PME de l'Union européenne, ce qui constitue un soutien très considérable et encourageant.

M. Wurtz a évoqué la séparation des sièges sociaux, ainsi que la problématique de l'érosion potentielle de la participation des travailleurs. La séparation des sièges sociaux constitue déjà une pratique courante dans la moitié des États membres, y compris ceux qui possèdent des mécanismes de sauvegarde très solides en matière de politique sociale. Elle offre aux entreprises la flexibilité dont elles ont besoin pour effectuer leur activité dans plus d'un pays.

La demande sur les 30 jours formulée par M. Beaupuy devrait être traitée dans la proposition déjà en cours sur les paiements tardifs, qui devrait être adoptée par la Commission avant la fin du mois.

La question des consultations et de la participation des travailleurs a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de cette Assemblée, et pas seulement aujourd'hui. Dans le cadre de ses préparatifs, la Commission a réalisé une consultation publique sur la SPE potentielle entre juillet et octobre 2007. Les représentants syndicaux, y compris des syndicats européens, ont présenté leurs points de vue lors de conférences, en particulier en 2008. Une conférence majeure s'est tenue en mars 2008. À cette occasion, nous avons abordé ces questions avec des experts issus des syndicats européens à plusieurs reprises pendant cette année. Je tiens à souligner un point essentiel, en l'occurrence la base juridique. Il ne s'agit pas de l'article 138, car nous ne sommes pas dans le domaine de la politique sociale, mais de l'article 308, ce qui en fait une initiative différente, soumise à l'unanimité des États membres. Il n'y avait aucune raison de lancer une consultation spécifique aux termes de l'article précédent.

Pour rappel, nous avons déjà ciblé des entreprises publiques de grande envergure lorsque nous avons formulé la proposition relative à la société européenne, et cette proposition de SPE était destinée aux PME. Les droits d'information et de consultation des travailleurs ont été réglés en 2001, dans la première directive sur la société européenne.

Depuis 2002, nous disposons d'un cadre général d'information et de consultation des travailleurs au sein de l'Union européenne. Il n'y a aucune raison de négliger ces règles et de trouver une solution différente dans la proposition actuelle sur la SPE.

Si l'on veut améliorer les droits collectifs des travailleurs, et c'est ce que nous voulons, il ne faut pas le faire seulement pour un type de société, mais bien dans le cadre d'une initiative plus générale attentive aux différentes traditions des États membres.

Nous avons déjà enregistré des progrès considérables dans l'évaluation des droits des travailleurs dans les statuts de la société européenne. Des mesures ultérieures seront envisagées après l'accomplissement de l'évaluation complète en 2010.

D'aucuns se sont interrogés sur l'absence de nouvelles contributions en termes de taxation et de comptabilité. Pour rappel, nous ne disposons pas d'un pouvoir législatif général dans tous les domaines. Les initiatives législatives relatives au droit des sociétés, au droit sur l'insolvabilité, au droit comptable et au droit fiscal sont associées à des bases juridiques très spécifiques, et souvent restrictives, au sein de nos Traités, et le Traité existant sert difficilement de base à un corpus législatif européen complet en matière commerciale.

Dernier point, mais non des moindres, je tiens à vous remercier pour ce débat très ouvert et constructif, ainsi que pour la réelle coopération sur les questions politiques inhérentes aux PME. Je constate que de nombreuses personnes sont favorables aux PME dans cette Assemblée. Les recommandations formulées dans le premier rapport seront prises en considération en vue de la mise en œuvre du plan d'action, en particulier dans toutes les questions pertinentes relatives aux petites entreprises.

Concernant le rapport de M. Lehne, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, étant donné que nous devons aboutir à un accord avec le Conseil. Nous aurons besoin de temps, en particulier pour obtenir l'unanimité, mais votre contribution peut réellement détendre l'atmosphère et favoriser l'obtention d'un véritable consensus et d'une réelle approbation. Nous aspirons à la poursuite de ce progrès et à la mise sur pied d'un statut véritablement favorable aux sociétés européennes.

Concernant le transfert transfrontalier des sièges sociaux, la Commission convient que les sociétés devraient être libres de déplacer leur siège au sein de l'Union européenne, pour autant que les droits des actionnaires, des créanciers et des travailleurs soient garantis. Dès lors, il importe de trouver un juste équilibre entre la liberté d'établissement et les intérêts des tiers.

Pour conclure, je dirai qu'en cette Année européenne de la créativité et de l'innovation, il est impératif d'adopter une approche qui mette l'accent sur le potentiel créatif de nos entreprises. Le facteur humain s'avère primordial, non seulement parce que c'est la crise, mais aussi parce que c'est lui qui renferme le plus grand potentiel. Dans un avenir proche, nous devrons régler les problèmes comme les droits de propriété intellectuelle ou le brevet communautaire via une approche politique plus ouverte et plus sincère. L'Europe pourrait gagner en innovation et en créativité en soutenant les PME.

Klaus-Heiner Lehne, *rapporteur.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je voudrais faire quatre remarques. La première concerne la directive sur le transfert des sièges statutaires. Je pense que la Commission devrait abandonner ses arguments, car elle court le risque d'être la risée des experts. La théorie selon laquelle les transferts de sièges d'entreprises peuvent être organisés en créant une entreprise dans un pays voisin et en fusionnant ensuite sa propre entreprise avec la première en vertu de la directive sur les fusions, ne pourrait être plus bureaucratique. Nous parlons ici de réduire la bureaucratie et de tenter de faciliter les choses pour les PME. Cette proposition tend seulement à prouver combien il est absurde que la

Commission persiste dans son refus de présenter une proposition sur la 14^e directive. Ceci ne profite qu'aux avocats.

Ma deuxième remarque concerne la participation. M^{me} Van den Burg a raison: les véritables PME ne sont pas affectées le moins du monde par le compromis que nous avons présenté. Nous cherchons seulement à éviter les abus et à enregistrer des entreprises qui sont en réalité de grandes entreprises et qui sont plus adaptées à l'entrepreneuriat européen qu'à l'entrepreneuriat européen privé en termes de nombre de travailleurs. En pratique, seuls les abus sont enregistrés.

Ma troisième remarque fait référence à la théorie du siège social réel, à laquelle seulement sept États membres restent fidèles – seulement sept! L'année dernière, le plus grand État membre, l'Allemagne, a abandonné cette théorie. La Cour de justice des Communautés européennes ne la préconise pas, mais l'autorise dans des cas exceptionnels, comme le prouve l'arrêt *Cartesio*. On a loupé le coche. Il n'y a aucun intérêt à poursuivre les débats sur ce thème.

La quatrième chose que je veux dire est que l'argument des membres de la gauche – aucun d'entre eux n'est resté pour le débat antérieur – qui préconisent le rejet de la proposition, ne tient pas compte du contenu du rapport. M. Medina Ortega a absolument raison à ce propos. Le rapport inclut en réalité toutes les critiques qui ont été formulées. Dès lors, je suggère que les membres de gauche envisagent eux aussi de relire le rapport et les amendements et d'en débattre ensuite de nouveau avec leur groupe.

Edit Herczog, *rapporteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, je regrette amèrement que tous mes électeurs ne soient pas présents dans cette salle, car c'était un réel plaisir d'entendre autant de députés de tant de pays et de partis accueillir avec un tel enthousiasme mon rapport sur le Small Business Act. Je voudrais cependant souligner que ce rapport n'aurait jamais vu le jour sans l'aide de la Commission, et plus précisément de

M. Verheugen et de son équipe en charge des petites entreprises, M^{me} Le Bail et les autres. En outre, il m'aurait été impossible de le rédiger sans le soutien de l'intergroupe des petites entreprises.

Comme en témoignent les rares amendements apportés, la plupart de mes collègues me rejoignent sur tous les points du rapport. Certains m'ont d'ailleurs demandé pourquoi il n'était pas légalement contraignant, mais nombreuses sont les raisons qui l'empêchent de l'être par nature. Demain, nous demanderons un appel par vote nominal sur de nombreux paragraphes afin de démontrer l'action conjointe du Parlement et les conditions communes du Conseil.

Enfin, j'aimerais rappeler que Darwin a publié son livre sur l'origine des espèces il y a exactement 200 ans. Selon lui, le survivant n'est pas le plus fort, mais le seul capable de s'adapter. Je pense que le Small Business Act nous a permis de créer un espace où les États membres peuvent s'adapter et manœuvrer et où les petites entreprises au sein des États membres sont en mesure de s'acclimater plus rapidement, de survivre à la crise et de relever les défis qui les attendent. Merci pour votre soutien.

Le Président. – J'ai reçu quatre motions de résolution⁽¹⁾ de quatre groupes politiques concernant la participation des travailleurs dans la société privée européenne.

Le vote aura lieu jeudi.

Communications écrites (article 142)

Gabriela Crețu (PSE), par écrit. – (RO) l'aimerais simplement souligner deux aspects absolument essentiels.

L'accès au financement est vital, tout comme le sont les infrastructures juridiques et administratives. La création d'un fonds spécial pour les PME et le développement de microcrédits sont des conditions sans lesquelles les PME ne peuvent résister aux conditions de marché difficiles et sans lesquelles les occasions de créer de nouvelles PME seront très limitées.

Le second aspect est lié au statut des femmes à la tête de petites entreprises. À beaucoup d'égards, elles ne se distinguent pas tellement de leurs employés. Ceci peut s'expliquer par le manque de développement des services facilitant l'équilibre entre vie privée et activité professionnelle, ainsi que par un environnement concurrentiel rude dans lequel les réseaux ont énormément d'importance. Ces réseaux, qui facilitent le flux d'information et sont susceptibles d'apporter une assistance, le cas échéant, sont propres aux entreprises dirigées par les hommes, alors que les femmes sont plus vulnérables de ce point de vue. Par conséquent, il faut promouvoir les relations entre les entreprises dirigées par des femmes et celles qui sont dirigées par des hommes.

Nous demandons également à tous les États membres de reconnaître le statut de copropriété aux femmes travaillant dans les petites entreprises familiales. Dans la plupart des cas, le propriétaire est un homme, tandis que toutes les femmes sont considérées comme des travailleurs familiaux non payés. Elles ne bénéficient même pas de la sécurité sociale dont bénéficient les travailleurs. Bien entendu, lorsqu'elles sont âgées et si elles se sont entre-temps séparées de leurs partenaires, les conséquences préjudiciables sont évidentes et désastreuses...

⁽¹⁾ Cf. procès-verbal.

Adrian Manole (PPE-DE), par écrit. – La compétitivité des PME est fréquemment affaiblie par les obstacles tarifaires imposés sur les échanges transfrontaliers. Lever ces barrières apporterait une stabilité juridique accrue et permettrait de calculer plus efficacement les risques liés à la responsabilité auxquels entreprises et entrepreneurs se trouvent confrontés. Ce rapport démontre que le Parlement européen a parfaitement saisi le rôle vital des petites et moyennes entreprises dans la compétitivité de l'économie européenne.

Un statut de société par actions européenne, pour autant qu'il soit bien conçu, destiné à compléter les formes juridiques existantes, serait, à bien des égards, bénéfique pour la compétitivité des PME européennes: il consoliderait le marché intérieur européen, simplifierait le cadre juridique des entreprises – réduisant ainsi les coûts de consultance – et faciliterait l'accès aux marchés transfrontaliers, cette mesure améliorerait également l'intégration et la croissance économiques.

Un tel statut donnerait aussi une flexibilité accrue aux PME.

Les PME représentent plus de 90 % de l'économie de l'UE et deux tiers de ses emplois. Il faut par conséquent qu'elles bénéficient des meilleures conditions possibles pour contribuer à la croissance économique sur un marché intérieur intégré, capitaliser sur les opportunités mises à leur disposition et relever les défis de la mondialisation.

Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL), *par écrit*. – (DA) D'après la Commission, l'objectif de cette proposition est d'améliorer les conditions-cadres des entreprises dans le marché intérieur de l'UE.

La proposition entend réaliser cet objectif en leur donnant la possibilité de décider librement de l'État membre dans lequel elles souhaitent installer leur siège statutaire, indépendamment du lieu où elles mènent leurs activités, et de ne se conformer qu'aux seules lois du pays dans lequel se situe ce siège.

Ce texte ouvre la voie au contournement des droits des travailleurs acquis au prix de nombreux combats dans les États membres.

La vérité s'ancre dans des faits concrets. Permettez-moi donc d'en faire autant.

En vertu du droit danois, une société danoise ayant son siège statutaire au Danemark et employant 35 personnes est tenue d'autoriser son personnel à élire des représentants, ce qui permet aux employés de se faire une idée plus précise de la situation et de l'avenir de leur entreprise.

En imaginant que la proposition soumise soit adoptée telle quelle, cette société pourrait se constituer en entreprise européenne et implanter son siège statutaire en Finlande. Là, le seuil minimal pour la représentation syndicale est fixé à 150 employés. Et la situation est encore bien pire dans la plupart des autres États membres.

Il se peut que les négociations à venir apportent quelques légères améliorations au texte de la Commission. Le texte qui sera adopté au final ne sera peut-être pas aussi mauvais.

En tout état de cause, nous devons nous poser une question: «pourquoi?». Pourquoi la Commission s'évertue-t-elle de manière récurrente à soumettre des propositions dont l'unique objectif est de réduire les droits dont jouissent les travailleurs? Ne faudrait-il pas y voir un dérèglement fondamental dans le fonctionnement de l'UE?

19. Avenir d'un système européen commun d'asile (débat)

Le Président. - Le point suivant concerne le débat sur le rapport (A6-0050/2009) de Giusto Catania, au nom de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur l'avenir du système d'asile européen commun (2008/2305(INI)).

Giusto Catania, *rapporteur*. – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'année dernière le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté. Les chiffres font maintenant état d'approximativement 12 millions de personnes. Si nous incluons les personnes déplacées, ce chiffre s'élève à plus de 26 millions de personnes à travers le monde qui ont besoin de la même protection, ceci parce que les guerres existent encore dans le monde. Actuellement, il y a 4 millions de réfugiés et de personnes déplacées en provenance d'Irak, et il est évident que ces réfugiés sont la conséquence des guerres que nos pays ont contribué à faire éclater.

La création d'une politique d'asile européenne commune est nécessaire car, en vertu du règlement intérieur, nous avons l'obligation de garantir à ces personnes un accueil équivalent dans toute l'Union européenne. Ceci est d'autant plus important si nous considérons que certains États membres ne sont même pas encore

dotés d'une loi systématique en matière d'asile. Je constate avec regret que l'harmonisation des procédures d'asile a été reportée pour deux ans et qu'elle ne sera mise en œuvre qu'en 2012. Nous devons mettre un terme aux terribles disparités qui existent entre États membres et entre les divers régimes d'asile. Nous nous trouvons actuellement dans la situation paradoxale où les taux de reconnaissance des candidats au statut de réfugié pour certains ressortissants de pays tiers varient entre environ 0 % et 90 % en fonction de l'État membre qui traite la demande.

L'harmonisation des normes doit déboucher sur un haut niveau de protection dans l'ensemble de l'UE et ne doit pas se baser sur le plus petit commun dénominateur. L'institution de l'asile constitue un aspect essentiel de notre démocratie et de la protection des droits de l'homme, et il est inacceptable qu'elle se soit dégradée au cours des dernières années, car les besoins des demandeurs d'asile et le principe de non-refoulement inscrit dans les conventions internationales n'ont pas toujours été respectés. L'Union européenne devrait se doter de mécanismes aux frontières extérieures afin d'identifier les demandeurs d'asile et de garantir un accès à son territoire aux personnes habilitées à bénéficier de la protection internationale, y compris dans le contexte de ses opérations de contrôle aux frontières extérieures. Nous considérons ainsi qu'il est nécessaire de revoir le rôle de l'agence Frontex, qui traite souvent les demandeurs d'asile comme des immigrants clandestins.

Dans ce rapport, le Parlement européen demande à l'agence Frontex de fournir des données détaillées concernant le nombre de demandeurs d'asile identifiés comme tels pendant ses opérations et le nombre de personnes interceptées et renvoyées vers un pays de transit ou d'origine. Nous devons garantir l'application correcte des conventions internationales et des accords de coopération avec les pays tiers. Aucun accord ne peut être conclu avec des pays qui n'ont pas signé la Convention de Genève. Cependant, beaucoup d'États membres l'ignorent, y compris l'Italie, qui a signé un accord sur la gestion des flux migratoires avec la Libye, un pays qui n'a aucune intention de signer la Convention de Genève sur les réfugiés.

Nous sommes très heureux – nous l'avons souligné et j'espère que cela se reflétera dans ce rapport – que la Cour de justice ait annulé l'article de la directive sur les procédures d'asile concernant la création d'un concept de «pays tiers sûrs» et une liste commune de pays tiers sûrs. À notre avis, le concept de «pays tiers sûr» ne peut exister; il s'agit d'un concept inexact, puisque tout citoyen peut être persécuté, y compris dans des pays aux normes démocratiques élevées.

Les demandeurs d'asile sont des gens vulnérables qui ont besoin d'être accueillis dans des conditions appropriées. Les États membres ne peuvent procéder à l'arrestation de personnes pour la seule raison que celles-ci demandent la protection internationale. J'aimerais donc déclarer, comme une question de principe, que les demandeurs d'asile ne doivent pas être arrêtés. Il est regrettable que la détention de demandeurs d'asile soit toujours une réalité dans de nombreux États membres, parce qu'ils pénètrent dans le pays de manière illégale. Il est déplorable, et c'est ma conclusion, qu'il n'existe aucun autre moyen d'entrer dans l'Union européenne. C'est là le paradoxe: même les demandeurs d'asile doivent faire partie de flux mixtes pour entrer dans l'UE. L'asile n'est pas une concession: l'asile est un devoir pour les États et un droit pour ceux qui fuient la guerre.

Jacques Barrot, vice-président de la Commission. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, la Commission a donc adopté un plan d'action sur l'asile en juin dernier. La Commission s'était engagée, d'une part, à présenter entre 2008 et 2009 des propositions concrètes pour améliorer les normes de protection et introduire davantage de solidarité entre les États membres et, d'autre part, à renforcer la coopération pratique.

Nous avons énoncé les principes qui doivent guider l'action de l'Union, maintenir sa tradition humanitaire et protectrice, garantir une réelle égalité de traitement partout dans l'Union, améliorer l'efficacité du système d'asile, promouvoir la solidarité au sein de l'Union et entre l'Union et les pays tiers.

Je constate avec plaisir que le Parlement partage entièrement la philosophie de la Commission. Il partage notre ambition de construire un système d'asile européen plus protecteur, plus efficace et plus juste.

Le fait que le Parlement soit désormais colégislateur avec le Conseil me fait espérer que le résultat final des négociations, qui seront longues, aura plus de chances que par le passé d'aboutir à des instruments de qualité irréprochable et plus respectueux des droits fondamentaux.

Ainsi, grâce à la codécision et au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, l'Union pourra réaliser une harmonisation vers le haut de ces normes de protection internationales.

Merci au Parlement du ferme soutien qu'il apporte à toutes les initiatives que la Commission annonce dans son plan d'action.

Je vous remercie aussi pour la priorité que vous avez donnée au traitement de ma proposition récente concernant la création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile. Nous avons besoin de l'appui du Parlement pour faire prévaloir ce dispositif qui permettra de renforcer la coopération pratique et la qualité des systèmes d'asile. Je souhaite que les trois institutions se mettent d'accord rapidement pour assurer le démarrage rapide de ce Bureau.

Toutefois, Monsieur Catania – je vous remercie d'ailleurs pour votre rapport –, vous vous inquiétez de certaines situations, notamment des conditions de détention des demandeurs d'asile, des droits des demandeurs d'asile dans les procédures Dublin, de l'impact des opérations de contrôle aux frontières sur l'accès à la protection et de la charge assumée par certains États membres dans l'accueil des flux de demandeurs d'asile. Je vous apporte quelques réponses.

En ce qui concerne les conditions de détention des demandeurs d'asile, la Commission a proposé, dans les amendements à la directive sur les conditions d'accueil, des règles plus claires que celles aujourd'hui en vigueur, notamment l'exclusion, dans tous les cas, de la détention des mineurs non accompagnés. Nous avons également précisé les cas où la détention est possible pour les adultes, avec des sauvegardes telles que le droit à un recours effectif ou le droit à l'aide juridique et au contrôle judiciaire régulier de la mesure de détention.

D'autre part, dans la lignée du rapport de M^{me} Roure sur les centres d'accueil tant ouverts que fermés, adopté le 5 février, le Parlement a identifié un certain nombre de problèmes dans ces centres. Les amendements proposés à la directive sur les conditions d'accueil doivent permettre de répondre à ces problèmes.

Suivant les mêmes principes, j'ai proposé que les droits des demandeurs d'asile soumis aux procédures de Dublin soient mieux assurés. Il faut faciliter, par exemple, le regroupement des membres d'une même famille, des enfants avec les membres de leur famille, et renforcer les garanties procédurales dont bénéficient les demandeurs d'asile sujets à la procédure de Dublin.

La meilleure procédure d'asile sera inutile si l'accès à une telle procédure n'est pas garanti. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Catania, sur le besoin de mieux travailler avec les gardes frontières, de les former et de les sensibiliser sur les questions d'asile. Vous avez évoqué les flux mixtes; il faut en effet que Frontex puisse vraiment faire ce travail de formation. Le Bureau d'appui, une fois établi, y contribuera aussi, en préparant des manuels à l'usage des gardes frontières. Nous devons également mieux définir les responsabilités sur les personnes sauvées en mer. Où seront-elles débarquées? Où pourront-elles demander l'asile, le cas échéant? Je collabore avec les États membres pour essayer de trouver les bonnes réponses à ces questions. Effectivement, on ne peut pas ignorer la pression à laquelle sont soumis les systèmes d'asile de certains États membres. Nous voulons plus de solidarité, non seulement d'un point de vue financier, mais aussi à travers les équipes d'experts créées par le Bureau qui pourront être mobilisées rapidement.

Nous allons aussi examiner la possibilité de transférer volontairement des réfugiés vers un État membre autre que celui qui a octroyé la protection.

À la fin de cette semaine, je vais me rendre à Lampedusa et à Malte pour voir quels sont les besoins concrets et de quelle façon l'Union peut offrir son soutien.

Je profite de cette occasion, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, pour vous remercier de l'augmentation de 10 millions d'euros, que le Parlement a adoptée fin 2008, pour le Fonds européen pour les réfugiés. Ces 10 millions d'euros vont permettre la réinstallation d'un plus grand nombre de réfugiés dans l'Union en 2009. Je tiens, à cet égard, à souligner l'importance de l'engagement pris par les États membres à la suite de la mission que nous avons envoyée en Jordanie et en Syrie concernant la réinstallation des réfugiés irakiens dans les États membres de l'Union européenne.

Nous travaillons, et je travaille, sur tous les fronts: amélioration de la qualité de la législation, coopération pratique, solidarité entre les États membres, et entre l'Union et les pays tiers.

Je voudrais vraiment remercier le Parlement pour son soutien. Nous devons faire de l'Union européenne un véritable espace commun et solidaire de protection. Et j'ai bien l'intention de reformuler cela de manière vraiment solennelle dans le programme de Stockholm.

Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, merci Monsieur Catania, Madame Roure, pour tout le travail qui a été accompli et qui nous est très utile.

PRÉSIDENCE DE MME ROTHE

Vice-présidente

Danuté Budreikaité, rapporteure pour avis de la Commission du développement. – (LT) Au cours des dernières années, le nombre de réfugiés dans le monde a atteint 16 millions. En 2007, l'UE a reçu plus de 200 000 demandes d'asile. Les réfugiés demandeurs d'asile, mais aussi certains États membres, rencontrent des problèmes et sont confrontés à une lourde charge que le système d'asile européen commun devrait réduire. Les institutions gouvernementales devraient appliquer des conditions concrètes, claires et équivalentes lorsqu'il s'agit de décider si des demandes d'asile doivent être acceptées. Il est important d'accorder le statut de réfugié sur la base d'un cas concret plutôt que sur une évaluation générale, basée sur la nationalité par exemple. J'aimerais également attirer l'attention sur le fait que le plan d'action en matière d'asile de la Commission européenne ne mentionne pas l'agence Frontex, qui joue un rôle capital dans le domaine de la protection des réfugiés. En outre, il est important de signaler que le nombre des demandeurs d'asile dépend directement de la situation politique, économique et sociale dans leurs pays d'origine. Dès lors, le système d'asile européen commun devrait être étroitement associé à la politique européenne de développement et de coopération et au travail humanitaire, ce qui réduirait le nombre de demandeurs d'asile, qui sont souvent migrants économiques.

Carlos Coelho, au nom du groupe PPE-DE. – (PT) Madame la Présidente, Monsieur le vice-Président de la Commission, Mesdames et Messieurs, d'après les conclusions de Tampere, un grand travail a été fourni pour harmoniser les lois des États membres en matière d'asile. Cependant, cette harmonisation s'est basée sur le plus petit commun dénominateur et des pratiques et procédures très différentes persistent. Nous n'avons toujours pas de conditions équivalentes d'accès à la protection dans l'ensemble de l'UE et nous sommes par conséquent toujours confrontés à des problèmes tels que les mouvements secondaires et les demandes multiples.

En 2008, comme le rapporteur l'a déjà souligné, le nombre des réfugiés a dépassé 12 millions. Il est donc urgent d'entamer la seconde phase du système d'asile européen commun. Il ne peut y avoir qu'un seul niveau de protection dans l'ensemble de l'UE si une procédure unique de demande d'asile voit le jour, pour des raisons d'efficacité, de rapidité, de qualité et de justice du processus décisionnel, ainsi que des normes uniques de qualification pour les réfugiés ou les personnes qui ont besoin de la protection internationale. C'est la seule manière de traiter équitablement les demandeurs d'asile, quel que soit l'État membre qui traite leur demande.

Par conséquent, je suis heureux de la présentation de ce plan d'action en matière d'asile, auquel ont contribué plusieurs acteurs publics et qui définit la marche à suivre au cours des prochaines années afin de développer un système d'asile européen commun. Je soutiens les amendements proposés à la directive sur les conditions d'accueil, à la directive sur les procédures d'octroi de l'asile et à la directive sur la qualification visant à clarifier les critères permettant aux demandeurs d'asile de bénéficier de la protection internationale. Je me réjouis que le commissaire Barrot ait souligné le besoin d'assurer une cohérence avec d'autres politiques ayant un impact sur la protection internationale et j'espère que cette même approche cohérente s'étendra aux autres domaines communs.

Pour conclure, j'aimerais féliciter le rapporteur, Giusto Catania, pour son travail, qui aura le soutien du Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) et des Démocrates européens.

Martine Roure, *au nom du groupe PSE*. – Madame la Présidente, je tenais bien sûr tout d'abord à féliciter notre rapporteur pour son excellent rapport car il pointe, à juste titre, les déséquilibres qui marquent le droit d'asile actuellement en Europe et il formule, bien sûr, un certain nombre de propositions qui permettent véritablement d'avancer dans la bonne direction.

Nous devons mettre fin aux disparités inacceptables qui existent entre les États membres. En effet, selon le pays où l'on dépose sa demande d'asile, on n'a pas la même réponse.

Nous demandons aussi, bien sûr, une amélioration substantielle des conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Cela passe, notamment, par l'affirmation du principe selon lequel les demandeurs d'asile ne doivent pas être placés en rétention, en particulier les personnes vulnérables, les femmes, les enfants, les personnes victimes de tortures. Cela passe aussi par un accès garanti à un minimum de droits: logement, emploi, santé, éducation, soit autant de droits fondamentaux pour assurer le respect de la dignité.

Enfin, il est pour nous vital de réformer le système de Dublin II, dont on a pu constater, notamment au travers de nos visites dans les centres de rétention – vous l'avez dit, Monsieur le Vice-Président –, les dommages

collatéraux d'un fonctionnement inadapté, dans la mesure où il fait peser un fardeau inacceptable pour les pays les plus directement visés par les flux migratoires aux portes de l'Europe.

Le chemin qui reste à parcourir pour achever une politique commune en matière d'asile est certes encore long. Nous ne devons pas nous bercer d'illusions, mais les nouvelles propositions de la Commission, auxquelles je souhaite que nous apportions notre contribution efficace, permettront, je l'espère, de poser ses premières pierres à un édifice encore bien fragile aujourd'hui mais que nous espérons solide dans l'avenir.

Je remercie sincèrement M. le commissaire Jacques Barrot pour la volonté tenace dont il a fait preuve en la matière, parce qu'il faut de la volonté, il en faut beaucoup. J'espère, Monsieur le Commissaire, que vous pourrez avoir du temps pour mettre en œuvre ce travail, car c'est notre devoir et un impératif moral au nom des valeurs que nous défendons ici, dans l'Union européenne.

Sarah Ludford, on behalf of the ALDE Group. – (EN) Madame la Présidente, je me félicite du rapport du rapporteur ainsi que du travail de la Commission. Étant donné le nombre peu élevé de demandes d'asile par rapport aux niveaux habituels par le passé, l'état précaire de la gestion des réfugiés au sein de l'UE est inexcusable. L'absence d'une pratique commune, la présence de différentes sources d'informations quant au pays d'origine et l'impossibilité d'instaurer adéquatement des lois européennes génèrent un terrain de jeu déséquilibré. Cette situation pousse les demandeurs à partir en quête du plus offrant et les États à constamment se renvoyer la balle.

Une autre cause de cet accès inégal à la protection réside dans la pratique de la déportation par certains États membres avant même d'avoir étudié la demande et, dans certains cas, la corruption de pays tiers afin d'entraver la procédure.

Bon nombre de ceux qui arrivent via des flux mixtes peuvent très bien être des migrants économiques et ne sont par conséquent pas des criminels. Cependant, la présence d'une simple minorité de réfugiés passe impérativement par leur identification. Comme l'a souligné M. Catania, la question de la protection des droits de l'homme doit être intégrée dans la gestion des frontières, et ce notamment dans le cadre du mandat de Frontex. Personne de devrait être détenu pour une simple demande d'asile.

Outre la procédure commune unique et le contenu de la protection, il convient d'établir une coopération, un soutien et une solidarité pratique, par exemple via le bureau européen d'appui en matière d'asile, grâce à des sources d'information communes sur les pays. Des décisions de meilleure qualité et plus exactes prises dès le départ permettraient de réduire les coûts en limitant le nombre de recours onéreux.

Il est également crucial d'exiger des États membres qu'ils autorisent les demandeurs d'asile à travailler après une période de six mois si leur demande n'a pas encore été évaluée: ils pourraient en effet conserver leur dignité et payer leurs impôts. Je suis très déçue de constater que le Royaume-Uni ait décidé de ne pas se joindre à une version optimisée de la directive relative aux normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, celle-ci permettrait d'éviter l'arrestation automatique au seul motif d'une présentation de demande d'asile, réduirait les arrestations rapides au Royaume-Uni et permettrait d'appliquer le droit au travail après six mois. Selon moi, il est déplorable que mon propre pays considère ces conditions comme trop onéreuses.

Jan Tadeusz Masiel, au nom du groupe UEN. – (PL) Madame la Présidente, nous devons encore une fois remercier chaleureusement la présidence française, qui a fait considérablement avancer la question de l'asile lorsqu'elle a amené le Conseil à adopter le pacte européen sur l'immigration et l'asile en octobre dernier. Il est vrai que l'Union européenne a besoin d'une politique d'asile commune et doit adopter une attitude solidaire en ce qui concerne l'accueil des réfugiés. Les États membres de l'UE qui sont tout particulièrement exposés à des flux de demandeurs d'asile devraient bénéficier d'une assistance. La question de l'asile est très délicate. Il est difficile d'évaluer ceux qui ont réellement besoin de protection et ceux qui tentent d'échapper à la pauvreté dans leur pays et, même si ces derniers méritent aussi d'être aidés, nous ne pouvons accueillir tout le monde. En résumé, nos procédures UE devraient être unifiées, transparentes et rapides.

Hélène Goudin, *au nom du groupe* IND/DEM. – (*SV*) Madame la Présidente, la création de «Fortress Europe» évolue chaque année plus rapidement. Ceci est très regrettable parce qu'une politique d'asile commune entraînera, selon toute probabilité, une politique plus dure et plus restrictive dans le cadre de laquelle les personnes nécessitant une protection ont tout à perdre. Ce développement est préoccupant, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le rapport vise à introduire des normes communes pour déterminer la qualité de réfugié d'une personne. Pourquoi? Je me pose la question. Nous avons déjà des conventions internationales qui définissent ce statut. Nous ne devrions pas tenter de créer de nouvelles normes européennes qui, selon toute vraisemblance, seront plus restrictives que la Convention de Genève, par exemple.

Des rapports horribles de camps de réfugiés dans le sud de l'Europe nous parviennent quasi chaque semaine. Les personnes qui y ont échoué y vivent dans des conditions terribles, que les autorités ont choisi d'ignorer. Clairement, le problème ne vient pas des personnes détenues dans ces camps mais plutôt des manquements aux droits de l'homme, même si tous les États membres, du moins en théorie, respectent les critères de Copenhague. C'est de ceci que nous devrions plutôt débattre au sein de ce Parlement. L'accès au territoire d'un pays doit être du ressort de chaque pays, mais les conventions et accords internationaux doivent, bien entendu, être respectés.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE). - (RO) Le système d'asile européen commun connaît actuellement une incohérence des instruments juridiques de protection internationale.

Les divergences majeures des processus décisionnels utilisés par les 27 États membres pour traiter les demandes d'asile débouchent sur un taux en termes de reconnaissance du statut de réfugié des demandeurs qui varie de 0 % à approximativement 90 %. En outre, les critères du système de Dublin imposent une charge disproportionnée aux États membres situés à la frontière extérieure de l'Union européenne puisqu'ils sont responsables du traitement des demandes d'asile en tant que premiers pays d'entrée.

Des phénomènes tels que les mouvements secondaires d'un État membre à un autre et les demandes multiples existent toujours. L'une des priorités absolues de la politique UE en matière d'asile est l'échange d'analyses, d'expériences et d'informations entre États membres. Il faut également trouver des solutions pratiques pour développer la coopération entre les autorités administratives responsables de l'examen des demandes d'asile.

Cependant, le problème le plus difficile à résoudre demeure la communication entre les États membres concernant les différents traitements réservés aux demandeurs de protection internationale selon leur pays d'origine. J'espère que le règlement portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile, proposé par la Commission il y a trois semaines, aidera en partie à résoudre les problèmes actuels.

Je demande déjà aux futurs dirigeants de ce bureau européen de ne pas ignorer la coopération avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, avec le Réseau européen des migrations et avec les institutions compétentes dans les États membres et les pays tiers impliqués dans des activités en matière de migration et d'asile. Non seulement cette coopération évitera la redondance des efforts mais elle facilitera la coordination des actions entreprises par les États membres et l'utilisation de leur expertise en matière d'asile.

Inger Segelström (PSE). - (SV) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire Barrot, je voudrais commencer par remercier M. Catania pour son rapport. Je partage totalement l'avis qu'il est regrettable que l'entrée en vigueur ait été reportée à 2012. Je voudrais souligner trois aspects, à savoir les droits des enfants, le soutien et l'aide aux femmes victimes de la traite des êtres humains et, enfin, la manière de mieux nous préparer à l'éventualité d'une soudaine crise mondiale.

Je pense qu'il est bon que le Parlement attire l'attention sur le fait que les enfants et les mineurs devraient bénéficier d'un soutien particulier. Ce qui me préoccupe le plus est le fait que les enfants puissent être détenus. Je trouve cela inacceptable.

Hier, c'était la journée internationale de la femme. Le problème auquel je me suis attelée au cours de cette législature concerne la manière dont les différents pays traitent les femmes et les enfants victimes de la traite des êtres humains, en d'autres termes la question de savoir si ces personnes ont le droit de rester dans l'UE ou de bénéficier d'une assistance pour retourner dans leur pays. Lorsque les sociaux-démocrates gouvernaient la Suède, il était prévu que les femmes violées en Suède – peu importe que cela découle de la traite des êtres humains, d'un mariage ou si elles avaient été victimes de violence – avaient le droit d'y rester. Aujourd'hui, une femme peut éventuellement être autorisée à rester, mais seulement si elle coopère avec la police et les magistrats. Pour quels délits autres que la traite des êtres humains la coopération est-elle un critère d'asile? Je pense qu'il s'agit là d'une discrimination à l'encontre des femmes et des enfants et j'aimerais évoquer cette question aujourd'hui, au lendemain de la journée de la femme.

Le troisième point concerne la manière dont les différents pays accueillent les demandeurs d'asile et quels sont les pays choisis par ceux-ci. Mon pays, la Suède, est l'un de ceux qui a accueilli le plus de réfugiés irakiens.

En comparaison avec les États-Unis et le Canada réunis, il s'agit d'un chiffre énorme, et c'est également vrai en ce qui concerne la plupart des pays de l'UE. J'espère que le nouveau système d'asile dans l'UE sera mieux préparé à accepter une responsabilité conjointe lorsqu'un événement se produit dans le monde ou, comme c'est le cas en Irak, lorsque des pays sont envahis. Un système européen basé sur la solidarité ne devrait pas uniquement fonctionner lorsque les choses sont calmes mais également en période de crise et de conflit.

Gerard Batten (IND/DEM). - (*EN*) Madame la Présidente, le nombre de demandeurs d'asile connaît une croissance inquiétante. Comme l'indique le rapport, il y a actuellement environ 12 millions de réfugiés et 26 millions de personnes déplacées sur les territoires nationaux à l'échelle internationale. Cela n'a rien de surprenant étant donné que certains pays sur des continents comme l'Afrique et l'Asie glissent de plus en plus vers le chaos politique et que le monde tend vers une crise financière et économique d'une intensité encore inconnue à ce stade.

Ce dont nous pouvons être sûrs, c'est qu'au fil des prochains mois et années, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile ira crescendo. Personne ne sera surpris d'apprendre que la solution du Parlement européen tient dans l'harmonisation des systèmes nationaux d'asile. Ce rapport propose un système commun d'asile européen et un bureau de soutien commun avec des normes communes concernant l'octroi du statut de réfugié et de demandeur d'asile. Il propose que les gouvernements nationaux ne soient pas en mesure de retenir les demandeurs d'asile en détention uniquement en raison du fait qu'ils sont des demandeurs d'asile. De même, les réfugiés devraient pouvoir demander à se déplacer d'un pays européen à l'autre. Enfin, il propose également que les candidats maintenus en détention soient habilités à recourir à un tribunal national.

Une telle approche génère le chaos et paralyse les systèmes d'asile nationaux. Beaucoup, voire la plupart des personnes qui demandent refuge et asile dans les pays d'Europe loin de chez eux sont à l'évidence des migrants économiques en quête d'une vie meilleure. Qui pourrait les blâmer? Cela étant dit, plus nous facilitons leur arrivée en Europe, plus leur nombre sera élevé.

Grâce aux systèmes communs proposés ici, les États-nations éprouveront encore plus de difficultés à protéger leurs propres frontières, sans compter qu'une quantité innombrable de migrants économiques pourront plus facilement traverser leurs frontières. La Grande-Bretagne nécessite des contrôles plus stricts, et non plus les mesures laxistes imposées par l'Union européenne.

Simon Busuttil (PPE-DE). - (MT) Le rapporteur avait raison lorsqu'il a déclaré qu'une politique d'asile commune doit être basée sur le principe de la solidarité. C'est précisément cette solidarité qui fait défaut à notre politique d'asile, comme le Commissaire Barrot pourra personnellement le constater plus tard cette semaine lorsqu'il visitera mon pays, Malte, ainsi que l'île de Lampedusa. Monsieur le Commissaire, vous constaterez que la solidarité que vous cherchez ne sera pas au rendez-vous. Cette notion de solidarité a été introduite pour la première fois dans le pacte sur l'immigration et l'asile en octobre dernier. Elle a été incluse via une clause de partage des charges visant à répartir la charge entre les pays. C'était la première fois qu'elle était présentée et cela a constitué une étape positive. Cette clause s'applique sur une base volontaire et permet aux migrants qui arrivent dans un pays en quête d'asile d'être transférés vers un autre pays de l'Union européenne. Ce Parlement a même alloué 5 millions d'EUR du budget de l'Union européenne de cette année pour permettre la mise en œuvre de cette clause. Jusqu' aujourd'hui, en pratique, nous n'avons pas assisté à l'application de cette clause, à l'exclusion du cas de la France, qui a proposé d'accueillir 80 demandeurs d'asile de Malte. Ceci constitue un geste important, mais les autres pays de l'Union européenne n'ont pas suivi, ce qui est fort dommage. Dès lors, ma question au commissaire est la suivante: quelle action la Commission entreprend-elle pour garantir que ce mécanisme de partage des charges sera mis en œuvre? Que fait-elle pour que plus de pays offrent leur solidarité et prennent en charge les immigrants d'un pays qui supporte une charge disproportionnée? La Commission a-t-elle l'intention de mettre sur pied un programme européen de réaffectation entre les pays et comment entend-elle établir et appliquer cette clause?

Daciana Octavia Sârbu (PSE). - (RO) Dans le contexte actuel où le nombre de réfugiés a augmenté à travers le monde et où l'Union européenne accueille plus de la moitié des demandeurs d'asile, l'instauration d'un système d'asile européen commun doit être une priorité absolue.

À ce propos, je soutiens la proposition de créer un Bureau européen d'appui en matière d'asile pour coordonner les différentes politiques nationales des pays, afin d'éviter qu'une charge disproportionnée ne soit imposée à certains États membres. Je pense que ce bureau doit être organisé de telle sorte qu'il puisse jouer un rôle majeur en cas de crise et évaluer correctement les demandes d'asile.

Je suis d'avis que les nouveaux États membres de l'Union européenne, à savoir la Roumanie et la Bulgarie, doivent bénéficier du soutien de l'Union européenne par le biais de mécanismes efficaces de solidarité, afin

de garantir des conditions d'accueil adéquates aux demandeurs d'asile. Cependant, n'oublions pas que nous devons être proactifs, et non réactifs, au niveau européen, en accordant plus d'attention à la coopération avec les pays tiers afin d'éviter les crises.

Alin Lucian Antochi (PSE). - (RO) Chaque année, les États membres de l'Union européenne hébergent des millions de personnes qui cherchent à échapper aux persécutions et aux conflits dans leurs pays d'origine. Cependant, le taux de reconnaissance du statut de réfugié au niveau national dans ces États varie de 0 % à 90 %. En outre, le système de Dublin, utilisant le processus de réadmission des réfugiés dans le premier pays de transit, crée des divergences entre ces pays et ceux qui sont situés au centre de l'Europe en matière de coordination des politiques d'asile et de mesures fournies pour les réfugiés.

Comme d'autres orateurs avant moi l'ont également mentionné, le système d'asile européen commun doit permettre aux États membres de fournir un plus haut niveau de protection aux réfugiés, dès leur accueil jusqu'à leur intégration complète dans des communautés locales, en instituant une procédure d'asile formulée en termes clairs, raisonnables et uniformes que les autorités peuvent utiliser pour traiter les demandes d'asile.

Il faut accorder une attention toute particulière à la solidarité entre les États membres afin de coordonner les grands flux de demandeurs d'asile dans certains pays, à la fois en fournissant une assistance financière et en adoptant des mécanismes internes de réinstallation et de réaffectation permettant aux réfugiés d'être répartis de manière uniforme dans l'Union européenne.

Katrin Saks (PSE). - (*ET*) J'aimerais remercier le rapporteur et souligner l'importance de ce point, même si je représente l'État membre d'Estonie, connu pour le petit nombre de réfugiés qui s'y rendent.

Le statut de réfugié n'a été accordé, jusqu'à présent, qu'à très peu de personnes chaque année, mais nous sommes aussi un petit pays, et même si nous attirons les touristes, la vie y est difficile. Nous reconnaissons le besoin de solidarité, mais je pense que ceux qui ont déjà tant souffert dans la vie ne devraient pas être pénalisés une fois de plus par un climat dur, à moins qu'ils ne le choisissent eux-mêmes.

Il serait dès lors raisonnable de parler du partage des responsabilités et non du partage des personnes, afin d'améliorer la situation des pays qui accueillent un grand nombre de demandeurs d'asile. L'harmonisation des normes doit être soutenue. Si nous avons une frontière commune, il est logique que les demandeurs d'asile bénéficient d'un traitement équivalent dans toute l'Union européenne.

Zuzana Roithová (PPE-DE). - (CS) Madame la Présidente, je désapprouve totalement la campagne euro-sceptique contre la politique commune d'immigration et d'asile incluse dans le traité de Lisbonne. Nous devons agir conjointement et plus fermement pour lutter contre la migration économique illégale, tout en proposant des conditions plus dignes aux demandeurs d'asile. Je suis inquiète de savoir que les enfants des réfugiés dans les camps européens restent pendant des mois sans aucun accès à l'éducation ou aux soins de santé nécessaires. Il est également inacceptable que dans l'espace Schengen, certains pays reconnaissent le statut de réfugié et d'autres pas. Il est regrettable que l'agence Frontex ne contrôle pas le nombre et les pays d'origine de ceux qui demandent une protection internationale. Oui, nous avons besoin d'une procédure d'asile unifiée et nous devons nous montrer solidaires envers les États tampons qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés sur leur sol. En outre, nous devons associer la politique d'asile à la politique de développement, en sorte de prévenir ces phénomènes de migration.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, je vais être assez bref, mais j'ai écouté avec attention toutes les interventions et je remercie beaucoup le Parlement européen qui, vraiment, soutient cet effort pour donner à la politique d'asile toute la portée qu'elle doit avoir pour tous les gens qui sont persécutés dans le monde. Nous avons là un devoir, un impératif moral, comme le disait Martine Roure.

Je voudrais donner quelques précisions. D'abord, certains d'entre vous ont évoqué Frontex, M. Catania notamment. Il faut que je précise que Frontex a désormais un officier de liaison du commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il s'agit vraiment là d'un effort de Frontex pour bien appréhender les problèmes touchant les demandeurs d'asile, et la Commission a proposé des règles pour mieux définir les responsabilités de Frontex dans les actions maritimes. Nous sommes actuellement en discussion avec les États membres. C'est un élément important, en effet.

Je voudrais revenir sur la demande de solidarité qui a été exprimée par beaucoup d'entre vous, et je pense en particulier à M. Busuttil, qui a évoqué la situation difficile de Malte à cet égard. C'est vrai que dans le plan d'action sur l'asile, la Commission a proposé d'étudier les possibilités que pourrait offrir la répartition de ces demandeurs d'asile entre les États membres sur une base volontaire.

La discussion avec les États membres a été engagée à l'automne, à travers un document informel qui proposait plusieurs alternatives pour mettre en œuvre le principe de solidarité dans le domaine de l'asile. Je dois dire qu'il n'est pas aisé d'obtenir de la majorité des États membres un accord sur un mécanisme de répartition des réfugiés entre eux. Nous allons néanmoins lancer une étude sur les impacts et les possibilités de ce type de répartition au niveau de l'Union.

Je voudrais dire également que nous sommes prêts à financer des projets liés à cette répartition, à cette réinstallation dans le cadre du Fonds européen pour les réfugiés. J'aurai l'occasion de le redire d'ailleurs dans les États membres que je vais visiter et qui sont souvent très sollicités par les demandeurs d'asile.

En résumé, je crois que nous sommes au début d'un long processus, mais qui est essentiel si nous voulons vraiment que cette Europe garde dans ses valeurs une identité forte, une identité de région d'accueil pour tous ceux qui, dans le monde, sont en souffrance et attendent notre aide.

Merci beaucoup au Parlement européen, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, pour toutes vos interventions, particulièrement précieuses pour votre Commissaire.

Giusto Catania, rapporteur. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier mes collègues qui ont exprimé leur soutien à ce rapport, ainsi que M. Barrot pour son soutien et la Commission pour le travail entrepris visant à amender certaines directives, en particulier la directive sur la procédure d'asile, qui témoigne de la volonté d'améliorer le système d'asile commun. Le Parlement agit comme colégislateur dans ce domaine, et je pense que notre rôle consiste à nous employer pour mieux harmoniser les procédures d'asile, favoriser un système d'harmonisation permettant l'accueil d'un grand nombre de réfugiés, et améliorer les normes d'accueil dans les États membres pour que le système soit toujours plus cohésif.

Je pense que ce Parlement a joué un rôle important en visitant des centres administratifs de rétention en

Europe. Nous en avons visité un grand nombre – M^{me} Roure était la rapporteure du dernier rapport – et nous avons remarqué que souvent le droit d'asile a été violé par des États membres, que souvent les conditions normales d'accueil, tel le droit aux soins de santé et à l'assistance juridique, n'ont pas été garanties, et que les informations sur les demandeurs d'asile potentiels n'ont pas été fournies. Ceci est dû au fait que les flux mixtes sont traités de telle sorte que la lutte contre l'immigration clandestine et la défense des frontières extérieures ont pris le pas sur le besoin d'accueil et en particulier d'accueil des demandeurs d'asile.

J'approuve les commentaires de certains de mes collègues, en particulier en ce qui concerne le besoin de revoir le règlement de Dublin et de garantir un mécanisme de solidarité entre les États membres afin de pouvoir partager la charge, mais également le besoin d'un mécanisme de solidarité concernant les demandeurs d'asile, parce que le droit d'être transférés ailleurs pour que leur cas soit entendu doit également leur être reconnu.

Enfin, et pour conclure, certains membres ont soulevé la question des contrôles aux frontières. Je pense que ce raisonnement est fondamentalement erroné: la défense des frontières et le droit l'asile sont deux choses totalement distinctes. Nous devons garantir le droit d'asile comme un droit fondamental à respecter au sein de l'Union européenne.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142 du règlement)

Bogusław Rogalski (UEN), *par écrit.* – (*PL*) Madame la Présidente, le nombre des réfugiés dans le monde a dépassé 12 millions l'an dernier et quelque 26 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays de résidence, ce qui montre l'importance du problème. Malheureusement, les critères ne sont pas du tout harmonisés. Le pourcentage de demandeurs de certains pays tiers à qui le statut de réfugié a été octroyé est en effet compris entre 0 % et 90 % dans les divers États membres.

Il conviendrait d'adopter une procédure unifiée d'octroi d'asile et de fixer des critères uniformisés permettant de statuer sur l'octroi du statut de réfugié ou sur les cas nécessitant une protection internationale. Toutes les personnes qui prennent des décisions dans ce domaine devraient avoir uniformément accès à des informations professionnelles relatives au pays d'origine du demandeur et aux organes habilités à examiner des appels, comme d'ailleurs les demandeurs eux-mêmes.

Pendant la période d'attente, les autorités doivent impérativement accorder l'attention nécessaire aux différents besoins des demandeurs d'asile en situation particulièrement précaire, les enfants, les personnes handicapées et les femmes. L'établissement d'une base de données commune est un jalon crucial, tant pour diffuser que pour collecter l'information relative aux pays d'origine.

Il convient de souligner que l'obligation de fournir assistance est garantie au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qu'elle est juridiquement contraignante pour tous les États membres de l'UE et vis-à-vis de l'agence FRONTEX de l'UE.

20. Situation sociale des Roms et amélioration de leur accès au marché du travail dans l'UE (brève présentation)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport (A6-0038/2009) de M^{me} Kósáné Kovács, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché du travail dans l'UE [2008/2137(INI)].

Magda Kósáné Kovács, rapporteure – (HU) Merci Madame la Présidente. Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, au terme de plusieurs mois de travail, j'ai soumis au Parlement le présent rapport sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché du travail dans l'UE. Ce rapport exprime la responsabilité que nous ressentons profondément vis-à-vis de l'avenir européen des Roms, lesquels constituent une minorité ethnique dont la population est équivalente à celle d'un État membre.

Au cours des derniers mois, la nécessité de prendre des mesures n'a pas diminué; c'est tout le contraire, l'urgence est là. La crise financière mondiale s'est emparée de l'Europe et le bouleversement économique qui l'accompagne, une fois de plus, touche gravement les groupes sociaux les plus vulnérables, en particulier les Roms. L'anxiété existentielle croissante et justifiée que ressent la majorité des personnes dans la société fait le lit de la haine des minorités, des manifestations de discrimination et de marginalisation, et de la chasse aux sorcières. Il est tout aussi heureux que symbolique que l'adoption du rapport sur les Roms puisse avoir lieu la semaine même où le Parlement prépare la prochaine réunion du Conseil, et, ce faisant, cherche, non seulement les outils qui nous permettront de sortir de la crise, mais également l'occasion de réduire les traumatismes humains et les risques liés aux moyens de subsistance sur la base du principe de solidarité qui unit l'Europe.

Au cours de ces dernières décennies, nous avons appris qu'il n'est pas de développement économique dynamique apte à offrir, de manière automatique, une certaine mobilité à ceux qui se trouvent au plus bas de l'échelle sociale, par la seule grâce des systèmes existants de redistribution. À l'inverse, nous avons constaté qu'en l'absence de politique pour soutenir le principe de l'égalité des chances, les différences entre les extrêmes de la société peuvent croître davantage que pendant les périodes de développement. Désormais, notre tâche consiste à mobiliser les ressources en vue de gérer la crise et de retrouver une économie de croissance, et ce, en sorte que les 10 millions de Roms ne soient pas victimes de la crise mais puissent participer pleinement à la réhabilitation économique. La position de la commission de l'emploi et des affaires sociales, adoptée par une large majorité est la suivante: il est inacceptable qu'une part significative de la population Rom vive dans des conditions qui sont celles des pays en développement. Des dizaines de milliers d'enfants Roms grandissent encore dans des écoles où la ségrégation est appliquée, où il leur est impossible d'acquérir un savoir compétitif et d'où ils emportent pour la vie les blessures que provoquent l'exclusion et la discrimination. Des millions de personnes vivent dans des ghettos, sans eau courante, sans réseaux d'égouts et souvent sans électricité; leur espérance de vie est souvent de 10 à 20 ans plus faible que celle de la majorité. Ils manquent de formation professionnelle, vivent de petits travaux occasionnels et leur mode de vie est l'objet d'une discrimination quotidienne manifeste. Plus dramatique encore, cette situation renforce leur exclusion verbale, les discours de haine et un mode de règlement des conflits fondé sur une base ethnique. Qui n'a pas entendu des propos du type: «c'est un gitan, il ne veut pas changer, il préfère voler que travailler»?

À la base de tout cela, leur qualité de vie, qui demeure du niveau de celle des pays en développement. À son tour, cela intensifie la tendance à l'exclusion, et l'arbre de la haine engendre des fruits d'ordre criminels. C'est à la base qu'il faut agir. Cela ne concerne pas exclusivement les pays d'Europe centrale et orientale, lesquels aspirent à la paix, mais tous les citoyens européens. Gardons-nous de le négliger: il est de l'intérêt fondamental d'une Europe vieillissante de s'assurer qu'elle sera peuplée non de personnes désargentées qui dépendent de l'assistance sociale, mais de citoyens correctement formés et de travailleurs qui s'acquitteront de leurs taxes, de leurs contributions sociales et de leurs assurances. C'est tout l'objet du rapport que vous avez sous les yeux aujourd'hui.

Pour répondre aux nécessités auxquelles nous sommes confrontés, il est indispensable que les diverses institutions de l'Union européenne collaborent à l'élaboration et la mise en œuvre planifiée d'une politique approfondie relative aux Roms. Il nous faut une résolution européenne commune afin que les efforts des États membres, certes bien intentionnés mais souvent coûteux et inefficaces par manque de volonté collective, puissent prendre une nouvelle voie. Permettez-moi de remercier sincèrement tous mes collègues députés dont les initiatives m'ont permis de rédiger un rapport sensiblement plus élaboré. La volonté de coopérer peut faire avancer la compréhension de ce qui n'est pas une question de choix mais une nécessité: celle d'intégrer sans délai cette manne importante de main-d'œuvre potentielle, qui détient, par ailleurs, des siècles d'expérience en matière d'adaptation à son environnement. Merci de votre patience.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, chère Madame Kovács, Mesdames, Messieurs, je tiens d'abord à remercier M^{me} Kosané Kovács pour son rapport, qui contribue aux efforts conjoints menés afin de promouvoir l'inclusion sociale des Roms.

La Commission partage votre analyse, Madame, quant aux raisons principales à l'origine de cette exclusion: la ségrégation sociale dont ils sont victimes, les obstacles à l'accès à l'éducation auxquels ils sont confrontés, la discrimination qui les empêche de participer pleinement au monde du travail, d'avoir accès aux biens, aux services, et surtout – et vous l'avez très bien souligné – les préjugés et les stéréotypes dont ils sont affublés.

La Commission soutient aussi les propositions du Parlement européen en vue de trouver des solutions durables, notamment l'accent sur le développement des enfants dès la phase préscolaire, le développement du microcrédit pour renforcer l'entreprenariat, le travail indépendant, la mise en œuvre ciblée des fonds structurels. Pour la Commission, la mise en œuvre de solutions durables et efficaces passe par une mobilisation de tous les acteurs clés; l'implication des Roms eux-mêmes pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques qui les concernent est aussi essentielle.

Par ailleurs, la Commission considère qu'il faut mieux utiliser les instruments et les politiques communautaires au service de l'inclusion des Roms, qu'il faut échanger les bonnes pratiques, comme le programmé ACCEDER en Espagne ou les efforts de déségrégation en Hongrie, que pour être efficaces, les politiques doivent être ciblées et respecter les spécificités des communautés Roms dans le but de les intégrer dans la société.

Dans l'esprit de votre rapport, Madame, la Commission continuera de soutenir l'inclusion sociale des Roms en renforçant la protection des droits individuels de tous les Roms, notamment des femmes et des enfants, en prenant en compte les problèmes des Roms dans le cadre de la coordination des politiques au niveau européen, notamment en matière d'emploi et d'inclusion sociale, à travers la mise en œuvre plus active des fonds structurels et du fonds social européen, et, enfin, en renforçant les capacités institutionnelles de la société civile des Roms.

Madame, je tiens à vous remercier de votre rapport. Je puis vous dire qu'avec mon collègue, le commissaire Špidla, nous sommes très soucieux de ces problèmes. J'ajoute que notre Agence des droits fondamentaux doit nous livrer sur cette situation des Roms deux rapports qui, je l'espère, nous permettront aussi de proposer et de promouvoir ce que vous avez très bien expliqué devant nous, tout à l'heure.

Merci Madame, et merci au Parlement de son appui.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142 du règlement)

Corina Crețu (PSE), par écrit. – (RO) Pour aboutir à une solution européenne aux problèmes auxquels les Roms sont confrontés, nous devons prendre en considération le fait qu'ils sont des citoyens à notre égal, quand bien même ils sont les victimes de l'ostracisme. Les organisations qui les représentent et les communautés de Roms doivent jouer un rôle actif dans l'élaboration de politiques d'inclusion.

Il convient de déployer des efforts accrus pour améliorer leurs conditions de vie et leur accès à l'éducation et aux soins de santé. Il s'agit là des conditions minimales qui doivent leur permettre d'acquérir et de conserver un emploi dans les pays dans lesquels ils résident. Pour eux, les opportunités mises en place en matière de mobilité ont eu l'effet inverse à celui escompté, et ont accentué la discrimination. Les femmes, pour leur part, sont encore plus fragilisées tant elles sont l'objet de formes variées de discrimination basées sur le genre, l'origine ethnique et les perspectives sociales.

Il existe des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion; leurs résultats ont été modestes. La crise économique ne saurait en aucune façon servir d'excuse pour ne pas mettre en œuvre les programmes d'inclusion sociale. C'est une raison de plus d'entreprendre des actions concertées.

Les Roms, à l'instar d'autres groupes défavorisés, pourraient payer chèrement l'impact de la crise. Les réactions inhabituelles dont nous avons été le témoin en Italie sont un signal d'alerte. Nous pouvons chercher des solutions aux problèmes ou trouver les coupables. La droite a toujours préféré rejeter la faute sur les autres, notamment les plus vulnérables. En ma qualité de représentante de la gauche, je préférerais trouver des solutions.

Lívia Járóka (PPE-DE), par écrit. – (HU) Permettez-moi de féliciter M^{me} Kósáné Kovács pour son rapport. Celui-ci propose une analyse fouillée de la situation socio-économique des communautés de Roms. Il propose plusieurs recommandations prospectives, appelant notamment la Commission à prendre en considération, dans ses politiques techniques, l'impact des politiques développées en faveur des Roms, ainsi qu'à recommander l'introduction d'un système unifié d'exigences dans ses programmes de développement. À l'échelon des États membres, trop de plans mal étayés et de projets éparpillés, financés pour la plupart par l'Union européenne, n'aboutissent pas à des résultats dignes de ce nom. Il nous faut un plan d'action commun fondé sur des bases juridiques solides et apte, sous la pression de possibles sanctions, à assurer la mise en œuvre des initiatives des États membres. Les communautés de Roms doivent être impliquées dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi, de l'échelon le plus local aux organes consultatifs internationaux; il convient de fixer des normes et des délais harmonisés, afin d'être en mesure de vérifier que les ressources financières injectées sont utilisées à bon escient.

La pauvreté et l'exclusion sociale sont géographiquement concentrées. Des études ont permis de dessiner la carte de la pauvreté en Europe. La majorité des Roms vit dans des petites régions «condamnées à mort» et le simple fait de leur permettre de conserver leur niveau de vie actuel coûte des sommes énormes. À long terme, cela pourrait paralyser les budgets et menacer la cohésion sociale plus large. Par conséquent, la Communauté doit privilégier une stratégie d'intervention d'urgence immédiate dans ces régions, en recourant à des programmes distincts financés par les fonds de développement dégagés à l'échelon européen et aptes à traiter les problèmes dans toute leur complexité, en garantissant la perméabilité entre fonds et, si nécessaire, en introduisant des formes spécifiques de soutien en fonction des régions concernées.

Rumiana Jeleva (PPE-DE), *par écrit.* – (*BG*) En tant que représentante de la droite, je crois en la contribution de chaque citoyen au bien-être général et à la prospérité de la société. J'estime que l'intégration de tous les groupes sociaux dans la société et la cohésion sociale doivent constituer un objectif à aborder sans populisme aucun et sans publicité tapageuse. L'intégration efficace et durable des Roms doit être basée sur leur contribution économique et l'implication de chacun d'entre eux sur le marché du travail.

Dans mon pays, qui ne constitue pas une exception, les Roms sont socialement marginalisés et vivent dans la pauvreté. Concrètement, leur éducation s'arrête à une étape très précoce. Une étude menée par l'académie bulgare des sciences en 2007 indique que le taux des personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur est pratiquement égal à zéro – il est de 0,2 % à peine. Cette absence d'éducation place les Roms à l'échelon le plus bas sur le marché du travail, d'où le taux élevé de chômage dans leurs rangs. Pour qu'une intégration effective puisse avoir lieu, en dehors de la question de l'éducation, il faut impérativement améliorer leurs conditions de vie et les inclure activement sur le marché du travail. Ceci étant, rien de tout cela ne sera possible sans l'implication active des Roms eux-mêmes, sans leur désir actif et conscient de changement. Je considère cela comme le défi le plus important auquel nous sommes confrontés.

Katalin Lévai (PSE), par écrit. – (HU) Les événements de ces dernières années ont démontré qu'il est temps d'aborder sérieusement la situation économique, culturelle et sanitaire des Roms résidant dans l'Union européenne. Le degré de précarité sociale dans certaines régions frise le tragique et la crise économique actuelle s'accompagne d'une menace d'explosion sociale. Par conséquent, je salue tout particulièrement le rapport de Magda Kósáné Kovács, un rapport qui cherche des réponses à cette grave problématique sociale. Je suis également satisfaite des objectifs énoncés dans le rapport; cela étant, une évaluation de la situation, des campagnes d'information et le renforcement de la société civile ne sont pas, en soi, des mesures suffisantes. Il nous faut des étapes concrètes et décisives dans les domaines de l'éducation et de la création d'emplois.

Si ces objectifs ne bénéficient pas de ressources financières suffisantes, l'initiative restera lettre morte. Il nous faut une stratégie communautaire en faveur des Roms, afin que les objectifs proposés puissent influencer les politiques des États membres, sur le plan économique, sanitaire et en matière d'enseignement. Ce n'est que

de cette façon que nous serons en mesure de rendre aux dix millions de Roms leur dignité d'être humain et que nous pourrons accélérer leur intégration.

Sans plan d'action, toute stratégie visant l'amélioration de la situation des Roms européens est nulle et non avenue. C'est pourquoi j'espère qu'il y aura des individus pour poursuivre le travail entamé dans ce rapport, un travail qui devrait couvrir plusieurs législatures.

Pier Antonio Panzeri (PSE), *par écrit.* – (*IT*) Tandis qu'en Italie, l'approche gouvernementale vis-à-vis de la problématique des Roms a manqué de cohérence et s'est révélée à plusieurs reprises des plus douteuses eu égard aux principes humanitaires, l'Europe a déployé des efforts pour maintenir le difficile équilibre entre intégration et sécurité. La résolution du Parlement européen sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché du travail dans l'UE en constitue un bel exemple.

À l'évidence, le recours répété à des mesures législatives d'urgence pour traiter les problèmes posés par les Roms indique une incapacité à affronter un phénomène qui n'est pas neuf. Il convient, au contraire, d'adopter une approche systématique et coordonnée et des solutions à long terme dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et, plus important encore, des politiques de mise à l'emploi, dans la mesure où emploi et éducation facilitent l'acceptation et l'intégration sociale.

L'Europe appelle à mettre fin à la pratique discriminatoire qui consiste à évacuer les Roms des taudis qu'ils habitent et, à l'inverse, invite à développer des projets de logement spécifiques aptes à résoudre les problèmes d'hébergement dont ces communautés sont familières.

En résumé, nous devons adopter des choix politiques cohérents qui conjuguent solidarité et responsabilité et nous permettent, ce faisant, d'offrir une réponse équilibrée à une situation d'urgence qui menace d'échapper à notre contrôle. Nous sommes parfaitement conscients de la difficulté de la route qui nous attend mais il n'y en a pas d'autre pour aboutir à notre destination.

Rovana Plumb (PSE), *par écrit.* – (RO) Je voudrais inviter la Commission à adopter des mesures concrètes en faveur de l'intégration des Roms sur le marché de l'emploi, en dégageant des ressources pour le financement de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, et en adoptant des mesures visant la stricte application de la législation mise en place pour combattre la discrimination à l'embauche.

Je voudrais répéter la nécessité de créer, au sein de la CE, un département qui se consacre spécifiquement au soutien des interactions entre la Commission et les gouvernements nationaux, avec pour objectif la mise en œuvre de projets ciblés sur la minorité Rom et axés sur l'intégration sociale, économique et culturelle de ses représentants.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), par écrit. – (RO) Le problème de la situation des Roms n'est pas d'ordre exclusivement national dans chaque État membre mais constitue une problématique européenne qui doit trouver une solution à ce niveau, nous en sommes tous conscients.

Je voudrais souligner ceci: les nouveaux États membres, en particulier, ont besoin du soutien concret de l'UE pour intégrer les Roms sur le plan social et sur le plan du marché de l'emploi.

Nul n'ignore que le nombre de Roms privés de l'accès au marché de l'emploi de l'UE est préoccupant. Nous devons dès lors cesser de repousser la création de programmes européens efficaces, destinés à encourager prioritairement l'accès des Roms à l'éducation et à éviter que le chômage reste un fléau se transmettant de génération en génération.

La liberté de circulation dont jouissent désormais les Roms des nouveaux États membres n'a pas pour autant été synonyme d'accès facilité au marché de l'emploi de l'UE. Force est de constater que la seule chose que les Roms migrants aient réussi à exporter vers les autres États membres est leur propre pauvreté.

La crise économique aidant, il est d'autant plus difficile pour les citoyens Roms d'avoir accès au marché de l'emploi, ce qui signifie qu'un nombre important d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté.

Par conséquent, nous voilà confrontés à un défi de taille en pleine période de crise économique: encourager les employeurs à proposer des emplois à la plus grande minorité d'Europe.

Dushana Zdravkova (PPE-DE), *par écrit.* – (*BG*) Mesdames et Messieurs,

Le rapport de M^{me} Kósáné Kovács sur la situation sociale des Roms et l'amélioration de leur accès au marché de l'emploi dans l'UE reflète le niveau élevé de responsabilité politique professé par le Parlement européen

à l'égard des citoyens européens, au faîte de la crise économique mondiale. Ce rapport définit en détail les défis majeurs à relever en ce qui concerne l'amélioration de la situation économique et l'inclusion sociale de la plus grande minorité ethnique d'Europe. En ces temps de crise, nous devons impérativement défendre les valeurs qui fondent notre union et protéger les membres les plus fragiles de notre société.

L'accès à l'enseignement pour les Roms, la mise en œuvre de politiques d'emploi spécifiques, l'accès garanti aux soins de santé et, enfin, la promotion de la lutte pour l'égalité des femmes Roms doivent être les moyens utilisés pour résoudre à long terme les questions qui affectent cette catégorie de la société européenne.

Le rapport préconise de manière claire et explicite l'implication des organisations non gouvernementales et des Roms dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'inclusion sociale. J'estime qu'à l'aube de la quatrième année de la décennie de l'inclusion des Roms, les États membres doivent observer plus rigoureusement les recommandations spécifiques de la Commission concernant la mise en œuvre de ce projet d'envergure européenne.

Merci de votre attention.

21. Plan d'action de la Commission pour un cadre de contrôle interne intégré (brève présentation)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport (A6-0022/2009) de M^{me} Stauner, au nom de la commission du contrôle budgétaire, sur le plan d'action de la Commission pour un cadre de contrôle interne intégré [2008/2150(INI)].

Gabriele Stauner, rapporteure. – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le principe du contrôle interne effectif constitue l'un des principes budgétaires les plus importants que doit observer la Commission lorsqu'elle met en œuvre le budget et utilise les fonds. Depuis des années, la Cour des comptes européenne (CC) et le Parlement européen appellent de leurs vœux un contrôle réel et efficace de l'affectation des ressources budgétaires. La CC a formulé nombre de suggestions et amorcé diverses tentatives, notamment pour s'assurer que la Commission exploite ces ressources de manière adéquate et parcimonieuse. Cela étant, cela fait des années que la CC n'a pas été en mesure de fournir à la Commission une déclaration d'assurance positive. Qu'il me suffise de rappeler à l'Assemblée les différents cas d'irrégularités dans la mise en œuvre du programme Leonardo il y a quelques années, ainsi que d'autres secteurs dévolus à l'encadrement qui sont régulièrement la proie d'irrégularités, voire de fraudes.

En janvier 2006, la Commission a adopté un plan d'action pour un cadre de contrôle interne intégré, l'objectif étant une nouvelle fois de recevoir de la CC une déclaration d'assurance positive. Comme le note notre rapport, il ne fait pas de doute que la Commission a déployé des efforts considérables pour développer le plan d'action. Néanmoins, aux yeux du Parlement, il est bien clair que la mise en œuvre des mesures est très en retard sur le programme prévu. Par conséquent, la Commission se doit d'accélérer considérablement la mise en œuvre des mesures envisagées, si l'on veut pouvoir lire prochainement, dans le rapport annuel de la CC, des effets positifs. À cette condition, nous, députés au Parlement européen, pourrons accorder une décharge budgétaire la conscience claire.

Je ne désire pas aller dans le détail d'une mise en œuvre encore insatisfaisante desdites mesures; je voudrais néanmoins souligner la nécessité désormais impérieuse de disposer d'activités de contrôle effectives considérant que, étant donné le plan de relance économique, presque tous les critères de mise en œuvre des mesures de soutien ont été significativement assouplis, notamment en vue de pouvoir fournir une assistance rapide. Qu'il me suffise de vous rappeler l'assouplissement programmé dans les Fonds structurels et les changements significatifs apportés aux principes d'éligibilité au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Nous savons, bien entendu, que toutes les mesures de soutien, notamment dans le domaine des Fonds structurels, sont appliquées en collaboration étroite avec les États membres, ce qui est absolument crucial si l'on entend assurer l'exécution correcte des dépenses, mais génèrent également des problèmes substantiels dès lors qu'il s'agit de contrôle par la Commission.

Depuis des années, nous savons que la Commission n'est pas toujours en mesure d'effectuer, dans les États membres, les contrôles auxquels elle souhaiterait vraisemblablement se livrer et que dictent les principes budgétaires et les idées de la CC. Le Parlement a les plus grandes difficultés à se forger une représentation définitive, notamment en ce qui concerne les résumés annuels et les déclarations de gestion au niveau national,

que la Commission nous a transmis pour la première fois le 15 février 2008, dans la mesure où ces documents ne présentent pas de critères uniformisés.

Par conséquent, notre rapport – également adopté à l'unanimité par la commission du contrôle budgétaire – invite à exercer une pression continue sur les États membres afin que ces derniers fournissent des données à la fois complètes et compréhensibles. J'espère ardemment que la Commission continuera de prendre au sérieux sa mission en ce qui concerne l'introduction du cadre interne de contrôle. Merci beaucoup.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, je remercie M^{me} Stauner pour son rapport et le Parlement pour le dialogue constructif que nous avons eu depuis que la Commission s'est engagée sur le plan d'action vers une décharge, une DAS positive.

Dans ce contexte, la Commission estime que la déclaration d'assurance donnée par la Cour des comptes pour 2007 est la meilleure jamais obtenue. Le plan d'action a contribué à cette amélioration. J'ai le plaisir de vous informer que la Commission a avancé au 3 février l'adoption de son dernier rapport sur les progrès accomplis.

Comme M^{me} Stauner l'a demandé dans son rapport, ceci doit vous permettre d'en tenir compte dans la résolution de décharge.

Notre communication du 3 février présente une première évaluation de l'impact du plan d'action au 31 décembre 2008. Elle conclut que des progrès considérables ont été accomplis au cours du mandat de l'actuelle Commission. Je vais en citer quelques points.

Concernant la simplification, la proportion du budget exécutée selon des règles d'éligibilité plus claires et plus faciles à appliquer est en hausse: 25 % du budget. Dans le cadre du plan de relance économique, nous proposons d'autres mesures de simplification, notamment pour les fonds structurels.

La Cour des comptes a constaté une amélioration dans la clarté et la fiabilité des rapports annuels d'activité des services de la Commission mis au point sous l'action n° 3.

La Commission a renforcé les corrections financières – action n° 11 dans les fonds structurels –: en 2008, un montant de 1 milliard 500 millions était recouvré. En comparaison, le montant recouvré en 2007 était de 288 millions.

Les services de la Commission appliquent de plus en plus des standards communs en ce qui concerne les méthodes de contrôle assurant une meilleure coordination et partageant les résultats. Cela contribue à diminuer la charge administrative et à mieux exploiter les résultats des contrôles.

Nous continuons à renforcer la responsabilité des États membres dans la gestion partagée – action n° 5 – et nous venons de recevoir pour la deuxième fois les résumés annuels d'audit. La Commission va poursuivre ces actions ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer le cadre de contrôle.

Le rapport de M^{me} Stauner souligne le rôle clé du concept de risque tolérable dans la poursuite des futures améliorations. Ce concept vise à définir au niveau politique l'équilibre acceptable entre les résultats et les coûts des contrôles. Il est évident qu'un taux d'erreur nul n'est pas possible et il paraît logique que, selon le domaine, le taux d'erreur puisse varier.

La discussion interinstitutionnelle sur ce concept se poursuit sur la base de la communication récente de la Commission, le vice-président Kallas a eu l'opportunité d'en parler au Parlement au mois de janvier. Je voudrais souligner l'importance de cette initiative qui permettra à l'autorité de décharge de mieux apprécier la qualité de la gestion du risque mise en place par la Commission.

Notre dernier rapport vous montre que la Commission a complété les différentes actions. La Cour des comptes fera sa propre appréciation de l'impact des différentes actions dans son rapport annuel 2008.

Je remercie M^{me} Stauner pour son rapport, qui est une incitation à améliorer encore notre cadre comptable.

La Présidente. - Le débat est clos. Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142 du règlement)

Louis Grech (PSE), par écrit. – (EN) Ce rapport, qui vise à conférer une transparence, une efficacité et une publicité accrues aux dépenses européennes, est plus pertinent que jamais aux fins de la mise en œuvre du budget européen conformément aux principes d'une gestion financière saine. Nous avons besoin d'un

engagement authentique envers une transparence et des contrôles efficaces internes afin de tirer le maximum de nos politiques et priorités. En outre, j'adhère totalement à la proposition visant à reconsidérer une action si elle ne peut être mise en œuvre de manière satisfaisante en termes de coût et de risque. Dans la situation économique actuelle, nous ne pouvons autoriser de dépenses inutiles ou d'abus des fonds européens. Parallèlement, notre institution nécessite des exigences légales moins complexes. Il convient de simplifier les charges administratives et financières qui pèsent sur les candidats et les bénéficiaires de l'UE, en particulier étant donné que, dans de nombreux cas, des modalités administratives inutiles ont empêché une mise en œuvre efficace des mesures politiques. Le plus difficile sera de trouver le juste milieu.

22. Intégrité des jeux d'argent en ligne (brève présentation)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport (A6-0064/2009) de M^{me} Schaldemose, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur l'intégrité des jeux en ligne [2008/2215(INI)].

Christel Schaldemose, rapporteure. – (DA) Madame la Présidente, je suis à la fois fière et ravie de pouvoir vous présenter ce soir ce rapport d'initiative sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne. Comme vous le savez, cette question a toujours été des plus controversées au sein du Parlement européen. Les jeux d'argent ont été exclus du champ d'application de la directive sur les services, de celui de la directive relative au commerce électronique et également de la directive Télévision sans frontières. Pourquoi, à vrai dire? Et bien, il me semble que nous conviendrons presque tous que le jeu d'argent est un service financier – comme l'a décidé la Cour de justice dans un arrêt – mais d'un genre tout à fait distinct. Nous ne pouvons comparer la pratique des jeux d'argent en ligne avec l'achat d'une bouilloire électrique ou l'engagement d'un menuisier pour poser un plancher, et il convient donc de réserver à cette question un traitement spécifique. C'est ce qu'ont fait les États membres jusqu'ici. Ils ont arrêté des réglementations strictes, afin de protéger les consommateurs contre la dépendance, la fraude et le trucage de matchs, ainsi que pour lutter contre le blanchiment d'argent. Dans le but aussi de préserver la loi et l'ordre. Pour autant, les jeux d'argent ne sont pas tous identiques. En effet, le jeu d'argent en ligne soulève un certain nombre de problèmes que ne pose pas son homologue traditionnel, du fait notamment de son caractère transfrontalier et de son accessibilité immédiate.

Les négociations qui ont entouré l'élaboration de ce rapport ont parfois été plus animées que je ne l'aurais voulu. Ainsi, nous avons constaté des divisions profondes sur la question de savoir si le jeu d'argent en ligne présentait un risque de dépendance plus important que le jeu traditionnel. Je vous avoue que cela m'a surpris, car les chiffres sont incontestables. Une étude menée en Suède et dans d'autres pays a montré que le risque de dépendance au jeu d'argent était cinq à sept fois plus élevé pour un joueur de poker en ligne que pour la même personne qui pratiquerait ce jeu dans le monde réel. Je serai par contre la première à admettre que nous ne connaissons pas toutes les conséquences du jeu d'argent en ligne pour les consommateurs. C'est un des domaines dans lesquels nous sommes d'ailleurs parvenus à un accord: nous avons besoin de plus d'informations sur la meilleure manière de protéger les consommateurs.

Quoi qu'il en soit, il y a dans ce rapport six points précis que je souhaiterais mettre en avant ce soir:

- 1. une majorité significative des membres de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs juge que les opérateurs de jeux d'argent en ligne devraient respecter la législation concernée, non seulement de l'État membre à partir duquel ils fournissent leurs services, mais aussi de celui où réside le consommateur:
- 2. avant d'impliquer le niveau judiciaire, il conviendrait que le monde politique clarifie les choses quant à la manière de relever les défis et problèmes posés par le marché européen des jeux d'argent en ligne;
- 3. la coopération entre États membres devrait être sensiblement renforcée;
- 4. nous devons élaborer des normes de protection des consommateurs contre la fraude, la dépendance et les autres dangers liés au jeu en ligne;
- 5. nous devons renforcer la recherche dans ce domaine; et enfin
- 6. le Parlement européen soutient sans réserve les initiatives prises et le processus mis en œuvre par le Conseil et invite la Commission à faire de même.

Dans l'ensemble, je pense que ce rapport contribuera à ramener le secteur du jeu en ligne dans le domaine politique qui est le sien. Ce texte est équilibré et a d'ailleurs recueilli un soutien considérable en commission,

alors même qu'il traite d'une question controversée. Il a été adopté par 32 voix pour et 10 contre. Une minorité des membres de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a déposé une résolution alternative. Je me suis efforcée d'intégrer autant que possible les positions qu'ils défendaient, mais il n'a pas été possible de les inclure toutes, tant les différences étaient profondes. Je remercie mes collègues pour leur soutien et j'espère que mon rapport recueillera les suffrages d'une large majorité lors du vote de demain.

Jacques Barrot, vice-président de la Commission. – Madame la Présidente, Madame Schaldemose, la Commission salue ce rapport d'initiative du Parlement européen. Elle rend hommage au travail entrepris par la commission IMCO et par vous, Madame, qui êtes sa rapporteure, et elle salue notamment l'étude réalisée sur les questions d'intégrité.

Ainsi que mon collègue McCreevy l'a souligné lors de ses précédentes interventions, les approches retenues actuellement dans les États membres sont trop différentes pour permettre une initiative législative. Les dernières discussions au sein du Conseil «Compétitivité» ont clairement montré que les États membres ne trouveraient pas d'accord sur une telle initiative.

Par ailleurs, le traité offre un certain nombre de principes directeurs. La jurisprudence de la Cour a tout récemment confirmé, dans l'arrêt Placanica, rendu en mars 2007, que les activités de paris sportifs constituent bien des services au sens de l'article 49 du traité. Les États membres ont le droit de légiférer dans le domaine des jeux d'argent au plan national. S'ils souhaitent restreindre les activités de jeux d'argent, il leur appartient de réaliser les études nécessaires pour justifier ces restrictions, par exemple, en matière d'addiction ou de fraude

Lorsqu'il est prouvé que ces mesures sont nécessaires, le traité impose qu'elles soient prises de manière non discriminatoire à l'égard des opérateurs nationaux et des opérateurs établis dans les autres États membres.

La Commission entend remplir son devoir en enquêtant sur toute plainte qui lui serait soumise, et elle introduira des procédures en manquement s'il s'avère que des infractions au traité ont été commises.

Il est encourageant de constater que, à la suite des procédures d'infraction engagées, un certain nombre d'États membres, tels que la France, la Hongrie, l'Italie, se sont rapprochés de la Commission et ont entrepris de modifier leur législation. La Commission s'applique, bien sûr, à aider les États membres à trouver des solutions pour répondre aux procédures d'infraction.

La Commission a publié une étude relative aux aspects juridiques et économiques du marché des jeux d'argent en 2006. Dans ces conditions, la Commission, n'estime pas nécessaire actuellement de jouer un rôle accru dans la réalisation d'études relatives aux législations nationales ou au problème plus large des addictions, des fraudes ou autres activités répréhensibles. Toutefois, ce rapport apporte certains éclairages particulièrement utiles.

La Présidente. – Le débat est clos. Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142 du règlement)

Lasse Lehtinen (PSE), par écrit. – (FI) Demain, nous aurons l'occasion de constater que plusieurs régions d'Europe ont toujours la volonté politique de maintenir leur monopole sur les jeux, qui leur est vital, et c'est également le cas de la Finlande. Le soutien du Parlement européen à la loterie nationale finlandaise, à l'association finlandaise des machines à sous et à Fintoto, l'opérateur finlandais de jeux, est important, parce que les procédures pour infraction introduites par la Commission constituent toujours une pierre d'achoppement. Tant pour le monde sportif européen que pour les activités développées à la base, il est important que les États membres puissent préserver leurs systèmes nationaux de jeux de hasard.

Autre élément fondamental qui représente également une caractéristique spécifique de la vie sportive en Finlande: le travail bénévole soutenu par la société constitue un encadrement essentiel aux sports de haut niveau. Il est également plus facile de prendre en considération les effets préjudiciables du jeu dans les pays où l'État détient un monopole en la matière. Les jeux en ligne ne représentent qu'environ 5 % de toutes les recettes provenant des jeux, mais le secteur enregistre une très forte croissance. C'est la raison pour laquelle il est important que les droits des États membres restent en l'état, même à l'ère de l'Internet. Nous ne devrions pas oublier qu'après l'adoption du traité de Lisbonne, l'UE acquérra des compétences dans divers domaines relatifs aux sports. Voilà qui devrait apporter une contribution dans la lutte contre les effets néfastes du sport professionnel, notamment le racisme, le dopage et le hooliganisme.

Zita Pleštinská (PPE-DE), par écrit. – (SK) En 2004, les revenus bruts des jeux sur l'Internet se sont élevés à 2-3 milliards d'euros. Selon l'étude mentionnée de l'ISDC, cette contribution s'élève à près de 5 % de l'ensemble du marché des jeux de hasard dans l'UE. Il faut tabler sur une croissance rapide de ces services dans le futur et c'est pourquoi il nous faut des règles précises et transparentes.

Le rapport de M^{me} Schaldemose envisage une approche différente du secteur des jeux en Europe, raison pour laquelle je me vois dans l'incapacité de le soutenir. Il ne fait aucune distinction entre les opérateurs de jeux qui détiennent une licence et opèrent en conformité avec la loi et ceux qui opèrent sans licence et en toute illégalité.

Il est nécessaire de partir du fait que, dans la plupart des États européens, le secteur des jeux est présent. J'admets que chaque État membre devrait poursuivre son travail de réglementation des jeux en ligne. Aussi longtemps qu'il n'y a aucune preuve tangible de risque pour les joueurs, de blanchiment d'argent ou de corruption dans le monde sportif, gardons-nous de considérer comme criminelles toutes les entreprises de jeux. Il existe également des firmes sérieuses qui exploitent le meilleur de la technologie et opèrent en parfaite légalité.

Je ne suis pas un défenseur des jeux en ligne; ce serait plutôt le contraire. Néanmoins, à mes yeux, une mise au ban générale ne conduirait qu'à aggraver les activités illégales et l'absence de règles. J'estime que la position que mes collègues et moi avons proposée représente une alternative plus juste et plus précise à la perspective qui ressort du rapport de la rapporteure.

23. Garantir la qualité des produits alimentaires - harmonisation ou reconnaissance mutuelle des normes (brève présentation)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport (A6-0088/2009) de M^{me} Petre, au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural: Garantir la qualité des produits alimentaires – Harmonisation ou reconnaissance mutuelle des normes [2008/2220(INI)].

Maria Petre, *rapporteure.* – (RO) Tout d'abord, permettez-moi de remercier la Commission européenne pour cette heureuse initiative que constitue le livre vert sur la qualité des produits agricoles, ainsi que pour la consultation lancée à ce sujet.

Ledit livre vert fournit une réponse à un besoin réel qu'éprouvent les États membres de promouvoir l'image de leurs produits agricoles, notamment de leurs avantages en termes de qualité, tant vis-à-vis des consommateurs européens que des consommateurs des pays tiers. Ces normes sévères sont le reflet de l'exigence des consommateurs et sont également un moyen d'offrir des produits à haute valeur ajoutée. Même si la procédure de codécision ne s'applique pas, j'ose espérer que l'avis du Parlement européen sera pleinement pris en considération au cours des étapes à venir.

Je voudrais également remercier mes collègues de la commission de l'agriculture et du développement rural et, notamment, les experts, pour leur appui à la promotion de ce rapport.

Parmi les propositions les plus importantes dont le présent rapport fait état, il convient de noter: la simplification des critères de commercialisation, l'amélioration de l'information au consommateur, notamment sur le plan de l'origine des denrées alimentaires, et l'amélioration de la protection des produits européens de qualité à l'échelon mondial.

La politique en matière de qualité ne peut être traitée en dehors de la question de l'avenir de la PAC ou des défis que constituent le changement climatique, la nécessité de préserver la biodiversité, l'approvisionnement énergétique ou la gestion des ressources hydriques. Parallèlement, les consommateurs, nous le savons, montrent un intérêt croissant pour la sécurité alimentaire, mais aussi pour l'origine et les modes de production des denrées alimentaires.

Dans l'esprit des consommateurs, les systèmes de certification sont associés à une garantie de qualité supérieure. L'objectif des normes doit être d'aider les fermiers à fournir des produits de qualité qui répondent aux attentes des consommateurs, d'éviter la déception du public et de faciliter les comparaisons de prix entre produits de qualité.

En ma qualité de rapporteure, je voudrais voir mettre en œuvre une baisse du niveau de complexité du système communautaire des normes de base et des dispositions nombreuses auxquelles les fermiers européens doivent

se conformer. La position que je défends est celle de la simplification et de l'adoption de règles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire dans l'UE.

Je propose également des moyens de simplifier le processus d'élaboration de normes en abrégeant les procédures en Commission, en transférant cette charge à d'autres organes ou en se référant à des normes internationales. J'estime, par ailleurs, que toute simplification doit prendre en considération les tâches administratives dont les autorités publiques ou les parties prenantes ont la responsabilité. À mesure que les tendances du marché évoluent et que la technologie progresse, les critères de commercialisation éventuellement devenus obsolètes doivent être adaptés et actualisés.

Il revient à l'Union européenne d'insister sur le fait que tous les produits alimentaires doivent être conformes aux normes de production, notamment sur le plan de la santé et de la sécurité. En outre, l'Union européenne doit assurer des règles du jeu équitables entre les produits locaux et les produits des pays tiers. Je suis partisane de l'introduction obligatoire de l'étiquetage du lieu de production des produits primaires en indiquant «produit dans l'Union européenne» ou en dehors de cette dernière.

Je souhaiterais également voir ce système étendu aux produits alimentaires transformés afin de prendre en considération l'origine des ingrédients principaux et des matières premières et d'établir un lien entre ces aspects et le lieu où le produit a subi une transformation précédente. Je pense enfin qu'il conviendrait d'adopter des règles régissant l'utilisation des mentions «de montagne» ou «des îles», compte tenu de la valeur ajoutée significative qui en résulte pour les produits agricoles et denrées alimentaires provenant de ces zones défavorisées.

Jacques Barrot, vice-président de la Commission. – Madame la Présidente, je voudrais remercier la rapporteure,

M^{me} Petre, pour ce rapport. La politique européenne de qualité des produits agricoles représente un enjeu majeur pour les agriculteurs, les acteurs de la chaîne alimentaire en général et, bien sûr, les consommateurs. C'est pourquoi la Commission a adopté le livre vert sur la qualité des produits agricoles et a consulté les parties prenantes avant de formuler des propositions législatives.

La Commission, Madame Petre, accueille favorablement votre rapport et les discussions qui ont eu lieu dans les diverses commissions du Parlement européen. Ces discussions se sont ajoutées aux 560 contributions reçues pendant la période de consultation pour aider la Commission à définir des orientations stratégiques qui seront exposées dans une communication prévue pour la fin du mois de mai de cette année.

La Commission a l'intention d'aider les agriculteurs européens à communiquer les conditions de production exigeantes qu'ils respectent. J'ai remarqué que la proposition d'indiquer le lieu de production a reçu très peu de soutien, et l'idée d'un logo européen indiquant le respect des normes européennes, encore moins. À l'inverse, il existe une demande pour l'étiquetage «pays d'origine».

La Commission se réjouit du soutien apporté à son approche de la simplification concernant les normes de commercialisation. La Commission a toujours été partisane d'une simplification de la législation lorsque cela était nécessaire; donc, Madame Petre, vous nous incitez, vous nous encouragez à continuer notre travail.

La Commission a pris bonne note de la demande de définir des mentions facultatives réservées, comme par exemple «fermier» ou «montagne». Je peux vous dire que c'est aussi le point de vue d'une majorité de ceux qui ont répondu au livre vert.

Quant aux indications géographiques, la Commission partage votre point de vue. Les procédures devraient être simplifiées ou, au moins, accélérées. Nous sommes actuellement en train de chercher comment faire à travers toutes les réponses qui ont été apportées au livre vert.

La question d'une agence reste ouverte. Cependant, les avantages et les inconvénients d'un tel organisme devront être étudiés attentivement.

Concernant les négociations à l'OMC, je peux vous assurer que la reconnaissance des systèmes européens de qualité reste fermement à l'ordre du jour de la Commission. Un consensus semble apparaître sur le besoin d'harmoniser, d'encadrer les systèmes de certification ainsi que d'arriver à une reconnaissance mutuelle entre ces systèmes. Des lignes directrices pourraient être suffisantes et nous permettraient d'éviter trop de contraintes administratives.

C'est un premier pas vers une vraie politique de qualité des produits agricoles. La Commission attend maintenant avec impatience les prochaines étapes et les discussions fructueuses qui nous attendent et M^{me} Fischer Boel, ma collègue, vous assure par ma voix que la Commission impliquera le Parlement dans toutes les prochaines actions qu'elle entreprendra dans ce domaine, dont vous avez souligné à juste titre, Madame Petre, l'importance, non seulement pour les producteurs mais aussi pour tous les consommateurs que nous sommes.

La Présidente. - Le débat est clos. Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 142du règlement)

Magor Imre Csibi (ALDE), par écrit. – (EN) Dans un monde où règne la mondialisation, les agriculteurs sont soumis à une pression croissante. Pour être compétitifs, ils peuvent réduire leurs coûts ou se spécialiser dans la production de produits de niche de première qualité. Par conséquent, les régimes en faveur de la qualité alimentaire fournissent non seulement aux consommateurs des produits authentiques, mais peuvent également favoriser le développement rural. Pour offrir aux agriculteurs une alternative au développement rural, nous devons simplifier les normes de marketing et renforcer les mesures incitatives en vue d'une participation des petits producteurs. Pour autant, la simplification des normes ne doit pas porter préjudice à la qualité ou à l'authenticité. Les normes européennes en matière de commercialisation des aliments font déjà partie des plus strictes au monde. Dans le souci de préserver la confiance dans les systèmes de qualité, il importe de les mettre en œuvre avec des contrôles renforcés et des systèmes de traçabilité. En outre, dans le cas des «indications géographiques protégées» ou des «appellations d'origine protégées», il serait souhaitable d'indiquer sur l'étiquette le ou les principaux ingrédients et leur lieu d'origine, s'il ne s'agit pas de la région concernée. Les consommateurs identifient dans ces produits des qualités spécifiques résultant d'une certaine origine ou méthode d'exploitation agricole. C'est par exemple le cas lorsque l'ingrédient indiqué sur l'étiquette n'est pas exactement le même que celui réellement utilisé dans l'aliment en question, comme un «jambon de Parme» qui ne viendrait pas réellement de Parme.

Véronique Mathieu (PPE-DE), par écrit. – Les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité, l'origine et la sécurité des produits agricoles. L'UE a réussi à mettre en place un système de labellisation de qualité qui garantit l'authenticité des produits caractéristiques d'un territoire ou d'une fabrication traditionnelle. Les États et l'UE ont dès lors le devoir de promouvoir ces produits de qualité et de mieux les protéger sur le plan international. Cela suppose de garantir une concurrence loyale entre les produits européens et ceux des pays tiers, en protégeant notamment les agriculteurs européens contre tout produit usurpant une dénomination. Les produits exposés à un risque d'usurpation devraient ainsi bénéficier d'une protection internationale à l'OMC et toute demande d'enregistrement d'indication protégée provenant de pays tiers devrait être davantage contrôlée. Pour mieux informer le consommateur, il est important que l'étiquette précise le pays d'origine des produits primaires et, dans le cas des produits transformés, l'origine des principaux ingrédients et du lieu de la dernière transformation.

Parallèlement, l'UE doit faire respecter le principe de «l'accès conditionnel au marché» en recommandant l'adoption, au sein de l'OMC, de normes de protection plus strictes pour les produits de qualité afin que les produits importés soient soumis aux mêmes exigences de sécurité et de qualité que les produits européens.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), *par écrit.* – (*PL*) Madame la Présidente, la qualité est un mot clé tout au long de la chaîne de production alimentaire, à savoir «du champ à la table». Il est très important que les consommateurs soient pleinement conscients des exigences et des normes élevées mises en œuvre dans le domaine des denrées alimentaires – normes et exigences auxquelles fermiers et producteurs de produits agricoles et de denrées alimentaires doivent satisfaire – ainsi que des coûts qui y sont associés. Les produits alimentaires de l'UE se distinguent par leur qualité supérieure, fruit de normes rigoureuses. On ne peut pas toujours en dire autant des produits importés.

Je ne pense pas que nous devions créer davantage de systèmes de certification à l'échelon communautaire ou davantage de symboles pour différencier les produits alimentaires dans l'Union. Cela induirait le consommateur en erreur. Au lieu de cela, nous devrions nous concentrer sur des mesures promotionnelles destinées à informer le public des symboles que l'UE utilise actuellement et que les consommateurs devraient considérer comme un gage de qualité.

Il est un autre défi à relever: l'amélioration du processus d'évaluation des applications concernant les produits régionaux et l'accélération du processus d'enregistrement. Malheureusement, le traitement de ces applications par la Commission européenne est à la traîne depuis des années. La Petite-Pologne et Kielce sont toujours en attente de l'enregistrement de produits tels que le fasola korczyńska (haricot de Korczyn), la kiełbasa lisiecka (saucisse de Liszki), la wiśnia nadwiślanka (cerise originaire de la région de la Vistule), la śliwka szydłowska

(pruneau de Szydłów), la jabłka łąckie (pomme de Łącko), le obwarzanek krakowski (bagel de Cracovie) et le fasola z Doliny Dunajca (haricot de la vallée du Danube).

24. Coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (brève présentation)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport (A6-0058/2009) de M. Medina Ortega, au nom de la commission des affaires juridiques, sur la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale [2008/2180(INI)].

Manuel Medina Ortega, *rapporteur.* – (*ES*) Madame la Présidente, en cette heure tardive ce lundi, je ne doute pas que la Commission ait en tête des sujets plus préoccupants que le présent rapport. Pour faire bref, nous ne faisons rien d'autre que réagir à un rapport de la Commission, à savoir un rapport sur l'application du règlement (CE) du Conseil n° 1206/2001 du 28 mai 2001 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale.

Cette sphère n'est pas à proprement parler communautaire mais intergouvernementale. En appliquant le règlement susdit, le Conseil s'est efforcé d'encourager la collaboration entre les juridictions dans le domaine concerné. Je pense néanmoins que l'Union européenne a quelque peu manqué de rigueur dans ses tentatives de réaliser cet objectif. Concrètement, certaines mesures ont été prises, notamment la formulation d'idées pratiques, l'utilisation de médias électroniques, etc. Je n'en reconnais pas moins les difficultés auxquelles la Commission est confrontée pour agir.

J'ignore ce à quoi la Commission a abouti ou ce à quoi elle espère aboutir, mais, à mes yeux, il me semble assez difficile d'aboutir à quoi que ce soit en raison des difficultés gigantesques qu'implique cette forme de coopération intergouvernementale. Nous demandons la collaboration entre autorités judiciaires, lesquelles sont celles de 27 pays, parlent 22 langues, sont associées à des systèmes judiciaires qui peuvent présenter des différences significatives d'un pays à l'autre, et nous nous efforçons d'aboutir à des résultats.

La Commission a constaté que les résultats ne sont pas bons, qu'il existe un retard considérable dans la mise en œuvre de ces mécanismes de coopération et par conséquent que nous ne possédons pas les ressources nécessaires pour réussir dans notre entreprise. La solution idéale serait de recourir à des moyens physiques. Par exemple, que pourrait faire la Commission pour équiper les juridictions, notamment celles des niveaux inférieurs, en outils technologiques que sont, par exemple, les systèmes de vidéoconférence? Si la vidéoconférence peut paraître hors d'atteinte dans nombre de petites juridictions de l'Union européenne, elle semble pourtant constituer la seule voie pour aboutir aux résultats visés.

Je pense que l'Union européenne a tout intérêt à tirer parti des institutions qui existent déjà, notamment le réseau judiciaire européen. Nous devrions renforcer cette institution de manière à ce que les juges eux-mêmes, recourant à leurs propres systèmes de collaboration, puissent développer ce type de communication.

Par ailleurs, une partie essentielle de la solution réside dans la formation des juges. Il s'agit, à nouveau, de quelque chose que la Commission ne peut réaliser par elle-même. La Commission peut, par contre, encourager le développement de cours de ce type, et organiser des formations en droit communautaire et dans la connaissance des différents systèmes judiciaires.

Il existe encore une autre difficulté de taille, celle de la langue: comment un juge espagnol communiquera-t-il avec un homologue finlandais, leurs deux langues étant si profondément différentes? On ne peut soutenir que les juges, de qui on est en droit d'attendre une connaissance experte de leur propre droit, ce qui est déjà assez complexe, sont obligés d'avoir, en outre, des connaissances de ce type.

D'un point de vue pratique, que pouvons-nous faire pour aider les juges sur le plan de l'interprétation et de la traduction? Que pouvons-nous faire pour les aider à réaliser cet objectif? En rédigeant ce rapport, je n'ai pas cherché à mettre le haro sur la Commission. Je pense que la tâche présente une difficulté réelle. Ce que je voudrais savoir, profitant du fait que nous avons ici un commissaire intéressé par le sujet, c'est ce que la Commission juge possible pour conférer davantage de rigueur à ce règlement de 2001, qui était un peu vague et un peu trop basé sur l'action volontaire. Ceci étant, j'ignore si, concrètement, il peut effectivement produire des résultats ou s'il sera possible de l'utiliser pour enregistrer des avancées.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, je tiens d'abord à remercier M. Medina Ortega, qui soulève toute une série de questions tout à fait essentielles. C'est vrai qu'il faut que ce règlement soit mieux connu des juges et des praticiens de chaque pays.

Il faut souligner que l'exécution directe d'un acte d'instruction visé à l'article 17 du règlement a permis de simplifier et d'accélérer l'obtention des preuves sans poser de problème particulier. Les organismes centraux prévus dans ledit règlement ont un rôle important à jouer en ce qui concerne le suivi des juridictions qui doivent traiter les demandes présentées en application du présent règlement, et la résolution des problèmes qu'elles rencontrent.

L'assistance apportée par les organismes centraux peut être essentielle pour des petites juridictions confrontées pour la première fois à un problème lié à l'obtention de preuves dans un contexte transfrontalier.

L'informatique et la vidéoconférence, utilisées avec un système de messagerie électronique sécurisée, devraient, Monsieur Medina Ortega, constituer un moyen ordinaire pour transmettre les preuves. Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale – vous l'avez évoqué – a normalement pour mission de faciliter aussi cette coopération judiciaire en Europe. Depuis son entrée en vigueur, la mise en œuvre du règlement sur l'obtention des preuves a été, à plusieurs reprises, au centre des travaux du réseau. Un guide pratique sur l'application du règlement a été fait en 2006 et distribué par toutes les juridictions européennes en 2007. Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale peut, sans doute, par l'intermédiaire de ses points de contact, et vous avez raison, Monsieur Medina Ortega, s'impliquer davantage dans l'exécution de demandes d'obtention de preuves plus respectueuses des délais prévus dans le règlement. C'est vrai.

J'essaie de continuer et de voir un peu les perspectives. C'est vrai que le règlement fixe des critères précis concernant la forme et le contenu de la demande. La demande doit être faite selon une forme spécifique et contenir certaines informations: le nom, l'adresse des parties à la procédure, la nature et la matière du cas d'espèce, une description des preuves à fournir. Toujours dans le règlement, il est dit que la demande doit être présentée dans l'une des langues officielles de l'État membre de la juridiction requise, ou dans toute autre langue que l'État membre requis a indiqué accepter, mais, vous l'avez bien souligné à l'instant, ce problème linguistique n'est pas le moindre.

Une demande d'obtention de preuves devrait – normalement – être exécutée rapidement. S'il n'est pas possible d'exécuter la demande dans les 90 jours suivant sa réception par la juridiction requise, cette juridiction doit en informer la juridiction requérante en en indiquant les raisons.

En fait, la possibilité de refuser d'exécuter la demande d'obtention de preuves est réduite aux situations exceptionnelles, situations strictement limitées.

Tel était le règlement. Une étude sur son application a été réalisée en mars 2007, et c'est sur la base des résultats de cette étude que la Commission a adopté un rapport en décembre 2007. Le rapport a été établi conformément à l'article 23 du règlement. Que dit-il? Que l'application du règlement s'est plutôt améliorée, a été simplifiée et a quand même accéléré la coopération entre les juridictions sur l'obtention des preuves en matière civile et commerciale.

Ainsi, il a déjà atteint deux objectifs principaux: simplifier la coopération entre États membres et accélérer l'obtention des preuves.

La simplification a été apportée, notamment, par l'introduction de la transmission directe de juridiction à juridiction – bien que, parfois, les demandes remontent jusqu'aux organismes centraux – et par la mise en place de formulaires standard. S'agissant de l'accélération du traitement des demandes d'obtention des preuves, là aussi, un progrès a été noté. La plupart sont exécutés plus rapidement qu'avant l'entrée en vigueur du règlement – heureusement –, dans les 90 jours prévus par le règlement.

Monsieur Medina Ortega, je dirais donc que la modification du règlement ne nous apparaît pas nécessaire. Par contre, son fonctionnement doit être impérativement amélioré. Dans son plan d'action adopté en novembre 2008, le Conseil a confié à la Commission la réalisation du portail européen d'e-Justice européenne. La réalisation du portail, y compris l'entrée en fonction, dès cette année, de la première mouture est évidemment une priorité absolue pour nous et pour moi.

S'agissant de l'utilisation de la vidéoconférence, nous allons aussi en faire une priorité. Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale prépare, pour le moment, un guide pratique sur les aspects légaux de l'usage de la vidéoconférence en matière d'obtention de preuves. Évidemment, ce guide pratique sera

envoyé aux juges européens et sera fini pour la fin de cette année. Il sera inscrit dans le portail qui, je vous l'ai dit, verra le jour avant la fin de l'année.

Il reste évidemment à équiper les salles d'audience du matériel de vidéoconférence. Nous espérons profiter des nouvelles modalités de financement à l'occasion de la révision des perspectives financières 2010-2013. Il existe déjà des possibilités de financement pour les projets transfrontaliers dans le programme Justice civile, où l'utilisation de la vidéoconférence est bien affichée comme étant une priorité.

Je vous dirais, Monsieur Medina Ortega, que je vous rejoins sur un point majeur, qui, à mon avis, doit être une priorité de Stockholm: c'est la formation des juges. S'agissant du dossier que vous avez abordé ce soir, l'obtention des preuves, il faut vraiment que nous ayons une formation adaptée, appropriée des juges. Ce sera, à mon sens, l'une des lignes directrices du prochain programme de Stockholm.

En tout cas, merci pour ce rapport qui nous aide et nous éclaire très utilement.

La Présidente. - Le débat est clos. Le vote aura lieu demain.

25. Application de la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés (brève présentation)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport (A6-0014/2009) de M. Doorn, sur l'application de la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés [2008/2247(INI)].

Bert Doorn, *rapporteur.* – (*NL*) Madame la Présidente, ce rapport traite de la mise en œuvre de la huitième directive concernant les contrôles légaux des comptes annuels. Le Parlement prête davantage attention à la mise en œuvre et à la transposition de la législation ici adoptée et c'est une bonne chose. Nous pouvons décider, ici en Assemblée, des règles et règlements les plus fantastiques, mais si ces mêmes règles et règlements restent lettre morte et ne sont pas transposés dans les États membres, nous perdons notre temps.

Lors de la transposition de la huitième directive, les faux pas ont également été nombreux. Des définitions essentielles ont été formulées différemment d'un État à un autre et il s'en faut de peu que les 27 États membres jouissent tous d'un contrôle public indépendant. Le présent rapport invite la Commission à entreprendre rapidement des actions afin de combler ces lacunes.

Nous nous demandons également si les instruments d'harmonisation utilisés, à savoir l'harmonisation minimale, constituent effectivement le meilleur moyen d'aboutir à l'application uniforme de concepts fondamentaux. Peut-être nous faudrait-il reprendre la réflexion: des définitions essentielles de ce type sont-elles la voie à suivre ou conviendrait-il d'adopter un autre instrument d'harmonisation qui ne soit pas sujet à interprétations multiples?

Enfin, Madame la Présidente, le rapport débat de la recommandation de la Commission en ce qui concerne la limitation de la responsabilité civile des contrôleurs. Si d'autres mesures devaient s'avérer nécessaires afin d'aboutir à une convergence en Europe, nous attendons les propositions de la Commission.

Il convient de rester axé sur le contrôle effectif et indépendant des contrôleurs. La crise économique nous a appris qu'on ne peut se passer de rigueur en matière de surveillance et de contrôle.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés européens, je voudrais d'abord remercier M. Doorn pour son rapport sur l'application de la directive concernant les contrôles légaux des comptes. Je voudrais aussi remercier la commission des affaires économiques et monétaires, et plus particulièrement M^{me} van den Burg, qui a contribué à l'élaboration de ce rapport.

Dans le contexte de la crise financière, il est essentiel que tous les États membres actuellement en retard transposent rapidement la directive pour atteindre les objectifs fixés. La Commission supervise en permanence l'état de transposition de la directive dans les États membres. Un tableau de bord est régulièrement publié sur notre site web.

Les résultats concernant la performance des États membres devraient s'améliorer nettement au printemps de cette année. Une telle amélioration a été certainement facilitée par le rapport de M. Doorn. Comme votre rapport le souligne, la Commission a déjà adopté la recommandation relative à l'assurance qualité et la

recommandation sur la limitation de la responsabilité civile des contrôleurs légaux des comptes. Merci au Parlement pour son soutien concernant ces deux initiatives.

La recommandation sur la limitation de la responsabilité civile des contrôleurs fait partie d'une stratégie visant à diminuer la concentration dans le marché de l'audit. Afin d'explorer d'autres possibilités allant dans ce sens, une consultation sur les structures de contrôle dans les cabinets d'audit et sur leurs conséquences sur le marché de l'audit a été publiée en novembre dernier.

Le Parlement européen demande à la Commission d'évaluer les législations nationales transposant la directive et de l'informer des effets des mesures prises par les États membres suite à la recommandation sur la limitation de la responsabilité civile des contrôleurs. Nous serons heureux de préparer, le moment venu, de telles évaluations en tenant compte de tous les points soulevés dans le rapport de M. Doorn. C'est un engagement que M. le commissaire McCreevy prend et que je suis heureux de vous transmettre. Je vous remercie Monsieur Doorn, et j'ose espérer que tout cela sera suivi d'effets.

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD ONESTA

Vice-président

Le Président. - Le point est clos.

Le vote aura lieu demain.

26. Relever les défis de l'approvisionnement en pétrole (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport d'Herbert Reul; au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur «Relever les défis de l'approvisionnement en pétrole» (2008/2212(INI)) (A6-0035/2009).

Herbert Reul, *rapporteur.* – *(DE)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans ce rapport relatif à l'approvisionnement en pétrole, je plaide – comme en sont convenus les membres de la commission – pour qu'on insiste sur l'importance du pétrole dans l'approvisionnement énergétique futur de l'Europe. À l'évidence, le pétrole demeurera une source d'énergie primaire essentielle dans l'UE à moyen et long terme.

Nous avons pu constater que croissance économique et démographique, mais aussi aspiration individuelle à la mobilité, ont engendré une augmentation sensible de la demande. Ces dernières années et ces dernières mois, nous nous sommes consacrés à divers égards – et le rapport met l'accent, dans une large mesure, sur cette problématique également – sur la question, fort logique dans ce contexte, de la réduction de la consommation, de la demande. Comment réduire notre consommation ou la satisfaire en faisant également appel à d'autres sources d'énergie?

Ce rapport entend souligner le fait que nous autres, politiciens, devrions nous interroger sur l'opportunité d'accroître les ressources, c'est-à-dire l'offre, et sur la manière d'y parvenir. Trois ou quatre éléments sont mis en avant à cet égard. Primo, la production et l'exploitation des ressources pétrolières disponibles exigent des investissements considérables: le chiffre régulièrement évoqué à cet égard est de 350 milliards de USD annuels.

Deuxièmement, il convient de souligner que nous devons être nettement plus actifs dans le domaine des innovations technologiques. Nous devons également nous demander comment exploiter l'ensemble des ressources disponibles de la façon la plus efficace. Ce qui soulève non seulement les questions touchant aux technologies et à l'affectation des terres, mais aussi des considérations de politique internationale. À cet égard aussi, le présent rapport s'attelle – sur plusieurs points dont je ne peux faire l'énumération exhaustive – à mettre en avant la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer l'exploitation commerciale des ressources pétrolières non conventionnelles, afin de contribuer à la diversification, de répondre à la nécessité éventuelle de modifier les voies de transport, ainsi qu'à la question de savoir quelle contribution la politique étrangère peut apporter au renforcement des relations, de la dépendance mutuelle et de la confiance entre l'Union européenne et les pays producteurs de pétrole.

Ce rapport n'a pas pour ambition de répondre à toutes les questions liées au pétrole, mais plutôt d'envisager diverses problématiques quelque peu délaissées jusqu'ici. Il ignore toutes les questions liées à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie, non parce qu'elles seraient jugées secondaires, mais parce qu'elles sont traitées ailleurs. Quelques questions nouvelles devraient d'ailleurs être posées en la matière et nous

pourrions nous demander, par exemple, si la relève est suffisante dans le secteur des technologies, notamment si un nombre suffisant de jeunes est prêt à s'engager et à rechercher des solutions nouvelles.

C'était là une brève synthèse de ce que renferme ce rapport.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission.* – Monsieur le Président, j'aimerais, au nom de la Commission, remercier M. Reul d'avoir préparé le rapport sur les solutions envisageables face aux défis liés à l'approvisionnement en pétrole. Je souhaite également remercier, pour leurs précieuses contributions à cette importante réflexion, les membres des diverses commissions qui ont formulé des avis sur le sujet.

Les conditions économiques se sont considérablement modifiées depuis la communication de la Commission de juin 2008, dont le titre était «Relever le défi de la hausse des prix du pétrole». À l'époque, le pétrole brut avait atteint 140 dollars le baril, ce qui avait eu de grands effets sur l'économie générale ainsi que sur les particuliers dans l'Union européenne. Depuis lors, le prix du brut a chuté d'une bonne centaine de dollars. Il est au-dessous des 40 dollars le baril.

Néanmoins, l'analyse menée à l'époque par la Commission demeure toujours pertinente en ce qui concerne les conditions structurelles des marchés pétroliers, la demande énergétique mondiale à moyen et à long terme, l'importance des politiques de l'Union européenne relatives à l'énergie et au changement climatique, tout cela étant de nature à modifier nos schémas de production et de consommation, ainsi que nos comportements.

Nombre de ces questions ont été abordées en détail dans la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique adoptée en novembre 2008, qui a fait l'objet de débats en d'autres occasions au Parlement. En outre, l'adoption par le Conseil et le Parlement européen, en décembre 2008, du paquet de propositions sur l'énergie et le changement climatique a marqué une étape importante vers une action résolue en relation avec nos besoins énergétiques futurs, en particulier par la fixation de l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici 2020.

La Commission accueille favorablement la plupart des points soulevés dans le rapport de M. Reul. Nous prenons note du soutien accordé aux nouveaux investissements dans les sources d'énergie de substitution, telles que les énergies renouvelables, et de la priorité donnée aux biens et services efficaces en énergie. Il s'agit d'éléments mis en avant par la Commission dans le plan européen de relance économique.

Nous approuvons, bien sûr, l'importance accordée à l'intensification du dialogue avec les pays producteurs pour rechercher des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés. Il est clair, vu l'interconnexion croissante des politiques énergétiques et étrangères, et l'impératif d'assurer la sécurité énergétique, qu'il faut absolument promouvoir de bonnes relations avec les pays producteurs afin que le fonctionnement des marchés internationaux soit davantage prévisible.

La question de la transparence sur les réserves pétrolières doit être abordée dans ce contexte. En ce qui concerne la transparence des stocks de pétrole, cette question a été abordée à l'occasion de la deuxième analyse stratégique. À ce propos, l'option d'une publication hebdomadaire d'information sur les stocks commerciaux est en train d'être étudiée.

S'agissant des questions des économies d'énergie et de la diversification des sources, nous prenons note des arguments avancés concernant le potentiel d'économies d'énergie dans le secteur des bâtiments et nous attendons avec intérêt la conclusion des débats sur la refonte de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments.

En ce qui concerne les parties consacrées à la nécessité de diversifier les sources d'énergie dans le secteur des transports et d'exploiter le potentiel des véhicules efficaces en énergie, je relève que le plan de relance prévoit une initiative sur les voitures vertes.

En conclusion, j'attire l'attention sur l'engagement de la Commission de développer davantage l'action sur toutes les questions soulevées en relation avec les prix du pétrole. Ces questions relèvent des politiques générales de l'énergie, du climat et de la recherche.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération avec le Parlement européen dans tous ces domaines et je remercie encore une fois M. Reul d'avoir apporté un certain nombre d'éléments d'information et d'éclairage, très précieux pour guider notre politique énergétique à l'avenir.

Le Président. - Le point est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

Déclarations écrites (article 142)

Constantin Dumitriu (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) Le rapport de M. Reul est extrêmement important dans le contexte de la crise économique actuelle et des défis liés au changement climatique.

En ma qualité de membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, je n'ai cessé de défendre la position suivante: nous ne pouvons minimiser l'importance des investissements dans les technologies propres et dans l'énergie renouvelable qui constituent autant de solutions pour diminuer notre dépendance au pétrole, réduire les émissions de CO et, enfin, pour créer de l'emploi et stimuler la croissance économique.

Je salue le fait que ce rapport envisage, à son tour, les biocarburants comme une ressource insuffisamment exploitée, et j'espère que la recommandation visant à faciliter leur commercialisation sera dûment prise en considération par la Commission européenne. L'exploitation des biocarburants offre une alternative économique et sociale viable pour le développement rural et la protection de l'environnement.

Parallèlement, je suis heureux de l'attention accrue accordée à l'efficacité énergétique des bâtiments, un concept qui fait désormais partie des priorités du plan européen pour la relance économique et est signalé dans le rapport de M. Reul à titre de solution pour réduire la demande en sources d'énergie fossile. L'avantage de l'efficacité énergétique est qu'elle permet de réduire la facture du consommateur au moment où la crise économique exerce sur cette dernière un effet de plus en plus préjudiciable.

Anni Podimata (PSE), par écrit. – (EL) Aujourd'hui plus que jamais, l'Union européenne a besoin d'une politique européenne commune en matière d'énergie qui soit capable d'assurer la sécurité des approvisionnements et la solidarité énergétique et de soutenir des choix viables en matière d'énergie. À l'heure actuelle, le pétrole est la source d'énergie la plus importante en Europe, essentiellement en raison de son exploitation répandue dans le secteur des transports. À titre d'exemple, on a pu montrer qu'à l'horizon 2030, la dépendance de l'UE au pétrole atteindrait 95 %. Nous ne pouvons ignorer le fait que les importations proviennent essentiellement de pays dans lesquels l'instabilité politique est la norme et qu'à ce titre on ne peut parler de sécurité en matière d'approvisionnement.

En outre, l'Europe se trouve confrontée à trois défis, le défi financier, le défi énergie et le défi environnement. Voilà qui, inévitablement, limite nos options. Le pétrole est une ressource obsolète. Son coût a doublé depuis 2005, ses prix varient constamment et son usage entraîne des émissions élevées de CO₂. Par conséquent, la réorientation de la politique énergétique est notre seule option d'avenir. Soutenir l'énergie nucléaire ou l'ouverture de nouvelles mines en Afrique n'est pas une solution. La solution réside dans l'appui des mesures prises à l'échelon national et à l'échelon européen pour promouvoir l'efficacité énergétique et investir dans des projets orientés sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelable.

27. Rapports sur la politique de concurrence 2006 et 2007 (brève présentation)

Le Président. - L'ordre du jour appelle une brève présentation du rapport de Jonathan Evans, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, sur les rapports relatifs à la politique de concurrence pour 2006 et 2007 (2008/2243(INI)) (A6-0011/2009).

Jonathan Evans, *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, la Commission européenne rédige chaque année son rapport sur la concurrence. Le Parlement européen a pour habitude d'analyser ce rapport et d'élaborer un rapport d'initiative à ce sujet.

Pour des raisons de temps, les rapports 2006 et 2007 ont été réunis, mais, pour reprendre l'un des points mentionnés par le commissaire Barrot, il y a peu, notre considération à l'égard de ces rapports a changé sensiblement, depuis que nous avons commencé à analyser ce rapport il y a quelque temps. Nous étions alors centrés sur l'activité globale de la modernisation de la politique de concurrence, la quantité de travail significative accomplie par l'ancien commissaire, Mario Monti, et par la commissaire actuelle, Neelie Kroes, ainsi que sur l'analyse de l'impact de tous ces éléments sur la capacité de la Commission à traiter les abus de pouvoir de marché et d'aborder plus efficacement les fusions et les aides d'État. Globalement, ces rapports ont enregistré de très bons résultats, comme en témoigne clairement la réaction du Parlement dans son propre rapport. La Commission a enregistré une activité record dans la lutte contre les ententes illicites. De plus, nous avons assisté à la mise sur pied du système de clémence, à des amendes record infligées par la Commission et à des activités sans précédent en termes de notification des fusions et des aides d'État.

Ce processus assure une modernisation de plus en plus rapide, sous l'effet de l'introduction, par la Commission, de propositions dans un livre blanc sur l'introduction de dommages et intérêts. Notre commission et le Parlement ont exprimé leur soutien à cet égard.

Notre commission a attiré l'attention sur deux préoccupations spécifiques: d'abord ce que nous considérons comme une relation inéquitable entre producteurs et détaillants, en particulier concernant la vente au détail d'aliments. En fait, le Parlement a rédigé une déclaration écrite sur ce point, signée par plus de la moitié des députés. En outre, notre commission a également exprimé certaines préoccupations concernant des pratiques abusives dans le secteur des services.

Pour autant, je signale le changement de contexte, car, à l'évidence, nous reconnaissons tous que, depuis la publication des rapports par la Commission, le travail de la Commission a adopté une toute autre dimension, en particulier en termes d'aides d'État. Presque chaque jour, la Commission examine aujourd'hui l'effet des renflouements qui ont lieu dans le marasme financier actuel. Comme l'indique notre rapport, il est primordial que nous reconnaissions les défis auxquels s'expose un marché efficace et ouvert lorsque nous abordons ces points.

Lorsque la Commission donne son approbation, il est impératif qu'elle le fasse conformément au Traité, sans créer un pouvoir de marché significatif propice aux abus.

Le secteur bancaire au Royaume-Uni constitue aujourd'hui un domaine transparent où nous devrons procéder, lorsque le contexte économique sera un peu plus calme, à un examen général de la nouvelle architecture dont nous disposons afin de déterminer si elle est réellement compatible avec un marché libre, équitable et ouvert. Même si la commissaire Kroes nous a fourni des garanties à cet égard, la commission a mentionné ces points dans son rapport. De manière générale, nous sommes d'avis que la Commission doit être félicitée pour son travail et telles sont les grandes lignes du rapport, qui sera je pense adopté à une large majorité demain.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, Monsieur Evans, je vous remercie tout d'abord au nom de Neelie Kroes et de toute la Commission.

Nous nous réjouissons vraiment du soutien sans ambiguïté du Parlement européen dans son rapport en vue d'une application ferme et soutenue de la politique de concurrence dans tous ces domaines d'action: la lutte contre les trusts et les cartels, le contrôle des opérations de fusion-acquisition ainsi que les aides d'État.

La Commission salue notamment l'importance accordée par le Parlement européen aux besoins en ressources humaines de la Direction générale de la concurrence pour faire face à sa charge croissante de travail dans le cadre de la crise économique actuelle.

Dans ce contexte de récession, la Commission reste déterminée à mener une action décisive contre les appels au protectionnisme. La Commission se félicite de la mise en garde du Parlement européen contre la suspension des règles de concurrence, qui représentent un appui non négligeable dans cet effort. Il ne faut, en effet, jamais oublier, cher Monsieur Evans, que ces règles de concurrence sont là aussi pour stimuler la productivité et pour nous permettre, après la crise, de rebondir d'autant mieux.

2009 doit s'inscrire dans la coopération. Nous comptons sur le soutien de toutes les institutions européennes et de nos partenaires internationaux pour relancer l'économie et assurer le bon fonctionnement des marchés.

Monsieur Evans, soyez remercié et soyez assuré que M^{me} Kroes, qui a dû déjà vous le dire, a pris note de votre rapport avec beaucoup d'intérêt.

Le Président. - Le point est clos.

Le vote aura lieu demain.

L'ordre du jour prévoyait une brève présentation du rapport de Claire Gibault, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle (2008/2182(INI)) (A6-0003/2009).

Je pense que c'est un rapport très intéressant. Malheureusement, notre collègue nous a fait savoir qu'elle ne pourrait pas être présente ce soir pour présenter son rapport. Donc, conformément au règlement, je ne peux pas passer la parole à quelqu'un d'autre puisqu'elle n'a délégué personne. La brève présentation de son rapport n'aura donc pas lieu.

Par contre, le vote sur ce rapport aura lieu demain, tel que prévu dans l'ordre du jour.

Déclarations écrites (article 142)

Louis Grech (PSE), par écrit. – (EN) Je salue les efforts déployés par la Commission dans le domaine de la politique de la concurrence, sa lutte efficace contre les ententes et les amendes record infligées aux contrevenants en 2006 et 2007. Je soutiens totalement la conclusion de la Commission quant au fonctionnement inapproprié des marchés énergétiques européens. À cet égard, il est très décevant que le Conseil européen n'ait pas été en mesure de résoudre les problèmes identifiés par la Commission dans son analyse sectorielle. La part des coûts énergétiques dans les budgets des ménages connaît une croissance alarmante, et les effets de la crise financière entraîneront probablement une hausse considérable de la pauvreté à travers l'UE. Nous ne pouvons tolérer que les inefficacités sur le marché énergétique entraînent une distorsion du marché, au détriment des entreprises et des consommateurs. Pour lutter contre les prix énergétiques démesurés, nous devrions probablement envisager la création de régulateurs énergétiques indépendants dans l'ensemble des États membres, qui seraient à même d'exiger une justification pour toute augmentation des prix des biens publics comme l'énergie et l'eau, le drainage, les taxes d'aéroport, etc.

Eoin Ryan (UEN), par écrit. - (EN) Je soutiens fermement les appels à la protection des consommateurs de ce rapport Evans, en particulier l'invitation à l'intention de la Commission de mener une enquête sectorielle sur la publicité en ligne. Les consommateurs sont fréquemment induits en erreur par des offres et publicités en ligne délibérément confuses, et ce malgré une législation européenne destinée à empêcher de tels débordements. La Commission doit veiller à ce que la législation en vigueur dans ce domaine soit respectée et qu'elle ne protège pas que pour la forme les droits des consommateurs.

Je salue les appels incitant la Commission à entreprendre une analyse des effets de la concurrence sur les relations inégales entre fournisseurs et détaillants. Ce problème s'avère particulièrement important en Irlande. Nous devons cesser de tolérer les divergences en termes de concurrence et la sanction des consommateurs dans une période déjà difficile sur le plan économique.

Je salue également le règlement général d'exemption par catégorie, qui permet aux États membres d'autoriser l'aide en faveur des PME, du développement régional, de la formation, de l'emploi et du capital à risque. En cette période difficile, il convient d'adopter rapidement des mesures en faveur de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et des PME. Les PME constituent la pierre angulaire de l'économie. Notre mission consiste à leur apporter le meilleur soutien collectif.

28. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

29. Levée de la séance

(La séance est levée à 22 h 55)

30. Clôture de la session annuelle

Le Président. - Je déclare close la session 2008-2009 du Parlement européen.